

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le MERCREDI 22 DÉCEMBRE, à 15 h 32, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle des délibérations, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 52).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA (arrivée à 16 h 17, au rapport n° 21/7-006), Gérard FRANÇOISE, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 16 h 06, au rapport n° 21/7-003), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, François JAVEL, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ		par Audrey BÉLIM
Dominique TURPIN		par Jacques LOWINSKY
Éric DELORME		par Gérard FRANÇOISE
Érick FONTAINE		par Véronique POUNOUSSAMY
Aurélie MÉDÉA	(toute la durée de la séance)	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE		par Henriette BABET
Jean-Régis RAMSAMY		par Wanda YENG-SENG
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Noela MÉDÉA

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-001
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-020
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
(4) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-025
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
(4) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER) - Jean-Max BOYER	délégués / ville	CROUS	21/7-025
(4) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER)	lien de parenté lien de parenté partenaire partenaire	AMAJEVIR Kréolide CAP Prévention PÉI	
- Philippe NAILLET	lien de parenté	ADRIE	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégué(e)s / ville		
- Raihanah VALY			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
- David BELDA	délégué / département		
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
(5) Vincent BÈGUE (mandataire : Jean-Pierre HAGGAI)	salarié de la structure	SGH	21/7-031
(1) Dominique TURPIN (mandataire : Jacques LOWINSKY) - Jacques LOWINSKY	élus délégués	PRUNEL	21/7-032
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPFR	21/7-033 et 21/7-034
- Jean-François HOAREAU			
- Julie PONTALBA			
- Benjamin THOMAS			
(1) Dominique TURPIN (mandataire : Jacques LOWINSKY) - Jacques LOWINSKY	élus délégués	PRUNEL	

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CAP	Club Animation Prévention
CDÉ	Caisse des Écoles de Saint-Denis	BCD	Basket Club dionysien
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)	... PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	MLN	Mission locale nord
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SGH	Secrétariat général des Hauts
ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion	CINOR	Communauté intercommunale du nord de la Réunion
(1)... (5)	absents à la séance		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 06	au rapport n° 21/7-003
Julie PONTALBA	arrivée à 16 h 17	au rapport n° 21/7-006
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 16 h 51	au rapport n° 21/7-010
	revenu à 16 h 55	au rapport n° 21/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 16 h 52	au rapport n° 21/7-011
	revenue à 17 h 15	au rapport n° 21/7-018
Yassine MANGROLIA	sorti à 16 h 57	au rapport n° 21/7-012
	revenu à 17 h 09	au rapport n° 21/7-017

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 DÉCEMBRE 2021, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

OBJET Rapport d'Orientations budgétaires pour 2022

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations budgétaires définies pour l'exercice 2022.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat comme préalable pour aider à la préparation du Budget primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil municipal.

Je vous demande de prendre acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

OBJET Rapport d'Orientations budgétaires pour 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 21/7-006 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Gérard FRANCOISE - 5ème adjoint ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

(9 abstentions : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia (par procuration), BEGUE Vincent (par procuration), YENG-SENG BROSSARD Wanda, GANY Haroun, RAMSAMY Jean-Régis (par procuration), BABET Henriette, LAGOURGUE Michel (par procuration), MEDEA MADEN Noela, HAGGAI Jean-Pierre)

Prend acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2022.



**LES
ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2022**

**DE LA VILLE
DE SAINT-DENIS**

SOMMAIRE

I. SAINT-DENIS : LA VILLE MODERNE QUI VALORISE ET OPTIMISE SES RESSOURCES	6
A. DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES MAITRISEES	6
1. Le contexte de la préparation budgétaire	6
2. Une gestion RH sous le signe de la proximité	14
3. Un capital immobilier optimisé pour améliorer les conditions de travail.....	18
B. UN SYSTEME D'INFORMATION MODERNISÉ.....	18
1. Sécurisation et amélioration de la performance des systèmes d'information.....	19
2. Modernisation du système d'information.....	20
3. Pour un système d'information géographique maîtrisé.....	21
C. DES POLITIQUES PUBLIQUES PARTENARIALES ET CONVERGENTES CONSTRUITES POUR LE TERRITOIRE.....	21
1. Convention territoriale globale.....	21
2. Le Pacte Social Territorial 2 et la convention cadre avec le Département	22
3. Les annexes	22
II. SAINT-DENIS : LA VILLE DE L'HYPERPROXIMITE	24
A. PLACER LES MAIRIES ANNEXES AU CENTRE DE CE PROCESSUS D'HYPERPROXIMITE ..	24
B. AGIR POUR ET AVEC LES CITOYENS.....	25
1. Améliorer les prestations rendues au niveau de l'état civil.....	25
2. Evaluer le dispositif de fonctionnement des Comités d'action citoyenne.....	26
3. Proposer un Plan de formation aux acteurs de la citoyenneté	26
4. Créer 30 Comités d'Action Citoyenne.....	27
5. Initier le Budget participatif dionysien : un enjeu majeur de démocratie et de co-construction.....	27
6. Penser la Démocratie participative tout au long de l'année	28
7. Structurer et renforcer les équipes territoires.....	28
8. Proposer un observatoire territorial de la Politique de la Ville	29
9. Renouveler le Conseil Citoyen du Contrat de Ville	29
C. PILOTER LE CONTRAT DE VILLE	29
1. Proposer des vacances aux enfants des QPV.....	30
2. Assurer la sensibilisation des habitants sur ce nouveau mode de déplacement : le téléphérique.....	30
3. Concevoir le projet social des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) afin d'en assurer l'intégration territoriale.....	31
D. SOUTENIR LES INITIATIVES DES BÉNÉVOLES.....	31
1. Soutenir les initiatives locales portées par les associations.....	31

2.	Accompagner et former des acteurs et dirigeants associatifs renforcés.....	32
3.	Créer une plateforme d'échanges associative.....	32
4.	Honorer les bénévoles du Territoire.....	32
E.	S'EPANOUIR DANS SON QUARTIER PAR LA CULTURE ET LE SPORT	33
1.	La Culture : médiations artistiques et transmission des pratiques au plus près de chez soi	33
2.	Un plan d'action sportif d'hyper-proximité d'offre sportive accessible à toutes et à tous	35
F.	UNE POLITIQUE DE SECURITE ET DE PREVENTION AU SERVICE DU VIVRE ENSEMBLE	37
1.	Proposer un accueil de qualité.....	37
2.	La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2021-2024...	39
3.	Tranquillité et salubrité publique.....	40
G.	CONSOLIDER ET MODERNISER LES ACTIVITES DU CENTRE FUNERAIRE.....	40
H.	MISSIONS ELECTORALES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.....	41
III.	SAINT-DENIS : LA VILLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN	42
A.	TENDRE VERS L'EGALITE REELLE EN TERMES DE NIVEAU DE VIE.....	43
1.	L'insertion professionnelle pour une autonomie et des perspectives.....	44
2.	Une ville active en matière d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté	45
3.	Une ville prônant l'intégration sociale et luttant contre les discriminations	46
4.	Habiter une ville promouvant un cadre de vie agréable et de qualité pour chacun et à chaque étape de la vie.....	50
5.	Renforce la solidarité india-océanique par le co-développement et la coopération régionale	52
B.	EDUCATION : DE LA PETITE ENFANCE A L'ENTREE DANS L'AGE ADULTE.....	53
1.	La petite enfance : une amélioration de l'accueil du jeune enfant.....	53
2.	L'école du bonheur.....	54
3.	Le plan ambition jeunesse.....	63
4.	Les outils communaux de l'épanouissement de la jeunesse.....	69
C.	PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR DES ACTIONS SOLIDAIRES ET FRATERNELLES.....	71
1.	Une ville amie des aînés actifs et acteurs.....	71
2.	Une ville soucieuse de la santé de ses habitants.....	73
IV.	SAINT-DENIS : LA VILLE BATISSEUSE.....	77
A.	LES GRANDS PROJETS.....	79
1.	La Nouvelle Entrée Ouest.....	79
2.	L'Espace Océan	79
3.	Centre Indoor de Primat.....	80
4.	PRUNEL.....	80
5.	L'opération Rénovation Urbaine du Chaudron (RUCH)	80

B.	DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS MODERNISES	81
1.	Équipements culturels / valorisation du patrimoine	81
C.	UNE VILLE NUMERIQUE AUX TECHNOLOGIES INNOVANTES	82
D.	UNE POLITIQUE ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE	84
1.	Une démarche constante de valorisation du tissu local	84
2.	Une démarche volontariste d'insertion sociale.....	85
3.	Une démarche éco-responsable.....	85
V.	SAINT-DENIS : LA VILLE VERTE DU 1/4 HEURE.....	87
A.	LES MOBILITES : RECHERCHER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES A LA VOITURE.....	87
1.	Assurer la sensibilisation des habitants sur ce nouveau mode de déplacement : le téléphérique.....	89
B.	ECONOMIE : UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE ET VERTUEUSE PRES DE CHEZ SOI.....	90
1.	Aménager des pôles économiques et touristiques stratégiques.....	90
2.	Entrainer les primo entrepreneurs dans une dynamique de développement.....	92
3.	Diffuser une activité commerciale dans les quartiers	93
C.	UN CÔTÉ NATURE PRES DE CHEZ SOI	94
D.	LA STRATEGIE FONCIERE	96
1.	Le patrimoine foncier.....	96
2.	La stratégie foncière.....	96
3.	Le patrimoine de Saint-Denis et la ville agricole	97
E.	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	98

PROPOS INTRODUCTIFS

En 2022, l'équipe municipale continuera, dans un esprit proactif et innovant, de développer le programme politique sur lequel elle a été élue. Les projets engagés en 2021 seront ainsi poursuivis et les nouveaux, lancés.

Cinq axes forts en découlent :

- Un projet moderne et efficient aux ressources humaines et financières maîtrisées,
- Une stratégie de l'hyperproximité pour mieux servir la population,
- Un objectif fort de développement humain imprégnant l'action municipale,
- Une vision du territoire ambitieuse et moderne,
- Une logique vertueuse de développement durable et de respect d'un urbanisme écologique.

Forte de l'expérience acquise depuis deux ans en termes de gestion de crise, l'administration communale continuera, quant à elle, à servir de manière efficace la population, tout en faisant preuve quotidiennement d'agilité et de créativité dans la conduite de l'action publique eu égard au contexte sanitaire contraint.

Dans la partie introductive, quelques données chiffrées pour illustrer le contexte économique et financier vous seront proposées. Dans cette même partie les données des ressources humaines préciseront le choix effectué pour valoriser nos collaborateurs et les mesures prévues pour plus de reconnaissance.

I. SAINT-DENIS : LA VILLE MODERNE QUI VALORISE ET OPTIMISE SES RESSOURCES

A. DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES MAITRISEES

La volonté de la Commune de Saint-Denis est de s'inscrire dans la continuité d'une stratégie de ressources financières pluriannuelles responsable, à la fois rigoureuse dans l'utilisation des deniers publics et respectueuse des équilibres financiers sur le long terme.

La collectivité reste pleinement investie dans la gestion de la crise sanitaire, qui fragilise encore davantage les plus démunis et nous conduit à renforcer nos missions de proximité et de solidarité. Depuis le début de la crise, elle conduit ainsi un vrai travail de fond, avec réactivité et responsabilité, dans le dialogue et la coopération. Elle s'est ainsi attachée à accompagner la population pour sa sécurité, à apporter son appui aux familles les plus défavorisées, à soutenir les structures associatives et les acteurs économiques, à organiser et préserver le service public, tout en confirmant et poursuivant ses projets d'investissement.

Le Budget 2022 constituera une étape supplémentaire significative de mise en œuvre du projet municipal. Il marquera la poursuite des engagements pris dans la concrétisation de ce projet, choisi par les dionysiennes et dionysiens en 2020, pour transformer la Ville.

Pour 2022, la Commune de Saint-Denis s'engage à construire la Citée du vivant et du bien-vivre ensemble, tournée vers l'avenir et l'hyper-proximité, dans laquelle la solidarité, l'éducation, la citoyenneté et le sport seront des leviers puissants d'épanouissement.

La réalisation de cette ambition passera par des décisions fortes et structurantes, construites de manière collective. Ainsi, une nouvelle approche d'optimisation de la ressource financière (1) et humaine (2), plus engagée, plus ouverte et plus participative sera mise en œuvre et, intégrera l'évaluation de l'impact écologique et sociale de nos actions.

1. Le contexte de la préparation budgétaire

Les perspectives économiques et financières **en France, en Europe et dans le reste du monde** restent conditionnées à l'évolution de la pandémie.

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire avec une baisse historique du PIB en France. En 2021, la situation est restée fragile, avec plusieurs vagues d'urgence sanitaire ayant entraîné une limitation des déplacements et de l'activité économique. Bien que soumise encore à quelques incertitudes, 2022 est envisagée comme l'année de la relance économique.

a) *La poursuite du rebond économique*

L'allègement des restrictions sanitaires a permis une relance graduelle de l'économie et à la poursuite des mesures de soutien. Un rebond significatif de la croissance est, en conséquent, envisagé.

L'activité retrouverait son niveau pré-Covid dès la fin 2021. Ainsi, la Banque de France s'attend à une croissance de 6,3 % en 2021 (contre -8 % estimée en début d'année) et de 3,7 % en 2022, grâce à un rebond des exportations.

Le pouvoir d'achat des ménages, après avoir été préservé en 2020 (+ 0,2 % en moyenne), reprendrait une croissance de près de 3 % cumulés sur 2021-2023. La croissance serait aussi portée par la poursuite confirmée des baisses d'impôts : avec un impôt sur les sociétés ramené à 25% pour toutes les entreprises et la suppression du deuxième tiers de la taxe d'habitation pour les 20% des ménages les plus aisés.

L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019 et se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8 % au 2ème trimestre 2021).

En 2021, l'inflation s'élèverait à +1,5% et resterait stable en 2022. Au-delà d'aspects techniques (notamment un effet de base sur les prix de l'énergie), les contraintes d'offre auxquelles ont fait face certains secteurs ont joué. La hausse des prix à la consommation est toutefois restée limitée en France (1,9 % sur un an en août).

b) Synthèse des projections France

En %	2020	2021	2022
Croissance du PIB reel	-8,0	6,3	3,7
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	0,5	1,8	1,4
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	8,0	8,1	8,2

Source : Projections de la Banque de France, 13 septembre 2021.

Cette hypothèse pour 2022 doit être regardée à la lumière d'aléas et risques potentiels telles que l'évolution de l'épidémie de covid et ses conséquences.

Les tensions sur les approvisionnements se sont multipliées avec la reprise de l'activité mondiale. Une hausse plus forte qu'anticipé du prix des matières premières, accentués par la persistance des goulots d'étranglement dans le fret maritime, pourraient soutenir l'inflation et contraindre les échanges et l'activité.

c) Vers une normalisation des finances publiques en 2022

Le déficit public prévisionnel de 2021 devrait atteindre 206 Md€ représentant 8,4% du PIB. Il est donc très en dessous de la règle des 3% de déficit de Maastricht. Depuis 2020, le déficit public augmente principalement en raison des mesures de soutien d'urgence et de la diminution des recettes d'impôts et de cotisations sociales pour l'Etat et les organismes de sécurité sociale.

Après deux années marquées par un budget de crise, la situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022. Elle continuerait « tendanciellement » à diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8 % du PIB en 2022, et un retour sous les 3% à l'horizon 2027, grâce à une croissance toujours vigoureuse, la normalisation de certaines dépenses, une charge d'intérêt en baisse et la poursuite du financement européen du plan de relance.

Le taux d'endettement ne commencerait sa décrue qu'à partir de 2027. Cette lente réduction du déficit public est justifiée par la volonté de ne pas « casser le retour à la croissance ».

d) Les finances locales

L'exercice 2021 devrait faire ressortir que, dans un contexte de crise économique et sociale dont les effets se font encore ressentir, les collectivités locales sont actrices de la relance et continuent de soutenir leur territoire, à la faveur de marges de manœuvre financières retrouvées, mais qui demandent à être confortées.

e) Une hausse conjoncturelle des recettes de fonctionnement

Les recettes progresseraient en 2021. Plusieurs facteurs entrent en jeu pour expliquer cette hausse des recettes de fonctionnement dans les collectivités. Le premier a trait aux dotations et compensations fiscales en provenance de l'État. Le second est relatif à la crise sanitaire dont les effets en 2021 se sont en partie estompés sur les produits de service avec une reprise des activités.

La hausse du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est également concernée. Celui-ci enregistre une hausse inattendue de l'ordre de 40 % pour Saint Denis, et qui représenterait quasiment l'intégralité de la progression.

En 2021, les recettes ne subissent plus de changement de périmètre mais leur structure est bouleversée par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et la réforme des impôts de production. Ces deux réformes entraînent des transferts de fiscalité entre niveaux de collectivités locales mais également des transferts entre fiscalité et dotations de l'État, ces dernières augmentant à due concurrence de la diminution des premières.

f) Un dynamisme des dépenses de fonctionnement dans un contexte de reprise de l'inflation et d'un soutien continu aux territoires

Les dépenses de fonctionnement, dont l'évolution a été contrainte par les contrats de Cahors sur la période 2018-2019, le respect de la norme d'évolution ayant été suspendu en 2020, progresseraient de 2,2 % en 2021 pour les collectivités locales. En ce qui concerne la ville de Saint Denis, elle devrait rattraper le niveau de 2019 (soit 195 M€) pour toutes les grandes masses (charges de personnel, charges à caractère général, subventions accordées aux associations et intérêts de la dette comprises).

g) *La reprise des investissements*

L'épargne brute, qui correspond au solde de la section de fonctionnement et sert à financer les remboursements d'emprunts et les investissements, serait néanmoins plus faible qu'en 2019. Les collectivités locales retrouveraient donc des marges de manœuvre financières sans toutefois reconstituer leurs capacités d'avant-crise. Les évolutions seraient au demeurant disparates entre niveaux de collectivités locales, la hausse étant surtout visible pour les départements et les communes.

Les investissements enregistreraient une croissance de 6,9 % et se rapprocheraient du niveau de 2019. Tous les niveaux de collectivités locales participeraient à cette reprise après le renouvellement des mandats intervenu en 2020 pour le bloc communal et la crise sanitaire.

Une loi de finances pour 2022 qui contient peu de mesures impactant la collectivité.

Le projet de loi de finances pour 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités, mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme l'abondement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au profit des collectivités.

La DGF reste stable en 2022, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. Parallèlement, le gouvernement continue son rattrapage du niveau des dotations de péréquation versées aux communes ultra-marines par rapport aux collectivités métropolitaines. La moitié du rattrapage restant à réaliser le sera en 2022.

Le projet de budget 2022 poursuit la mise en œuvre du « Plan de relance » (2ème année).

Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues. La taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés sera encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023. Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passera à 25% pour toutes les entreprises en 2022.

h) *Une prospective pluriannuelle pour Saint-Denis s'assurant du maintien d'une situation financière saine, sans augmentation de la fiscalité*

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev°Taux d'Imposition	3,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de Fonctionnement	219 171	216 986	217 517	221 670	221 155	230 034	228 616	229 544	230 333	232 118	234 337
Ev°nominales Charges fct courant strictes	1,1%	0,5%	-2,8%	0,2%	-0,7%	0,7%	1,9%	1,4%	1,3%	1,8%	1,4%
Charges fct courant strictes	197 843	198 776	193 187	193 612	192 216	193 629	197 322	200 132	202 821	206 534	209 477
Atténuations de produits	416	2	291	312	311	130	280	280	280	280	280
Ch. exceptionnelles larges	2 594	602	1 520	562	198	1 100	400	400	400	400	400
Annuité de dette	11 686	13 343	13 844	14 756	17 225	14 762	14 933	15 257	14 771	15 497	16 195
Ch. de Fonctionnement larges	212 538	212 723	208 841	209 243	209 950	209 621	212 935	216 069	218 271	222 711	226 351
Epargne nette	6 633	4 264	8 676	12 428	11 205	20 413	15 681	13 475	12 061	9 407	7 986

Rec.Inv. hs Emprunt	21 326	17 095	24 973	21 272	21 193	16 800	17 388	17 962	17 962	17 962	17 962
Var Excédent	-4 073	-7 863	1 906	6 900	1 841	7 213	0	0	-11 000	0	0
Dép Inv. hs Capital	50 032	44 542	41 872	46 799	43 527	40 000	45 000	45 000	59 000	45 000	45 000
Dép Inv. hs Dette	50 032	44 542	41 872	46 799	43 527	40 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0	0	0	0	14 000	0	0
Emprunt	18 000	15 321	10 128	20 000	12 970	10 000	11 930	13 563	17 977	17 631	19 052
Variables de pilotage	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ep brute	15 323	14 884	19 629	24 284	25 334	32 738	28 196	26 194	24 296	22 563	21 746
Encours corrigé (31.12)	146 911	151 619	150 800	158 952	158 732	156 407	155 822	156 666	148 408	152 883	158 174
Encours corrigé / Ep brute (années)	9,6	10,2	7,7	6,5	6,3	4,8	5,5	6,0	6,1	6,8	7,3
Ep gestion	18 319	17 606	22 521	27 184	28 431	35 175	30 614	28 732	26 832	24 904	24 180
EGC	14 673	6 810	8 716	15 614	20 771	27 984	27 984	27 984	16 984	16 984	16 984

Malgré la situation économique atypique, la Ville a su maintenir une stabilité des dépenses et des recettes. Il en ressort une épargne conséquente, qui permet d'envisager sereinement l'application des projets de mandat, avec une progression des dépenses de fonctionnement et d'investissement sans recourir à l'impôt et tout en maintenant une dette raisonnable.

Ainsi, tout en prenant en compte la possibilité d'une inflation forte, d'une progression constante de la masse salariale, la ville peut maintenir une politique d'enrichissement de son patrimoine avec un investissement de 45 M€ annuellement en gardant une épargne positive, un endettement stable avec un ratio de désendettement toujours inférieur à 10 ans (7,3 ans en fin de mandat) sans dégradation des comptes.

Les hypothèses retenues :

Dépenses

- **Charges à caractère général** : + 400 K€ / an (+10 % d'inflation prévisionnelle sur les produits, fournitures...).
- **Charges de personnel** : +1,2 %, passant de 107 à 113 M€ / an (fin de mandat), soit une progression de 1,2 % annuellement.
- **Intégration progressive des projets de mandat**, 2 M€ en 2022 à 5 M€ en 2026, pour les actions culturelles, la direction de l'Education, la gratuité des bus (1 tranche / an), le Pass permis, le Pass BAFA, les bourses de voyages, la restauration scolaire.
- **Maintien de l'investissement à 45 M€ / an.**

Recettes

- Augmentation de la dotation de péréquation (+2,1 M€).
- Augmentation légère des autres dotations et recettes, sans augmentation du taux d'imposition des ménages.

i) *Fonctionnement*

Compte tenu des aléas liés à la crise sanitaire, les dépenses de fonctionnement de la Commune sont projetées avec une évolution prudentielle pour 2022 par rapport au Compte Administratif 2020, soit 200 M€.

Cette projection reste dépendante de l'évolution de la situation sanitaire et d'un possible retour à un pacte de stabilité.

Quant aux recettes, elles ne subissent pas de changement de périmètre. Seul, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) enregistre une hausse inattendue (40 % pour Saint Denis).

Le projet financier de l'équipe municipale intègre l'exigence du maintien d'un taux d'épargne satisfaisant, pour veiller à la soutenabilité financière de la mise en œuvre du projet municipal.

j) *Une Programmation Pluriannuelle et prévisionnelle des Investissements (PPI), volontariste et ambitieuse*

Elle fixe les grandes orientations financières en matière d'investissements, en lien avec la stratégie financière de la collectivité. La PPI 2022-2026 de la Ville, qui sera votée en février 2022, pose les jalons du projet de mandature. Elle fixe le scénario de référence en matière d'investissement et prévoit les volumes d'engagements financiers associés.

Étiquettes de lignes	2022	2023	2024	2025	2026
SPORTS & JEUNESSE	7 733	10 135	7 675	7 260	5 160
VOIRIE & DEPLACEMENT	6 954	6 367	5 957	7 115	7 115
CREATION & REHAB. DU PATRIMOINE	5 908	7 134	5 781	5 600	5 600
ACQUISITIONS FONCIERES	5 847	2 050	2 050	2 500	2 500
ECOLES & CRECHES	5 699	8 601	12 036	9 303	2 910
ENVIRONNEMENT & ESPACES VERTS	4 763	3 223	3 645	1 395	1 401
AFFAIRES GENERALES	4 470	3 119	2 890	3 524	3 524
GRANDS PROJETS	4 187	5 994	12 485	9 428	4 817
ECLAIRAGE PUBLIC	3 198	2 952	2 394	1 450	1 450
LOGEMENT ET HABITAT	3 198	3 671	1 621	1 412	1 100
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 699	123	123		
CULTURE	802	1 218	1 447	765	760
HANDICAP ET DIVERSITE	730	1 304	484	590	590
MATERIEL ET MOBILIER	418	189	189	230	230
TOTAL GENERAL	55 606	56 080	58 777	50 572	37 157

La Programmation Pluriannuelle des Investissement atteint 55 millions d'euros en inscription budgétaire. Elle marque le fort engagement de la collectivité dans la relance économique et le renouvellement de la Ville tout en préservant ses équilibres financiers à court, moyen et long terme. La réalisation de ces projets de ville se fera sans faire appel au levier fiscal.

Ces dépenses seront financées par nos fonds propres (épargne brute diminuée des remboursements d'emprunt) en augmentation et par les dotations et subventions d'investissement, principalement sous l'effet des crédits du plan de relance et de la DSIL et une aide exceptionnelle mise en place par l'État pour soutenir le bloc communal dans la relance.

Un travail d'optimisation des cofinancements est conduit, pour bénéficier des opportunités de contractualisations généralistes, notamment avec le Département et la Région.

Le recours à l'emprunt viendrait compléter le financement pour un montant de 15 millions d'euros. Compte tenu du niveau des remboursements, le flux net de dette resterait légèrement négatif ramenant l'encours de dette à 157 Millions d'euros.

k) Une dette maîtrisée et sécurisée

Une gestion communale efficace implique une maîtrise des grands équilibres financiers pour mener à bien les politiques publiques. L'épargne est un élément déterminant dans le sens où elle peut participer au financement de nouveaux projets pour la Ville. Aussi, il est primordial de conforter l'épargne au moyen des autres ressources propres.

La capacité communale à emprunter doit être utilisée de manière appropriée pour financer le programme d'investissements et entreprendre les équipements pour Saint-Denis.

Synthèse de la dette (données actualisées à fin octobre)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
157 295 806.54 €	1,57 %	14 ans et 7 mois	47

La situation de la dette de la Ville reste très satisfaisante. Elle représente 989 € par habitant et est encore inférieure à la moyenne de la strate (1.106 €).

Les taux payés, tous types de taux confondus, sont significativement bas puisque le taux moyen est rendu à moins de 1.57% au titre de l'année 2021, très inférieur à la moyenne de la strate, grâce à la prépondérance d'emprunts à taux variable.

L'ambition de la Ville est de maintenir pour l'année 2022 ce niveau de taux toujours inférieur à 2 %. Au regard des évolutions et des anticipations à moyen terme, cet objectif demeure réalisable.

La part de dette à taux fixe est de 40 %. La dette à taux variables ou taux structurés (60%) reste sous surveillance.

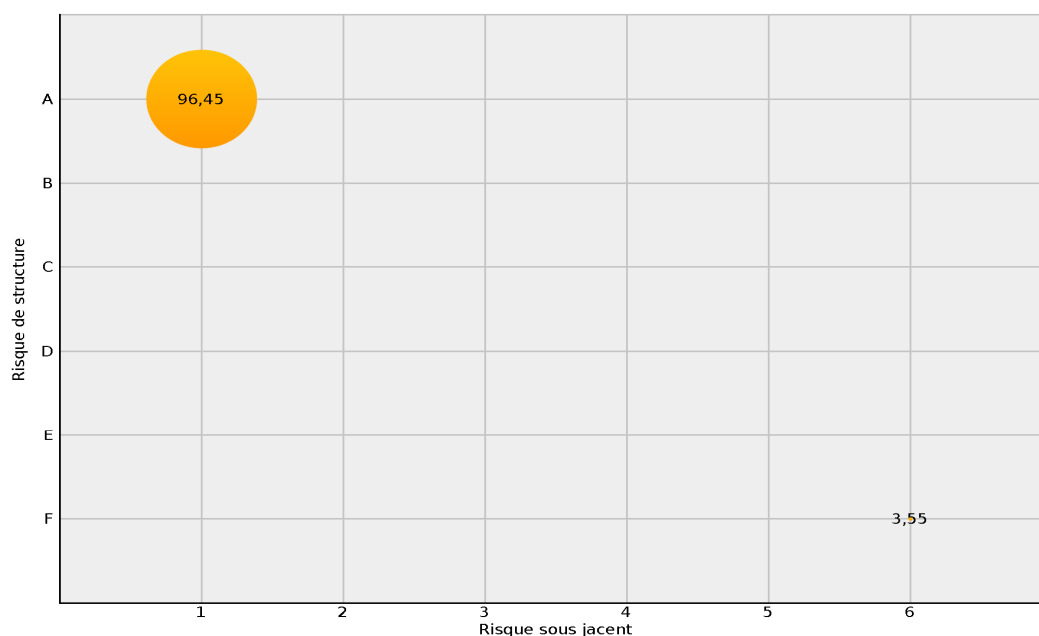
Il est prévu de maintenir le recours modéré à l'emprunt de 15 M€ pour un programme d'investissement estimé à 55 millions d'euros par an.

Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen)
Fixe	67 484 616.52 €	42,90 %	1,88 %
Variable couvert	4 429 159.72 €	2,82 %	1,02 %
Variable	27 968 592.11 €	17,78 %	0,62 %
Livret A	51 832 794.34 €	32,95 %	1,37 %
Barrière avec multiplicateur hors zone EUR	5 130 643.85 €	3,26 %	4,89 %
Écart d'inflation	450 000.00 €	0,29 %	4,56 %
Ensemble des risques	157 295 806.54 €	100,00 %	1,57 %

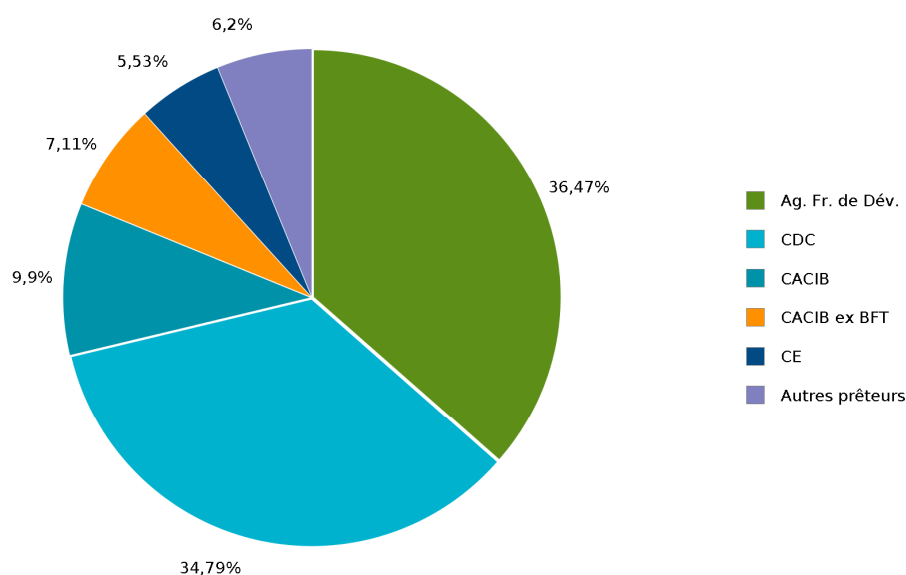
Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible



Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
Agence Française de Développement	57 372 070.11 €	36,47 %	
Caisse des dépôts et consignations	54 719 270.07 €	34,79 %	
Credit agricole corporate and investment bank	15 578 213.98 €	9,90 %	371 517.89 €
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	11 179 193.83 €	7,11 %	0.00 €
Caisse d'épargne	8 700 000.10 €	5,53 %	
Autres prêteurs	9 747 058.45 €	6,20 %	
Ensemble des prêteurs	157 295 806.54 €	100,00 %	371 517.89 €



Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	158 314 202 €	149 222 983 €	136 923 799 €	123 005 384 €	100 240 868 €	50 343 012 €
Capital payé sur la période	12 362 422 €	12 443 514 €	12 113 834 €	25 027 130 €	11 146 010 €	7 608 738 €
Intérêts payés sur la période	2 597 257 €	* 2 430 812 €	* 2 392 478 €	* 2 247 426 €	* 1 828 633 €	* 987 363 €
Taux moyen sur la période	1,59 %	1,60 %	1,74 %	1,74 %	1,76 %	1,89 %

2. Une gestion RH sous le signe de la proximité

a) 2020-2021 : une stratégie RH volontariste et des actions fortes à destination des agents de la Ville

Fortes des actions menées dès 2020, fondées sur une politique RH dynamique et volontariste, et au-delà des acquis, l'équipe municipale s'est engagée dès 2021 dans la transformation de l'entreprise municipale, soucieuse à la fois de renforcer la performance de l'action mais également d'améliorer le quotidien, le bien-être et le pouvoir d'achat des agents dans leur mission de services publics.

Afin de répondre à ces orientations et de permettre la mise en œuvre des axes du mandat, la Ville s'est inscrite dans une démarche de co-construction avec les collaborateurs, en s'associant un bureau d'étude pour effectuer un état des lieux précis des ressources et des besoins. Concrètement, plus de **200 mobilités internes ont été réalisées au 1^{er} décembre 2021**, dans

le cadre d'une Bourse à la Mobilité volontaire (BAM). Ces mobilités ont permis de répondre aux attentes des agents mais également aux besoins des services, tout en offrant un temps de respiration aux organisations, précédant ainsi le lancement d'une campagne de recrutements.

Au total, **122 recrutements** ont été effectués de **septembre 2020 à septembre 2021** afin de pourvoir aux postes non dotés à l'issue de la BAM, en permettant d'apporter une réponse aux métiers dits sensibles (éducation, restauration scolaire, mairies annexes, ...).

Par ailleurs, au **1^{er} septembre 2021**, la Ville aura accompagné près de **20 agents dans leur projet** de reconversion professionnelle et personnelle.

Pour tenir compte de la réalité des missions de nos cheffes cantinières, mais également pour leur donner des perspectives de valorisation de leur pension retraite, **les agents volontaires se sont vus proposer un passage à 35h.**

Ce « virage » entamé par la Ville en 2020, conformément aux orientations du mandat, a également mis l'accent sur la formation des jeunes réunionnais à la Réunion en permettant d'accueillir **1 000 stagiaires et 27 apprentis au sein de la collectivité (dont 8 agents reconnus travailleurs handicapés).**

b) Perspective 2022 : une gestion RH avant-gardiste et solidaire, placée sous le signe de la proximité

Faire de la proximité un des axes majeurs de la stratégie RH se traduit par un renforcement de la présence des référents RH au contact des agents. **Cela se concrétisera, notamment par la présence régulière des gestionnaires sur sites et au sein des directions, de la programmation plus fréquente de « journées d'information RH » sur des thématiques correspondant aux attentes des directions, ou encore de l'organisation d'un événement annuel, les « journées de l'agent ».**

Le maintien du dialogue social et la modernisation des outils de gestion et de communication interne participeront aussi à favoriser la proximité avec les agents.

C'est ainsi que 2022 se déclinera autour de 3 axes :

- agilité, adaptation et innovation
- développement des compétences
- solidarité, cohésion, bienveillance et pouvoir d'achat

Agilité, adaptation et innovation

L'objectif visé sur le mandat intègre la nécessité d'une transformation managériale à même d'accompagner la démarche de transformation sociétale et urbaine voulue par l'équipe municipale.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'accompagner les agents et d'optimiser les ressources dédiées à la réalisation des missions de service public.

Cette adaptation des effectifs nécessitera d'identifier les départs futurs à la retraite (de l'ordre de 80/an), ainsi que les départs liés aux éventuelles inaptitudes aux postes de travail.

L'équipe municipale s'appuiera, en sus du renforcement des effectifs, sur deux axes forts que sont la transversalité au travail ainsi que la mutualisation des missions des agents. Les réponses apportées aux besoins des directions seront focalisées sur le développement des compétences, l'épanouissement au travail (conduite du changement et conduite de projet) et la recherche des solutions innovantes.

La poursuite du développement de l'outil numérique Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) permettra également un suivi optimal des effectifs, afin d'accompagner au plus près les parcours professionnels.

Un engagement fort au service du développement et du parcours professionnel des agents

La Ville s'engage de manière volontaire pour proposer à chaque agent une offre de formation plus riche pour se préparer aux concours, évoluer dans sa carrière, renforcer son expertise.

En parallèle des formations proposées par le CNFPT (580 000€/an de cotisations payées par la Commune), la Ville proposera un budget conséquent consacré à la formation (300 000€/an), traduisant ainsi une volonté toujours renouvelée de construire les conditions d'épanouissement de ses agents.

Par ailleurs, les actions de formation relatives à l'accession du plus grand nombre aux **savoirs fondamentaux et outils numériques de base**, seront confortées et pérennisées en 2022. Ils ont déjà bénéficié à plus de 300 agents.

Le développement d'une culture territoriale commune, la réalisation d'une veille réglementaire, ou encore la sensibilisation à la sécurité au travail, seront également des actions de formation proposées aux managers et aux primo directeurs.

Ainsi, dans l'objectif d'accompagner les encadrants de tous niveaux, la Ville déploiera en 2022 un ensemble de formations tendant à développer leurs aptitudes managériales et à mettre en œuvre des processus et méthodologies permettant de faire émerger l'intelligence collective (80 K€). Par ailleurs en 2022, afin d'améliorer les conditions d'accueil des agents la ville lancera un plan d'accompagnement de prise de poste pour l'ensemble des agents y compris les agents contractuels.

Afin de valoriser et de promouvoir l'émergence de nouveaux projets professionnels des agents, la Ville entend étudier la prise en charge financière des coûts pédagogiques, dans le cadre de la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation.

Par ailleurs, l'actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnelles (DUERP) et le traitement en priorité des risques identifiés comme les plus élevés seront également intégrés au plan de formation 2022. L'objectif ainsi attendu est d'optimiser le plan de formation de la Ville afin de retrouver le niveau réalisé avant la crise du COVID

Enfin, l'impact fort de la crise sanitaire sur les organisations imposera en 2022 de poursuivre les actions des formations liées à la gestion de cette pandémie, mais aussi de sensibilisation aux conditions de travail.

Pour rappel, comme c'était le cas en 2021, la protection et la sécurité des agents dans le cadre de l'exercice de leurs activités professionnelles demeure pour la Ville une préoccupation de tous les instants. Ainsi, des référents COVID ont été désignés et régulièrement formés par des spécialistes

de l'hygiène et la sécurité au travail. Ces agents vérifient dans chacune des directions le respect des gestes barrières, assurent la mise à jour des réglementations au fil de leur évolution et répondent aux questions de leurs collègues.

Une cellule de contact tracing interne à la mairie, qui intervient en appui de l'ARS, a garanti depuis le début de la pandémie un traitement efficace des cas positifs déclarés, évitant ainsi le développement de clusters.

En outre, le matériel de protection adapté à l'exposition des agents en fonction de leur poste de travail est mis à disposition et des informations régulières sont transmises par le biais des lettres info RH.

Solidarité, cohésion, bienveillance et amélioration du pouvoir d'achat

Pour améliorer le pouvoir d'achat de son personnel, la Ville a attribué des points de NBI à 48 agents, revalorisé le salaire de 79 agents CDI des catégories A et B et a fait bénéficier d'un avancement de grade à 280 agents (doublant ainsi l'effectif promu pour les agents non titulaires de catégorie C).

Toujours avec le même objectif, dans le cadre des prestations à destination des agents, la Ville démarrera la consultation relative à **l'augmentation de sa participation sur la prise en charge des titres de restauration**, ainsi que l'examen d'une proposition de **garantie collective de maintien de salaire**. Ces actions visant à soutenir l'amélioration du pouvoir d'achat des agents, seront également confortées par le travail réalisé sur le RIFSEEP.

Conformément à la stratégie RH portée par l'équipe municipale, basée sur le parcours de vie de chaque agent dans et hors la collectivité, la Ville travaillera à soutenir la mise en place, en 2022 :

- d'un Comité des Œuvres Sociales visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents et à favoriser les liens entre eux
- d'une Amicale des anciens de la Ville de Saint-Denis pour continuer à accompagner les agents partis en retraite
- d'un partenariat expérimental avec le groupe Action Logement pour faciliter l'accession au logement

La ville poursuivra aussi la consolidation de son ambition forte en matière d'épanouissement et de bien-être au travail notamment via ses dispositifs bien connus de l'action sociale. Il s'agira par exemple de la participation financière de la commune à **la complémentaire santé des agents**.

Enfin, la mise en œuvre d'une politique d'intégration et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, et d'un plan d'actions d'égalité des hommes et des femmes, notamment au moyen de nominations équilibrées hommes/femmes, viendront enrichir ces orientations.

Plus généralement, les dispositifs veillant à faciliter ou permettre la conciliation entre vie professionnelle et vie privée (congés proches aidants, congés de paternité...) seront davantage développés. Concernant **la préparation des départs en retraite, qui est un engagement fort de l'équipe municipale**, des actions d'accompagnement et de formation seront mises en place et pérennisées.

Dans le même état d'esprit et avec une volonté affichée de solidarité, l'accompagnement des agents les plus fragiles sera renforcé (repositionnement sur des postes adaptés, accompagnement par la médecine professionnelle, ...).

L'action sociale en faveur de ce type de public (intervention de l'assistante sociale, fond de secours d'urgence...) sera également poursuivie.

Enfin, la convention de partenariat signée en 2021 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), pour un budget total de 1 000 000€ sur 3 ans, permettra de poursuivre et de développer la politique volontariste menée en faveur de l'intégration des porteurs de handicap.

En résumé la Ville a ouvert également de grands chantiers qui seront poursuivis en 2022 tels que la **prise en charge de la complémentaire santé**, la **mise en œuvre des contrats de projets**, l'**optimisation et aménagement du temps de travail**, ou encore la **reconnaissance de la valeur professionnelle des agents**, notamment dans le cadre du RIFSEEP.

Nous allons amplifier les mesures commencées dans les lignes directrices de gestion telles que arrêtées en 2020. Cela permettra de conforter une stratégie RH qui ira au-delà des dispositions actuelles.

3. Un capital immobilier optimisé pour améliorer les conditions de travail

A travers son projet de mandat, Saint-Denis a choisi la transformation pour tendre vers une ville plus smart, sécurisée et moins consommatrice d'énergies. Les questions de sobriété et de ville intelligente viendront au service d'une cité soucieuse des enjeux climatiques et du bien-être de ses concitoyens.

Les locaux loués continuent de peser plus d'un million d'euros par an en fonctionnement. Quelques actions ponctuelles ont permis de mettre un terme à l'augmentation enregistrée au cours des années 2010-2015. Une analyse complémentaire doit toutefois encore être menée afin de réduire ce parc locatif, en ne conservant que le strict nécessaire, restituer ce qui n'est pas stratégique ou envisager des solutions de remplacement. Celles-ci pourraient passer par une optimisation du patrimoine actuel ou par des actions d'acquisitions ciblées.

A cet effet, un focus (besoins réels, taux d'occupation, etc.) sera réalisé en 2022 sur les centaines de bâtis communaux mis à disposition des associations. Il s'agira notamment de prendre possession des nouveaux locaux administratifs situés à l'entrée Est de la Ville dénommé espace Sarlava (ex cour Kervéguen).

B. UN SYSTEME D'INFORMATION MODERNISÉ

Les actions qui seront menées en 2022 s'inscrivent dans la continuité de celles menées l'année précédente. Elles devront notamment faire preuve d'innovation et d'adaptation pour tenir compte des effets de la crise sanitaire du COVID-19, non résolus à ce jour.

A titre d'exemple, un des effets pervers de cette crise est la pénurie mondiale en composants électroniques qui pénalise la chaîne d'approvisionnement et les plannings de production. Au niveau de la Ville, elle se traduit par une augmentation significative des coûts d'achat et des délais de livraison (+ 6-8 mois en moyenne) des équipements TIC. Dès lors, l'anticipation est devenue la clé de voute de la réussite de la modernisation du Système d'Information (SI).

Au nombre des actions menées en 2021, il a été principalement question :

- du déploiement des premières briques de la politique de sécurité des systèmes d'information de la Ville Saint-Denis (+600 k€).
- du renouvellement complet des services de télécommunication.
- du déploiement de la Phase 1 relative aux systèmes de visioconférences (+50 k€).

En 2022, il sera question de poursuivre la sécurisation et la modernisation des SI pour disposer d'outils numériques disponibles, performants et sécurisés afin que la Ville de Saint-Denis demeure une collectivité de référence.

1. Sécurisation et amélioration de la performance des systèmes d'information

De nos jours, les cyberattaques se multiplient. En effet, nous assistons à une hausse spectaculaire de leur nombre à l'encontre des collectivités territoriales depuis 2020, avec de lourds impacts sur la continuité du service public et des dommages qui peuvent être irréversibles. Parmi les risques encourus, il est question de défiguration de sites Internet, de prise de contrôle des comptes de messagerie et de réseaux sociaux, du vol de données sensibles, notamment celles à caractère personnel, ou encore de rançongiciels, pour ne citer que les plus visibles d'entre eux.

Lorsque survient une attaque informatique, outre l'impact sur l'image de la commune et l'atteinte à la confiance de ses administrés, des négligences dans la sécurité du SI peuvent mettre en cause la responsabilité personnelle des agents et/ou des élus. La sécurisation des flux de données internet est, en conséquence, devenue incontournable. Elle garantit, en effet, la pérennité du bon fonctionnement des services de la Ville.

En 2021, trois types d'actions ont principalement été menés sur la sécurisation du SI :

- 1) La mise en place d'une solution de pare-feu externe sur l'hôtel de ville (centre névralgique du SI) afin de remplacer l'ancien équipement vétuste et technologiquement obsolète (70k€).
- 2) La mise en réseau et l'activation d'une seconde salle informatique située au Centre Technique Communale (déploiement partiel de serveurs et d'unité de sauvegarde) pour la continuité de service.
- 3) Le renouvellement de l'ensemble des commutateurs réseaux ou équipements intersites (250k€).

En 2022, il s'agira essentiellement :

- 1) De poursuivre l'optimisation de la sécurisation du SI (+ 400K€) :
 - en déployant des méthodes d'authentications d'utilisateurs fortement sécurisées.
 - en procédant à la supervision complète du SI.
 - en refondant entièrement le système de sauvegarde par le remplacement du robot de sauvegarde et des baies de stockage.
 - en renforçant la sécurisation de la flotte des équipements nomades (tablette et Gsm) via une solution d'administration centralisée.

- 2) De contribuer à la sécurisation de l'ensemble des bâtiments communaux via la vidéosurveillance (75k€).

- 3) De poursuivre le déploiement de clients légers (de 130 à 200 postes Citrix supplémentaires) pour réduire les temps de réponse à incident (120k€) et de répondre avec efficacité aux besoins du télétravail.
- 4) De poursuivre la migration du système de messagerie électronique vers la solution collaborative Microsoft Exchange/Outlook.

2. Modernisation du système d'information

La modernisation du SI constitue la clé de voute de la réussite des projets de modernisation de la Ville. En effet, les outils numériques permettent d'automatiser et d'améliorer les processus administratifs internes, de renforcer la collaboration entre les administrations, d'améliorer les échanges avec les usagers tout en diminuant les coûts associés et l'impact écologique.

En 2021, la DSCI s'est particulièrement impliquée dans le lancement de plusieurs projets dont l'opérationnalité est prévue courant 2022, à savoir :

- 1) Une contribution dans la mise en œuvre de projets destinés aux administrés et aux organismes externes :
 - Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), pour une instruction dématérialisée complète
 - Plateforme numérique de gestion complète du budget participatif dont la finalité reposera sur une participation citoyenne interactive afin d'améliorer les relations entre les organismes associés, la Ville et les usagers.
 - Outil numérique de gestion des Comités d'Action Citoyenne (CAC)
- 2) Une contribution dans la mise en œuvre de projets pour un usage interne de la collectivité :
 - Gestion de projets de la mandature
 - Gestion des audiences des élus
 - Gestion de la revue de presse quotidienne
 - Gestion électronique du suivi des parapheurs
 - Déploiement d'un réseau privé de fibre optique afin de bénéficier du Très Haut Débit dans la majorité (89%) des écoles maternelles et élémentaires du territoire dionysien.

Enfin, dans le cadre du projet Optique Intra Cité (OIC), la Ville poursuit le déploiement de son réseau privé de fibre optique pour permettre l'interconnexion des bâtiments communaux en très haut débit (THD).

En 2021, plusieurs sites ont été raccordés dont le bâtiment Kerveguen (qui doit accueillir les effectifs de la Ville de Saint-Denis), le crématorium, le stade Jean Ivoula et les nouveaux locaux de PRUNEL (108 K€).

L'objectif est d'accompagner une numérisation progressive des services qui permettra d'offrir aux usagers un service de qualité, rapide et adapté à leurs besoins.

3. Pour un système d'information géographique maîtrisé

En 2022, il s'agira de continuer à apporter des compétences – notamment techniques et juridiques - en matière de levés topographiques, d'implantations, de bornages, de délimitation du domaine public communal, et de toutes les prestations topographiques en appui des différentes directions mobilisées, en amont lors des phases projets mais surtout pendant les phases opérationnelles. Les équipes topographiques de la Ville constituent des atouts essentiels dans la pratique de l'hyper proximité par leur maîtrise du territoire et leur grande réactivité. Il conviendra donc de veiller à la pérennisation de ces services de proximité.

L'exercice 2022 verra se poursuivre le déploiement d'Arcopole, SIG communal moderne, mis en œuvre depuis fin 2018 et déjà appropriés par de nombreux utilisateurs en interne (420) avec une utilisation croissante et constante. Des formations adaptées aux demandeurs et à leur besoin continuent d'être dispensées par le binôme de techniciens SIG, rejoint par un troisième technicien en cette fin 2021.

La technicité de ce pôle doit continuer de permettre des développements adaptés aux besoins précis des services communaux, en lieu et place d'acquisitions coûteuses et moins inadaptées de logiciels métiers « isolés », sans connexion parfois avec le reste des activités de la collectivité.

Enfin, impulsée depuis plusieurs années, la centralisation et la mise à jour de l'ensemble des données communales doit se poursuivre, avec la participation de l'ensemble des services gestionnaires de données. Ces actualisations permettent en effet de répondre au mieux aux différents besoins et de rendre l'administration plus efficiente et précise dans ses actions.

C. DES POLITIQUES PUBLIQUES PARTENARIALES ET CONVERGENTES CONSTRUITES POUR LE TERRITOIRE

1. Convention territoriale globale

La signature de la Convention Globale Territoriale entre la Ville et la CAF entérine une stratégie commune de plus de 80 actions au bénéfice des dionysiens autour de 49 actions sur 5 enjeux forts issus du diagnostic dionysien :

- organiser les offres de services notamment Enfance - Jeunesse - Famille dans un esprit d'équité et de coordination territoriales, en hyper proximité.
- S'appuyer sur les associations, forces vives des territoires.
- Organiser la montée en compétences ainsi que l'optimisation des ressources humaines et de l'offre de services sur le territoire.
- Mieux cibler les publics fragiles et la jeunesse pour mieux répondre à leurs besoins.
- Promouvoir l'offre de service à l'appui d'une communication dynamique multi-supports dans un esprit d'aller vers et garantir ainsi un meilleur accès pour tous aux droits et aux services.

Le CEJ, intégrera à son terme définitivement la CTG en 2022 et fera l'objet d'un premier avenant en juin 2022. Cette CTG contribuera à favoriser la transversalité dans l'action de la municipalité en faveur de la Solidarité.

2. Le Pacte Social Territorial 2 et la convention cadre avec le Département

Le PST 2 est un véritable levier pour investir dans les champs du social et des projets en faveur des plus démunis. Le partenariat de génération 2 avec le Département offre aux villes signataires la possibilité d'amplifier la PPI en lui donnant du sens et du contenu sur les projets emblématiques.

A Saint-Denis, la poursuite du partenariat financier et technique s'est concrétisée par la signature d'un P.S.T 2. Cette contractualisation porte sur 3 ans et elle privilégie 3 axes qui concourent à faire de Saint-Denis une ville plus solidaire, fraternelle et écologique. Ces thématiques se retrouvent dans les plans d'actions mis en œuvre au sein des équipes municipales

A titre d'exemple, pour 2022, on peut citer les opérations suivantes : Pépinière, lutte contre la pauvreté, S.P.L Avenir, réhabilitation du crématorium, amélioration des logements des plus démunis.

3. Les annexes

1 - Structure des effectifs

1.1 - Effectif global par statut au 31.12.2020

Statut	Nombre d'agents
Contractuel	364
Non titulaire	969
Non-titulaire école	407
Stagiaire	3
Titulaire	736
Adulte relais	11
Apprenti	19
Contractuel NP	27
Vacataire	73
TOTAL	2609

1.2 - Evolution rétrospective et prévisionnelle des effectifs (permanents et non permanents)

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021 prév
Effectifs	2 914	2 772	2 729	2 766	2609	2630

2 - dépenses de personnel

2.1 - Évolution rétrospective et prévisionnelle des dépenses de personnel

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prév.)
-------	------	------	------	------	------	--------------

Dépenses de personnel chap 012	113 579 115 €	113 527 522€	111 833 707 €	110 815 168 €	106 644 369 €	108 500 000 €
--------------------------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------

2.2 - Les Nouvelles Bonifications Indiciaires

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prév)
Nombre d'agents	349	331	327	328	327	324
Cout	627 026 €	548 192 €	535 919 €	686 831 €	658 413 €	627 000 €

2.3 - Les Heures Supplémentaires Rémunérées

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prév)
Volume	95 184	94 512	89 139	88 766	80542	90000
Cout	1 876 349	1 816 789 €	1 718 672 €	1 723 624 €	1 588 416 €	1 700 000 €

3 - Les avantages en nature

Logement

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (prév)
Effectif	35	35	29	31	31	32

4 - La durée effective du temps de travail

Temps de travail	Nombre d'agents
39h	261
35h	1670
Temps non complet	678
TOTAL	2609

II. SAINT-DENIS : LA VILLE DE L'HYPERPROXIMITE

A. PLACER LES MAIRIES ANNEXES AU CENTRE DE CE PROCESSUS D'HYPERPROXIMITE

Après avoir développé son projet de territorialisation, la Ville de Saint-Denis souhaite placer l'hyper proximité au cœur de son Projet municipal. L'offre de service mise à disposition des dionysiens dans les 20 secteurs de la Ville doit être consolidée, modernisée et adaptée aux attentes de la population. Les mairies annexes et les centres municipaux demeurent les portes d'entrée pour tout usager souhaitant être accueilli, orienté, accompagné et soutenu dans ses démarches. A cette fin, il doit pouvoir disposer, au plus près de chez lui, des mêmes informations et des mêmes services, modernes et fiables, que ceux qu'il aurait en se rendant à l'hôtel de Ville.

Les équipes des 20 Mairies Annexes et Centres Municipaux poursuivront donc leurs actions d'amélioration continue des services par la recherche d'une plus grande efficacité dans l'exercice de leurs missions premières (état civil, action sociale, demande de logement). Par ailleurs, elles déploieront leur champ d'intervention, en s'associant de plus en plus, à la mise en œuvre des dispositifs dédiés à la jeunesse, à la démocratie participative, au développement économique, et plus globalement à l'ensemble des politiques publiques déployées par la Ville.

Dans cet esprit, la démarche de déconcentration des procédures d'inscriptions sur les listes électorales et de recensement militaires va se poursuivre en 2022. La formation continue des agents sur tout le territoire va permettre d'offrir les mêmes prestations à l'ensemble des dionysiens, à proximité de chez eux. La présence d'ambassadeurs numériques formés sur les missions électorales et militaires, permettra d'accompagner les administrés depuis les mairies annexes.

Le CCAS, acteur majeur de la politique sociale de la Ville aura également-pour priorité : la qualité du service rendu aux usagers, avec une présence accrue de ses équipes sur les territoires et donc dans les mairies annexes. L'objectif sera de répondre aux mieux aux besoins et attentes des publics les plus fragilisés. Aussi, sera-t-il nécessaire de poursuivre le travail d'accompagnement des instructeurs par un lien renforcé avec l'équipe de travailleurs sociaux, la formation des agents à leurs missions et le travail d'affichage plus clair et précis des missions du CCAS. Toutes ces actions concourront à améliorer le service attendu, permettant ainsi le développement d'actions innovantes de nature à répondre aux problématiques sociales identifiées et repérées sur le territoire, notamment à travers l'Analyse des Besoins Sociaux, réalisé en 2021.

Cette réorganisation des services s'accompagnera également d'une politique ambitieuse en matière de partenariat avec les autres acteurs publics et privés du territoire.

La convention cadre qui lie désormais le CCAS et le Département devra trouver sa déclinaison sur les territoires. Une réflexion partagée sera menée afin d'envisager un maillage sur toute ou partie du territoire avec la présence de travailleurs sociaux de la collectivité départementale.

L'autre axe du partenariat concernera les associations de secteur œuvrant dans le champ du social. Le CCAS, qui s'appuie déjà sur des associations dionysiennes (ESE La Montagne, Mère Veilles, Les Maillons de l'Espoir...), développera en effet ce réseau, avec l'ambition de pouvoir travailler avec au minimum une association par secteur de la ville. L'objectif est de construire un véritable réseau et d'ainsi pouvoir apporter une réponse mieux adaptée à la population.

Les espaces dédiés au public à Saint-Denis ne cessent de se développer. Les usages évoluent avec une fréquentation accrue de ces espaces par les habitants lors des animations culturelles, sportives, commerciales (marchés, braderies...) organisées par la Ville. Cette utilisation de plus en plus intensive de l'espace public, combinée à une multiplication des équipements utilisés, entraînent pour les Mairies Annexes et Centres Municipaux une inflation constante des tâches à réaliser dans un bref délai. L'accroissement de ces interventions et leur nature plurielle demande à ce qu'une réflexion sur l'organisation et la mutualisation des moyens et des ressources soit lancée.

En parallèle, fidèle à sa méthode de co-construction, la Ville a développé des modes d'interventions spécifiques, en partenariat avec les associations dont le GLEM et des opérateurs d'insertion (ALIE/BAC), afin de gagner en réactivité et rapidité d'intervention et d'entretenir ces espaces contribuant au mieux vivre des dionysiens et à l'attractivité du territoire.

De lourdes réhabilitations sur les bâtis des mairies annexes et centre municipaux ont démarré en 2021 et se poursuivront en 2022. Il en sera de même en matière de sécurisation des mairies annexes, permettant ainsi aux agents de travailler dans des conditions optimales de sécurité et d'assurer un meilleur accueil des administrés.

La **propreté et l'embellissement du cadre de vie** dans les quartiers est un axe majeur du renforcement de l'intervention des mairies annexes et centres municipaux, lesquels contribuent par leurs actions au Projet municipal de Ville jardin. La Ville de Saint Denis veille à la qualité de vie de ses habitants, par une attention constante aux questions garantissant l'harmonie de l'environnement, le respect du bien vivre ensemble et de la santé publique.

A cet effet, chaque canton est doté d'un technicien de propreté dont la mission est de travailler à l'optimisation et à la rationalisation des ressources terrain, ainsi qu'à la mise en œuvre des opérations "nettoy nout Vil" (2 opérations en 2021, avec l'ambition de réaliser un évènement par trimestre en 2022). Avec le Projet municipal d'embellissement et de fleurissement de la ville, les missions des équipes en régie seront amenées à évoluer. Des brigades « embellissement » seront créées. De même, une clarification des missions en matière de cadre de vie entre la Ville et la CINOR a été initiée en mars 2021.

La Ville met tout en place pour accorder au naturel la place qu'elle mérite par le biais de travaux d'embellissement en mobilisant des chantiers d'insertion aménagement paysager.

B. AGIR POUR ET AVEC LES CITOYENS

Action phare de cette mandature, 14 Comités d'Actions Citoyennes sont lancés au terme de cette première année. Un travail expérimental articulé autour de 4 phases : préfiguration, communication, constitution, action et-évaluation. Pour autant, l'amélioration du service public demeure un engagement majeur.

1. Améliorer les prestations rendues au niveau de l'état civil

L'amélioration de l'accueil du public et la réduction des délais de traitement des demandes du public vont être déclinés sous plusieurs formes.

La réalisation de ces deux objectifs passera par le développement du site internet de la Ville, en permettant aux administrés de prendre un rendez-vous en ligne, que ce soit pour une demande de passeport, de carte d'identité, la constitution d'un dossier de mariage, une demande d'acte de naissance, ou encore une reconnaissance d'enfant. Le même service sera proposé pour un rendez-vous en mairie annexe.

Il s'agira également d'améliorer en 2022, le traitement du flux conséquent d'appels entrant sur le site de l'hôtel de ville central. Les prises de rendez-vous en ligne devraient contribuer à réduire le volume d'appels entrant, et permettre ainsi un meilleur traitement des autres demandes.

Une externalisation partielle des demandes des notaires, reçues sur la plateforme dédiée COMEDEC, nous permettra en 2022 de répondre dans des délais raisonnables aux nombreuses sollicitations, et désengorger également les autres accès en ligne ou le standard téléphonique.

Enfin dans le cadre d'un projet de déconcentration du service Etat Civil, des agents seront redéployés dans les mairies annexes afin d'offrir des qualités et niveaux de prestations égales sur l'ensemble du territoire.

2. Evaluer le dispositif de fonctionnement des Comités d'action citoyenne

Une évaluation des quatre comités d'action citoyenne est réalisée par un prestataire dont la mission consiste à évaluer la phase d'expérimentation et de mise en place des CAC. Cette évaluation répond à un double enjeu, puisqu'elle doit permettre de poser le cadre de l'émergence des autres CAC et de suivre dans la durée l'impact du dispositif sur l'émergence des initiatives citoyennes.

En 2022, la mise en place des 30 autres comités d'action citoyenne restants s'appuiera sur ce rapport et les préconisations établies.

Sur la base de l'évaluation du fonctionnement du dispositif et des résultats obtenus elle permettra soit d'identifier un modèle de désignation des membres et de fonctionnement ou de reconnaître la diversité de ces aspects.

Action phare de cette mandature, 14 Comités d'Actions Citoyennes sont donc lancés au terme de cette première année. Un travail expérimental articulé autour de 4 phases : préfiguration, communication, constitution, action et d'une évaluation.

En 2022, les 30 comités d'action citoyenne restants seront mis en place en tenant compte des retours d'expériences des 14 comités d'action citoyenne installés sur l'exercice précédent.

3. Proposer un Plan de formation aux acteurs de la citoyenneté

De même que le diagnostic est fondamental pour définir les orientations et les ajustements du projet, la formation est également un facteur clé de réussite. L'ambition de la Ville citoyenne est de travailler au plus proche des habitants et de co-construire les projets qui régissent les quartiers, et qui marqueront leur cadre de vie futur. Ainsi, un plan de formations / actions sera proposé à destination de tous les acteurs concernés par la citoyenneté (les élus, les services de la

Ville et les citoyens) ; et ce dans le cadre d'un partenariat financier et technique avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

A l'instar des acteurs de la citoyenneté, les membres des CAC et leurs partenaires associés bénéficieront également d'un plan de formation. Il s'agira de leur donner les moyens et méthodologies leur permettant d'être dans la réflexion et d'exprimer et formaliser leurs idées en initiatives concrètes. Cette formation s'organisera également autour de méthodes de concertation, de partage et de prise de la parole.

En effet, l'objectif de l'équipe municipale est certes de donner aux membres des comités d'action citoyenne les outils et les moyens de promouvoir la participation citoyenne, mais au-delà, d'être également les porte-paroles et les modèles des citoyens de demain.

4. Créer 30 Comités d'Action Citoyenne

La volonté de l'équipe municipale est de créer 44 micro-quartiers autour des 44 groupes scolaires existants, disposant chacun d'un Comité d'Action Citoyenne. Les objectifs, à terme, sont de créer :

- des comités issus d'une véritable initiative citoyenne, de faire émerger et mettre en œuvre les projets des habitants et de leur offrir les conditions pour être acteurs de leur quotidien et de leur cadre de vie ;
- 44 Comités d'actions citoyennes, dans les quartiers autour de chaque école, qui permettront aux Dionysiens de passer de l'opinion à l'action en agissant au plus près de chacun.

Pour optimiser les conditions de réussite, la Ville a proposé une expérimentation sur 4 quartiers et son extension sur 10 quartiers supplémentaires.

5. Initier le Budget participatif dionysien : un enjeu majeur de démocratie et de co-construction

La Ville de Saint-Denis s'est engagée à consacrer 10 millions d'euro, au terme de la mandature, à son Budget Participatif. L'objectif est de permettre aux citoyens de s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie et l'aménagement de leur quartier et, par extension, de leur ville.

Cette démarche s'exprime au travers d'un dispositif composé de différentes étapes, qui vont de l'appel à projet à la réalisation de celui-ci.

Pour cet exercice l'objectif fixé par la Ville est la mise en route d'un processus visant à répondre aux attentes de la population en termes de co-construction.

L'année 2021 a également permis de concevoir les soubassements du premier Budget Participatif de la Réunion ; son règlement intérieur, la conception d'une plateforme interactive et transparente, la formation des équipes municipales, l'information et la mobilisation des citoyens augurent d'une montée progressive de cette capacité à agir voulue sur la durée du mandat. Ainsi 289 propositions ont été formulées par nos concitoyens. 80 d'entre elles correspondent au cahier des charges lié aux dépenses d'investissement mais toutes ces propositions citoyennes d'actions publique seront analysées.

Ce processus correspond à plusieurs étapes qui s'inscrivent dans un premier calendrier qui va de septembre à janvier 2022 suivi d'une seconde édition de mars à décembre 2022.

Les étapes de communication, d'appel à propositions de projets, d'étude de faisabilité de ces projets, du vote de ces projets par les dionysiens, la validation en conseil municipal et enfin la réalisation de ceux-ci constituent l'organisation autour de laquelle se construit la gestion complète d'un budget participatif.

A partir de 2022, le calendrier suivra une démarche identique en respectant les grandes étapes de gestion d'un projet participatif.

6. Penser la Démocratie participative tout au long de l'année

La vision selon laquelle la Ville décidait pour ses administrés des travaux à réaliser sur son territoire est aujourd'hui dépassée. La mise en place d'un budget participatif ne peut suffire à construire la démocratie participative. Il est aujourd'hui nécessaire que les citoyens puissent réfléchir et se prononcer en amont sur les grands travaux à mener sur leur territoire.

La Ville doit donc être dans une démarche d'information transparente à l'attention des administrés qui, en pleine connaissance, vont se prononcer en amont sur le contenu des projets et leur mise en œuvre.

Cette nouvelle démarche vise ainsi à faire du citoyen un partenaire associé aux grands travaux retenus sur la durée du mandat.

A titre d'exemple, le Pont de la Trinité sur la Ravine Laverdure illustre cette approche de co-construction par le développement d'un lien étroit entre le citoyen, l'entreprise et la collectivité.

7. Structurer et renforcer les équipes territoires

La Ville accueille depuis avril 2021, une équipe renouvelée. Le développement d'un territoire demande du temps et des professionnels expérimentés et formés. Si l'équipe des Chefs de Projet est aujourd'hui complète, il est nécessaire d'accompagner ces équipes dans la prise en main de leur territoire par un Plan de Formation adapté et spécifique.

A cet effet, il est prévu :

- 1 séminaire d'échange de pratiques entre les anciens chefs de projet (encore dans la collectivité) et les Chefs de Projet DDT actuellement en poste.
- 1 formation sur le métier d'un Chef de Projet du Contrat de Ville.

Bien que chaque territoire dispose d'une identité propre, il est nécessaire de mettre en place et partager un cahier de procédures et de méthodologies de travail en commun.

En 2022, il conviendra en conséquent de lancer un travail de formalisation et de dématérialisation des processus partagés et de mise en place d'indicateurs de suivi d'activité.

8. Proposer un observatoire territorial de la Politique de la Ville

L'année 2022 marquera le début de la mise en place d'une gestion digitale des actions réalisées sur chaque territoire. En effet, l'outil SMARTERRITOIRE propose une approche innovante en terme :

- d'organisation : simplification, amélioration, automatisation, qualité de service, gain de temps.
- de procédure : optimisation des délais de traitement, meilleure visibilité des résultats et impacts, meilleure fluidification et communication, porte d'entrée unique et partagé.

La dynamique sociale de la plateforme et la récolte de données permettra d'avoir un observatoire sur plusieurs axes : géographique, financier, actions à mener, suivi des projets dans le temps, personnes engagées et actives, impact sur les territoires, appréciation du projet.

Avec l'aide d'un moteur de recherche territorial et d'un annuaire, il sera possible d'avoir des extractions personnalisées sur chaque territoire, observer les données, lister les organisations et les observer sur un système cartographique.

9. Renouveler le Conseil Citoyen du Contrat de Ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite Loi LAMY crée les Conseils Citoyens, dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Ville 2015-2022.

La volonté de l'Etat et de la Ville, avec la signature du contrat de ville, est d'impliquer les habitants des Quartiers Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) dans le processus d'élaboration et de pilotage du contrat.

La Ville de Saint-Denis compte onze (11) Quartiers Politique de la Ville et trois d'entre eux font l'objet d'un Programme de Rénovation Urbaine (PRUNEL).

Sur ces Quartiers Politique de la Ville, 18 Comités d'Actions Citoyennes auront été créés Au sein de chacun des CAC, deux citoyens volontaires (1 femme et 1 homme parmi les représentants des acteurs locaux et des habitants) seront tirés au sort afin d'être désignés Conseillers Citoyens.

Ce sont donc 36 Conseillers Citoyens qui composeront le Conseil Citoyen de Saint-Denis et qui agiront au plus près de leur quartier. Chaque Conseiller Citoyen fera partie intégrante du CAC de son quartier pour être au plus près des problématiques de son territoire et proposer des actions concrètes.

En 2022, la Ville s'appuiera sur les Conseillers Citoyens pour faire le bilan et définir la programmation 2023.

C. PILOTER LE CONTRAT DE VILLE

En 2022, sont programmés 4 Comités Techniques et 4 Comités de Pilotages sur la coordination du Contrat de Ville. Ces instances permettent à tous les cofinanceurs d'établir la programmation des

actions sur l'année, de suivre les niveaux d'engagement et le déroulement des actions. La Ville veille avec les partenaires à une mobilisation maximale des dispositifs visant l'épanouissement des dionysiens dans les quartiers prioritaires.

La direction du Développement des Territoires a ainsi déployée 329 actions d'hyper-proximité au bénéfice de la cohésion sociale et de la tranquillité publique notamment en favorisant l'animation, le lien social et le cadre de vie comme autant de socles de vivre ensemble.

1236 enfants des quartiers prioritaires ont bénéficié de vacances éducatives, culturelles et sportives en pied d'immeuble, 21 jardins partagés dans 10 quartiers ont été accompagnés.

1. Proposer des vacances aux enfants des QPV

La pérennisation des VEPI pour cibler l'action municipale sur un public cible.

La pandémie ayant fortement impacté les territoires, sur le plan sanitaire, économique mais aussi social, la Ville a souhaité concevoir les réponses les plus adaptées à la prise en charge des jeunes (de 6 à 15 ans) qui ont subi un décrochage éducatif pendant la période de confinement. La volonté a été de leur faire bénéficier des vacances conjuguant un programme sportif, culturel, ludique, mais aussi pédagogique tout en garantissant la sécurité publique. Le projet a eu pour objectif majeur de mettre en place des activités « hors les murs » en pied d'immeubles afin de toucher au mieux le cœur de cible. Le projet, travaillé en partenariat avec l'éducation nationale, la DJSCS, la CAF et la DACOI, a été posé et mis en œuvre au sortir du confinement en 2020.

Compte tenu des points de réussite de ces vacances éducatives en pieds d'immeubles « Vepi », qu'il s'agisse de l'adaptation du projet au territoire, de la mobilisation de la cible, de la proximité des lieux d'activités, de la mobilisation des parents et des associations de quartier, cette action « Vepi » est pérennisée à compter de 2022.

Elle s'élargira au niveau des quartiers prioritaires et intégrera l'offre bons plan vacances.

Par ailleurs, le centre Jacques Tessier proposera 4 séjours de vacances financés par la Ville et l'Etat. Organisée en 4 fois 1 semaine, ces séjours sont proposés aux familles habitants dans les QPV.

Parallèlement, et pour engager la démarche liée à l'Ecole du Bonheur, les vacances de janvier 2022 à Jacques Tessier seront placées sous l'angle « des vacances du bonheur ».

2. Assurer la sensibilisation des habitants sur ce nouveau mode de déplacement : le téléphérique

L'arrivée d'un projet innovant à la Réunion comme le téléphérique nécessite un dispositif particulier d'accompagnement des habitants. La Ville, partie prenante du groupe projet téléphérique, poursuivra en 2022 la sensibilisation et l'accompagnement des habitants sur le bon usage et l'appropriation de ce nouveau mode de transport.

3. Concevoir le projet social des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) afin d'en assurer l'intégration territoriale

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

Le Chantier d'insertion est un tremplin pour les personnes en situation de difficulté, qui peuvent mettre en avant leurs compétences et retrouver de la confiance en soi. Le passage par le Chantier d'insertion est une occasion qui est offerte à chaque bénéficiaire de revenir sur le marché du travail dans les meilleures conditions.

Chaque ACI nécessite l'écriture d'un Projet Social permettant ainsi de conceptualiser le projet d'insertion et de l'intégrer dans le projet de territoire.

Le rôle du chef de projet est d'élaborer le projet social de territoire et ensuite de l'animer, de le faire vivre, en utilisant les outils existants sur le territoire afin de créer un maillage et une dynamique entre les acteurs du territoire (en lien avec les habitants, écoles, associations, etc..).

En 2022, il est prévu 14 ACI pour lesquels, les Chefs de Projet procéderont à l'écriture du projet social entre la validation par l'autorité et le dépôt à la DETS.

Chaque projet d'ACI demande un temps de travail conséquent pour le Chef de Projet qui ne doit pas être négligé pour atteindre les objectifs attendus.

D. SOUTENIR LES INITIATIVES DES BÉNÉVOLES

1. Soutenir les initiatives locales portées par les associations

En 2021, La Ville de Saint Denis soutient près de 472 associations sous forme d'attributions de subventions (nombre en augmentation par rapport à 2020, avec près d'une vingtaine de nouvelles associations) pour un montant global de 30 792 628 euros, mais aussi sous forme de mise à disposition de locaux à titre gratuit.

C'est un engagement de 34 000 000€ que la Ville apporte au monde associatif. Un soutien renforcé des secteurs culturels et sportifs mais également en faveur des seniors, de l'éducation, des luttes contre tout type de discrimination et de l'éducation populaire.

Ce soutien volontariste permet la mise en place d'actions multi-thématiques à destination des publics des quartiers de la Ville et contribuent à la cohésion sociale sur les territoires. Ces actions peuvent revêtir une dimension culturelle, sportive, sociale, d'éducation, de jeunesse et d'insertion en fonction des projets associatifs et des projets de territoire.

Concernant la mise à disposition des locaux (208 pour la Vie Associative), il s'agira d'avoir une cartographie précise des locaux, de l'état de ceux-ci et de leur occupation afin de favoriser au maximum la mutualisation des locaux et des équipements.

Sur le volet financier, la Ville accompagnera la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles qui favorisera un cadre sécuritaire de référence pour l'octroi de subventions aux associations. Celles-ci verront ainsi leurs actions sécuriser dans la durée.

En matière d'accompagnement et de dynamisation de la Vie Associative, celui-ci sera renforcé et tourné vers l'hyper proximité et notamment en proposant sur l'ensemble du territoire des forums.

Afin de permettre une meilleure connaissance du tissu associatif dionysien et de mieux répondre à leur besoin, un baromètre associatif sera mis en place. Celui-ci se traduira par l'envoi d'un questionnaire aux différentes associations, afin de mieux les connaître et mieux appréhender leurs besoins.

2. Accompagner et former des acteurs et dirigeants associatifs renforcés

Des sessions de formations seront mises en place en faveur des dirigeants associatifs et leurs adhérents afin d'appréhender plus facilement la gestion des associations (maîtrise des notions juridiques et comptables, gestion de projets, obtention de financements, élaboration de partenariats ...). Un focus sera fait sur la recherche de co-financements et le développement de leur capacité à agir.

Ces formations visent à faciliter la prise de responsabilité, favoriser l'engagement des bénévoles et des dirigeants, les sécurisant, les motivant et les fidélisant. En effet, la formation est un élément déterminant pour répondre aux difficultés nées de la complexification croissante des textes et obligations auxquels sont confrontés les dirigeants associatifs et aux exigences de professionnalisation de plus en plus importantes.

3. Créer une plateforme d'échanges associative

Cette plateforme d'échange servira à renforcer la vie associative sur le territoire dionysien. Elle permettra aux acteurs œuvrant dans ce champ d'échanger et partager les informations utiles et nécessaires au bon fonctionnement de leurs structures et actions associations ou de leurs actions, ou autres. Elle permettra aussi aux associations de communiquer sur leurs activités avec le plus grand nombre.

4. Honorer les bénévoles du Territoire

Le prix du bénévolat a été organisé à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat le 5 décembre dernier. Il s'agit de valoriser l'engagement des acteurs et les dirigeants d'associations, de saluer la précieuse contribution et de les remercier pour l'action bénévole qu'ils mènent sur le territoire avec une volonté de modernisation et d'innovation.

Chaque année, ce sont donc une centaine de bénévoles qui sont reconnus et salués par la Ville.

E. S'ÉPANOUIR DANS SON QUARTIER PAR LA CULTURE ET LE SPORT

1. La Culture : médiations artistiques et transmission des pratiques au plus près de chez soi

L'année 2022 sera une année artistique et culturelle de reprise. Après de longs mois passés à vivre au rythme des restrictions sanitaires, les artistes et acteurs culturels de la Ville, qui n'ont jamais déserté l'espace public, le retrouveront enfin avec force, si le contexte le permet à nouveau. De nombreux projets ont été expérimentés, et ont, pour certains, connus un tel succès, qu'ils seront maintenus : les « Bande Passante » en sont le parfait exemple, car ils sont autant d'occasions pour les habitants de découvrir chez eux, aux pieds de leurs immeubles, ou dans les sentiers qu'ils fréquentent, des propositions artistiques fortes. Les résidences d'artistes en territoire sont également un témoignage éloquent de cette dynamique jamais interrompue : les œuvres naissent et fleurissent dans la Ville partout où les artistes ont été au contact des habitants.

a) Une offre culturelle cordonnée et partenariale en régulation de la crise sanitaire

La coordination des partenaires du territoire continuera de jouer un rôle capital, avec pour valeurs, le partage et l'échange : voici sans doute les maîtres mots de la méthodologie posée. Car la Ville ne sera pas seule à poursuivre la dynamisation de sa politique culturelle. Elle compte sur son territoire de nombreux partenaires qu'elle accompagne, et qui travaille déjà en concertation selon des processus de transversalité : le Centre Dramatique National de l'Océan Indien (CDN OI), la Cité des Arts et Château Morange, mais également l'ensemble du tissu associatif subventionné, parmi lesquels des porteurs de festivals phares (Ciné Marmailles, Les Electropicales, Réunion Graffiti, le Wow Festival, Cirquons Flex, etc.), sont autant de structures qui permettront de favoriser le « faire ensemble ».

Les programmations culturelles ne s'écriront pas seuls, mais ne porteront pour autant pas atteinte à la souveraineté de chacune des structures dans le cadre de leurs propres programmations. Il s'agira de coordonner, par des temps de rencontres et d'échanges, les calendriers de chacun. Ne pas se « télescoper », pour permettre aux usagers, aux publics, aux citoyens, de bénéficier toute l'année d'actions fortes, même au plus près de chez soi. C'est une manière de composer avec les contraintes sanitaires.

Dans le cadre de la contractualisation d'exploitation de service public avec la Ville, le Casino sera sollicité en 2022, en association avec les services de l'Etat, afin d'organiser sur Saint-Denis un ou deux festivals dans le cadre du dispositif Manifestations artistiques de qualité (MAQ), sur la base d'une enveloppe prévisionnelle maximale de 500 K€.

Puisqu'il sera peut-être à nouveau possible de se rassembler, en nombre raisonnable, dans l'espace public, le projet « Bande Passante » sera maintenu et redéployé : jouer souvent, partout, même dans les lieux les plus reculés. Ce dispositif innovant sera accompagné d'offres culturelles complémentaires, comme des projets de diffusion de films régionaux (Réunion et zone Océan Indien) dans les cœurs de quartier. Chaque mois, chaque quartier continuera à accueillir une série de rendez-vous réguliers qui seront autant de moments partagés entre les habitants et les artistes. C'est une reprise que semble permettre la maîtrise de la situation sanitaire par la Ville.

b) Le Réseau de Lecture Publique (RLP) : des structures qui rayonnent sur les quartiers et sont tournées vers l'innovation

Au fil des années, la Ville a construit, structuré et rénové un réseau d'équipements culturels qui s'ancre au cœur de chacun de ses quartiers. Le Réseau de Lecture Publique fait graviter autour de la Médiathèque François Mitterrand, 5 équipements de proximité : les médiathèques de quartier que sont celles de La Bretagne, du Chaudron, du Bois-de-Nèfles, du Bas de la Rivière et de La Montagne, complétés par des équipements intercommunaux à La Source (Médiathèque Alain Lorraine) et au Moufia (Médiathèque Alain Peters).

Ces équipements à la vie culturelle riche en animations (ateliers, lectures, contes, etc.) et accueils spécifiques (groupes scolaires par exemple), ont renforcé, malgré les contraintes sanitaires particulières, le niveau et la qualité de leur accueil au profit de chacun des citoyens. Une nouvelle phase de mise en réseau peut être désormais enclenchée, avec l'arrivée de nouvelles possibilités de déplacement sur le territoire : le téléphérique permettra par exemple des connexions inédites entre les bibliothèques du Bois-de-Nèfles, du Moufia (CINOR) et du Chaudron, ouvrant ainsi la porte à de nouvelles possibilités. Des grainothèques verront le jour dans certains équipements qui pourront ainsi se spécialiser, ou poursuivre leur thématisation (sur l'histoire de l'esclavage, en lien avec Lékol Maron des Jardins du Chadron par exemple).

Dans le cadre de ce renforcement de l'offre, la Ville continuera à suivre avec les équipes de la CINOR le chantier de conceptualisation et de réalisation d'une Médiathèque au cœur de l'un de ses bassins de population les plus importants - le Chaudron - en prenant soin d'intégrer dans chacun de ces nouveaux projets, une dimension artistique forte (exemple : rénovation de la Fontaine de Gilbert Clain).

Ainsi, après la crise sanitaire, le RLP placera l'année 2022 sous le signe de l'hyper-proximité, avec pour commencer, les lecteurs, et retisser le lien distendu par le confinement et les contraintes sanitaires. A cette fin, les comités de « sé-lecteurs » seront poursuivis dans le réseau pour que les lecteurs puissent continuer à choisir et commander directement les livres qu'ils souhaitent trouver sur les rayons. Les outils développés pendant le confinement seront réadaptés pour ramener les lecteurs : système de drive, inscriptions à distance, etc.

c) L'offre culturelle mobile

Si le RLP et l'EMMDAD sont des équipements de territoire spécialisés dans la diffusion et la transmission, ils ne sont pour autant pas les seuls outils mis à disposition de la collectivité pour déployer sa politique culturelle au plus près de toutes et de tous. En complément de ces lieux dans lesquels on se rend (chacun choisit de se déplacer : dans une bibliothèque, à un cours, etc.), il y a aussi toute l'offre culturelle et artistique mobile : des propositions artistiques qui vont vers les habitants, afin de leur permettre de devenir acteur et de produire à leur tour (des œuvres, des spectacles, des savoirs, etc.).

Pour 2022, cette offre se déclinera en 3 catégories principales : les propositions relevant de la manifestation (Marmit Zistoir, Bande Passante...), celles qui inciteront à la pratique (ronn kozé patrimoniaux, ateliers...) et enfin celles qui se poseront de manière temporaire (Plan Kartié, Résidences d'artistes en territoire, et cinéma...).

Par le biais de chacune de ces propositions, la Ville se pose comme un trait d'union, entre celles et ceux qui ont une proposition à faire ou un savoir à dispenser (artistes, associations, etc.) et celles

et ceux qui souhaitent disposer de ces compétences artistiques, patrimoniales et culturelles (les habitants). Est-ce à dire que l'initiative citoyenne n'aura pas de place ? Non, bien au contraire, puisque le rôle de ce trait d'union est de favoriser l'aller-retour, de manière permanente, entre les deux pôles. C'est aussi assumer un rôle de médiation, tant culturel que social, dont la vocation est de se faire rencontrer les uns et les autres.

d) Les citoyens au cœur des choix culturels

En poursuivant et renforçant son action de transversalité avec les partenaires internes de terrain et également les Comité d'Actions Citoyennes, la Ville favorisera la mise en réseau des habitants et des acteurs artistiques et culturels, leur permettant ainsi d'échanger dans un rapport de « frottements permanents ». Pour exemple, des citoyens seront invités à prendre part aux commissions de validation de projets devant être déployés sur leur territoire (Résidences d'Artistes, notamment...), mais ils seront aussi sollicités pour affiner les connaissances en termes d'attentes : qu'est-ce que le patrimoine pour un habitant ? Est-ce un lieu, un arbre, une personne de son quartier ? Les habitants seront amenés à participer à des débats citoyens dont le résultat sera à l'origine de nouveaux projets : la création de parcours de visites guidées spécialisés sur le patrimoine des quartiers.

Ainsi, si la dynamique culturelle dionysienne sera maintenue en correspondance avec l'évolution de la situation sanitaire, la manière de faire, elle, évoluera et connaîtra une profonde transformation pour laisser de plus en plus de champ à l'initiative citoyenne : de la possibilité de choisir les titres qui seront achetés en médiathèques, à celle de choisir l'artiste qui viendra travailler dans un quartier, en passant encore par celle de construire une programmation partagée (dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine par exemple).

2. Un plan d'action sportif d'hyper-proximité d'offre sportive accessible à toutes et à tous

a) Le sport pour tous en 2022

Le dispositif « Nout Kartié Sport'Bien », porté par les associations sportives des quartiers et encadré conjointement avec les ETAPS et vacataires (750 jeunes) de la Ville **a pour objectif de** faire découvrir 1 sport par jour, sur 1 semaine, aux enfants pendant les petites vacances scolaires.

S'agissant des personnes en situation de handicap, l'accompagnement du développement du Haut-Niveau pour ces athlètes porteurs d'handicaps sera poursuivi via le Centre d'Entraînement, lequel accueille, depuis 6 ans, 30 jeunes s'entraînant principalement en athlétisme, encadrés par les ETAPS.

Le sport se conjuguant également au féminin, avec un regard plus fin porté aux besoins spécifiques des dionysiennes, le dispositif « **Elle est Sport** » sera déployé dans les différents quartiers de la ville pour être au plus proche des dionysiennes. **675 femmes** pourront donc s'inscrire dans 18 activités sportives différentes (exemples : fitness à Saint François, au Brûlé ou au Bas de la Rivière, body balance à Marcadet, self-défense à Bois de Nèfles, etc.).

Pour plus de 2 000 seniors, la Ville reconduira son programme d'animations variées sur le territoire en matière d'activités manuelles, culturelles et sportives.

b) Gratuité des dispositifs et manifestations sportives sur tout le territoire

Le « **Sport-Loisir** » connaissant un franc succès, celui-ci sera reconduit en 2022 avec :

- des tournois de foot urbain (les week-ends dans les différents quartiers),
- des animations dans le Cœur Vert Familial (yoga, marche nordique/randonnée pédestre, taï-chi et zumba une fois par mois),
- « Roller dan Kartié », animations de roller dans des quartiers différents une fois par mois
- « Randonnée Vélo », des sorties sur le sentier littoral ou sur les pistes cyclables une fois par mois,
- « Randonnées urbaines pédestres » proposées sur le même itinéraire que les courses trails,
- des randonnées « découverte des sites naturels » du territoire,
- des cours de Zumba à l'esplanade de Champ-Fleuri (deux fois par mois),
- la gratuité des piscines le dimanche, qui fait le bonheur de plus de 4 000 baigneurs en été
- les deux journées handi-aquatiques à la piscine du Chaudron, ainsi que la mise en place d'ateliers sportifs dans le cadre de la Journée internationale du Handicap organisés au complexe de Champ-Fleuri, et qui sont des rendez-vous annuels de découverte, d'initiation et de promotion.

Il en sera de même pour les manifestations conduites en partenariat avec l'OMS (Soyons Sport, Nuits du roller, Relais de Saint-Denis, etc.), lesquelles touchent plus de 11 000 participants. Ce sont en effet des manifestations de nature à promouvoir les activités sportives à grande échelle et offrant l'avantage de pouvoir présenter les associations dionysiennes.

c) Un plan d'action ambitieux pour soutenir la vie associative

Suite à la crise sanitaire, la Ville souhaite soutenir davantage les 140 associations et clubs sportifs dionysiens dans leurs projets sportifs (manifestations, participations aux compétitions, etc.), mais aussi dans leur fonctionnement et enseignement (notamment avec la mise à disposition des éducateurs sportifs et des vacataires de la Ville). Une aide personnalisée sera ainsi proposée aux clubs dans la recherche de co-financement.

Afin d'aider les familles à très faibles revenus et de favoriser l'accès à la pratique sportive régulière pour plus de 10 000 enfants de 6 à 11 ans, la Ville a mis en place courant 2021 un dispositif intitulé "licence sportive solidaire", qui dans le but de faciliter l'inscription des jeunes dans les associations et clubs sportifs prévoit un financement en partie de la licence sportive. L'opérationnalité de ce dispositif ayant été perturbée par les restrictions sanitaires qui ont pesé cette année sur la pratique sportive dans les clubs, celui-ci sera réactivé en 2022.

En matière d'animations sportives, plus de 280 manifestations ont été programmées en 2021, dont les manifestations « phares » (Grand Raid, Tour de l'île Cycliste, Galas de boxe, Ultra tour du Colorado, etc.). La Ville continuera bien sûr à soutenir les clubs dans l'organisation de leurs manifestations (moyens logistiques, humains et financiers, en matière de conseils, etc.).

d) Un plan d'action innovant et moderne pour la gestion des équipements sportifs

A l'écoute des dionysiennes et dionysiens, de nouvelles constructions ont vu le jour en 2020 : notamment un plateau synthétique et deux plateaux noirs « nouvelle génération » au mail du Chaudron, un club house de rugby au Chaudron, des agrès sportifs installés dans différents quartiers. Des travaux de réhabilitation totale de la piste de bicross, de la salle B du gymnase de Champ Fleuri et ses annexes, des vestiaires au stade Antoine SERY ont également été menés. Quant au complexe Jean Ivoula, il est en cours de réhabilitation.

La Ville s'est, par ailleurs, engagée dans l'implantation et la création d'un gymnase sportif dans le quartier du Chaudron, qui en fera un site de références à vocation sportive et de loisirs ouvert à tous les publics. En effet, ce dernier comprendra notamment un terrain multi sports, un gradin, des vestiaires et des locaux techniques. Les travaux ont démarré le 11 octobre 2021, pour un coût global de 3.3 M€.

Le sport constituant une école de la vie, la Ville poursuivra l'équipement des quartiers en gymnase multisports. Dans cet esprit et dans le cadre de la procédure de réalisation d'un tel équipement sur le secteur de La Source, des études de maîtrise d'œuvre seront lancées en 2022.

F. UNE POLITIQUE DE SECURITE ET DE PREVENTION AU SERVICE DU VIVRE ENSEMBLE

1. Proposer un accueil de qualité

La modernisation des accueils est amorcée au travers d'un plan d'actions et formation :

- le réaménagement des zones d'accueil du public, harmonisation des différents espaces à organiser.
 - la formation de 300 agents de la collectivité, en position d'accueil (personnel d'accueil, assistantes, agents de sécurité, gestionnaires de parking) sur des modules de formations d'accueil physique et téléphonique, communication bienveillante, confiance en soi, gestion des situations d'agressivité). Ces formations lancées en cours d'année 2021 et seront prolongées sur l'année 2022.
- améliorer la signalétique et la communication au public, des activités organisées par la Ville ou des informations relatives à des modifications des horaires de réception ou fermetures exceptionnelles.

a) Une sécurité renforcée par une hyper proximité

L'année 2021 est marquée par des actions de la Police Municipale (PM), compte tenu de ses prérogatives de police de proximité et d'environnement, au sein du centre-ville et des quartiers, au plus près de la population, afin de contribuer à une sécurisation accrue d'une où il fait bon vivre.

Cette hyper proximité se traduira par :

- La multiplication des points de vigilance dans les quartiers, pour une meilleure prise en compte de la préservation du cadre de vie selon le principe « le pollueur payeur ». Le maillage renforcé PM, ASVP déployés sur le territoire priorise la lutte contre les nuisances environnementales (olfactives, dépôts sauvages, ...).
- La poursuite du développement du dispositif de vidéo-protection permettant d'étendre la couverture vers l'Est de la ville (PRUNEL) et de prendre en compte des lieux de grande fréquentation (abords des stations téléphériques, carré KTédral, abords des établissements scolaires, ...).

b) Une sécurité renforcée par un partenariat adapté

Le renforcement partenarial avec les services internes de la Ville, mais également avec les autres collectivités et institutions (CINOR, SODIPARC, ARS, Police Nationale...) amène l'engagement collectif à être plus opérationnel.

La convention communale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat définit la nature et les lieux des interventions des agents de force de sécurité et détermine les modalités d'un partenariat efficient.

La **sécurité de nos concitoyens** est une préoccupation constante de l'équipe municipale. La Ville souhaite renforcer le quadrillage du tissu urbain en matière de surveillance en déployant des caméras numériques supplémentaires en concertation avec la Police Nationale.

En 2020, la Ville a fait l'acquisition de caméras nomades (72 K€) pour optimiser la surveillance du territoire sur des problématiques à caractère sensible (dépôts sauvages, visualisation de manifestations, etc.).

En 2022, dans le cadre du projet Téléphérique Urbain de Saint-Denis, il sera question d'intégrer 30 caméras supplémentaires sur la ligne Chaudron-Moufia-Bois de Nèfles.

c) Une sécurité renforcée innovante

En 2022, l'acquisition d'outils innovants favorisera la surveillance du territoire dans le cadre de la lutte contre les incivilités environnementales (environnement, sécurité) :

- Le développement de moyens de déplacement alternatif au « tout véhicule » : VTT et trottinettes électriques (à hauteur de 40k€) favorisant le lien entre les citoyens et l'institution municipale.
- Un drone utilisé par les quatre policiers municipaux formés au télépilotage.
- 2 véhicules hybrides/électriques viendront remplacer les véhicules motorisés thermiques de plus de 10 ans, de la PM.

Un renforcement des équipements individuels mais aussi de matériel roulant est programmé pour plus d'efficacité dans l'action de la PM.

d) *Une Ville sécurisée*

En 2021, plusieurs opérations ont été engagées pour équiper les Ecoles (10 sites) pour un coût de 66 K€ et les accueils des sites communaux (98 K€). La Ville a engagé 500 K€ (2021 / 2022) pour la modernisation du Centre de Supervision Urbain afin d'accueillir les nouvelles caméras du Réseau Intégré de Transport Moderne (RITMO) (fin décembre 2021).

En 2022, un marché de modernisation de la vidéoprotection urbaine et des dispositifs de sûreté des bâtiments communaux sera lancé sur 4 ans afin de poursuivre le déploiement de ces dispositifs sur l'ensemble du territoire et en assurer la maintenance.

La Ville de Saint-Denis s'inscrit dans une politique d'hyper proximité où la sécurité des biens et des personnes est mise en avant. Elle poursuit sa volonté d'améliorer significativement la sécurité des citoyens. Ainsi, la modernisation et l'extension des locaux de supervision seront lancées dès début 2022.

2. La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2021-2024

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2021/2024 (STSPD) a été votée le 30 avril 2021, incluant les 3 axes suivants :

- Axe 1 : Renforcer la prévention primaire en agissant sur une détection précoce des vulnérabilités et sur les leviers de la coéducation.
- Axe 2 : Lutter contre les facteurs de risque en informant et en accompagnant les victimes et les auteurs (res).
- Axe 3 : Maintenir la tranquillité publique et la promotion du vivre ensemble en renforçant la coopération entre les acteurs, en mobilisant les dispositifs de proximité et la médiation.

La réalisation de la STSPD est suivie dans le cadre des instances du CLSPD. Elle nécessite le développement du partenariat entre les différents acteurs de la sécurité, de la prévention et de l'intervention sociale.

Les actions identifiées dans la stratégie territoriale intègrent les différentes politiques développées :

- le renforcement de la prévention dans l'environnement scolaire, contre notamment les incivilités, le harcèlement et les discriminations, en éduquant à la tolérance et au respect de chacun,
- la mobilisation citoyenne, dans le sport, l'intégration, etc,
- la protection des victimes de toutes formes de violence et de discrimination, dont la lutte contre les violences intra familiales,
- l'accès au droit développé en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD),
- la mobilisation sur les GPO, dans le cadre de la police de sécurité au quotidien, développés par la Police Nationale.

La STSPD intègre les différents projets de prévention développés par les directions municipales dans le cadre de Politiques publiques (Académie des Camélias, Dynamique Territorial, Education, Projet Réussite Educative, Jeunesse, Sport, Pôle Intégration, etc.).

En complément des groupes de travail existants (Médiation, Addiction, Violence Intrafamiliale, Radicalisation, etc.), d'autres groupes de travail seront activés notamment sur la thématique de la tranquillité publique et sur les groupes d'échange d'informations individualisées. Le suivi des différents Groupements de Partenariat Opérationnel (GPO) sera assuré avec notamment le GPO « cross-bitume » (pousse).

Une dizaine GPO, permettent de traiter des situations de sécurisation ou de nuisances en mobilisant des actions de médiation. Les actions les plus significatives portent sur la gestion des rodéos sauvages ou la résorption des faits de délinquance sur la Chaumière. Avec le soutien de la Ville, le Club Animation Prévention (CAP) a pu mener des actions de médiation de proximité auprès des jeunes sur les conduites à risques (970 jeunes).

Le cofinancement des actions sera recherché, via les appels à projet (cf. notamment le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, MILDECA, les appels à projets du Département sur les problématiques de médiation aux abords de collèges, le partenariat CTG).

3. Tranquillité et salubrité publique

Attachée au respect de la sécurité des dionysiens ainsi qu'à la préservation de leur cadre de vie, la Ville a engagé, en 2021, un certain nombre d'actions à l'encontre d'usagers indécents à l'égard de leur environnement immédiat (Immeuble Jean-Chatel, Bras d'Antoine, etc.).

Déterminée à ne pas cautionner l'irrespect, la mise en danger d'autrui et les dégradations de l'environnement dionysien, la Ville entend poursuivre son action en 2022 .

Soucieuse de respecter les réglementations en vigueur relatives à l'aménagement et aux travaux, de préserver l'environnement dionysien et de construire le vivre-ensemble sur la commune, la Ville multipliera, le cas échéant, les procédures administratives et judiciaires à l'encontre d'éventuels contrevenants.

La mise en œuvre des pouvoirs de police du maire en matière de tranquillité, sécurité et salubrité publiques va donc se poursuivre et se développer pour gagner en efficacité et réactivité.

Le déploiement d'un logiciel informatique partagé entre différents services va permettre en outre de cartographier l'ensemble des nuisances impactant le territoire, d'y apporter une réponse concertée et coordonnée et d'être plus efficace dans leur traitement.

G. CONSOLIDER ET MODERNISER LES ACTIVITES DU CENTRE FUNERAIRE

Plusieurs axes vont guider la gestion du domaine funéraire à Saint-Denis en 2022 :

- La Toussaint « musicale » initiée en 2020 sur les cimetières de l'Est et de Prima, étendue en 2021 sur celui de Sainte-Clotilde, sera portée vers un cimetière des hauts pour la 3ème édition en 2022.
- Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du centre funéraire vont débiter cette même année.
- Les premières mesures, issues de la mise en place progressive d'un Service d'Accueil Aux Familles Endeuillées, vont être disponibles et visibles dès 2022. Il s'agira d'aboutir à la mise en place d'un guichet unique pour les familles, de leur permettre d'accomplir sur un

seul site, l'ensemble des formalités administratives liées au décès d'un proche (déclarations et autorisations d'état-civil) et de bénéficier des différents services et prestations liés aux obsèques.

- Avant un chantier plus conséquent d'aménagement du centre funéraire de Prima prévu pour 2024 (extension du bâti, de l'espace cinéraire...), des travaux seront entrepris dès 2022 pour améliorer les espaces d'accueil et les services. Des voiles d'ombrage seront ainsi posés, de nouveaux bancs seront installés en extérieur, la végétalisation et le fleurissement du site vont se poursuivre, les espaces d'accueil seront réaménagés pour offrir davantage d'intimité aux familles, le volet communication sera agrémenté (signalétique, site internet, panneaux d'affichages sur site...).
- Le lancement d'un nouveau four de crémation.
- Le partenariat avec la Cinor pour étendre les capacités d'accueil au sein des cimetières.

H. MISSIONS ELECTORALES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'organisation de deux scrutins en 2022 sera une fois encore l'occasion de faire participer et de partager ce moment de civisme et de citoyenneté avec la nouvelle cohorte de volontaires services civiques.

III. SAINT-DENIS : LA VILLE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Le bien-être d'une personne ne peut se résumer à son niveau de revenus. Des facteurs sociaux, culturels, éducatifs et de santé doivent aussi être pris en considération. Le développement humain est ainsi le reflet de la qualité de vie des hommes au sein de la société dans laquelle ils évoluent. Le développement humain est mesuré dans la plupart des pays du monde par l'Indice de Développement Humain (IDH).

Les trois facteurs principaux de l'IDH sont le niveau de vie décent, l'éducation et la santé qui sont trois grands enjeux des politiques publiques de la municipalité.

Le rapport du Sénat concernant le niveau de vie des Outre Mer (2014) présente l'IDH de La Réunion par rapport aux outre-mer, à l'hexagone et à la zone Océan Indien. « En 2010, la Guadeloupe, la Martinique et la Nouvelle-Calédonie se classent aux côtés des pays à développement humain très élevé, tandis que la Guyane, La Réunion et la Polynésie française appartenaient à la catégorie des pays à développement humain élevé. » (...) « Dans la zone Océan Indien, l'IDH de La Réunion (0,774), bien plus élevé que celui de Madagascar (0,480) et légèrement supérieur à celui de Maurice (0,728), se situe cependant derrière les Seychelles (0,775). Ces dernières, qui se caractérisent pourtant par un niveau de PIB inférieur de moitié au PIB par habitant réunionnais, devançant largement La Réunion du point de vue de l'index social (0,794, soit le 65e rang mondial contre 0,759, soit le 92e rang mondial pour La Réunion). Cet écart semble surtout résulter d'une moindre performance de La Réunion dans le domaine de l'éducation, où les Seychelles se placent au 62e rang mondial (0,747) tandis que La Réunion ressort au 102e rang (0,672). »

Le « niveau de vie décent »

332.500 Réunionnais, soit 39 % de la population, vivaient sous le seuil de pauvreté en 2018. Un chiffre stable, précise l'Insee. À titre de comparaison, la pauvreté touche 15 % de la population en métropole et 30 % en Martinique. L'île s'est aussi fait remarquer pour ses inégalités importantes en 2018. L'ensemble des revenus disponibles des 20 % les plus favorisés est 5,5 fois plus important que celui des 20 % les plus modestes. En métropole, cet écart est moindre (4,5 fois).

La stratégie d'amélioration du niveau de vie de la Ville de Saint Denis se base sur un dispositif d'action sociale important, mais également par des décisions budgétaires fortes (cantine gratuite, bus gratuit, ...) dans un esprit d'égalité réelle.

L'éducation

L'indice éducation se base sur le taux de scolarisation qui est légèrement affecté à la Réunion par le décrochage scolaire et sur le taux d'alphabétisme à partir de 15 ans qui présente un retard vis-à-vis de la métropole. La question du multilinguisme, de l'allophonie et de l'apprentissage des langues régionales à l'école, abordées lors des Etats Généraux du multilinguisme en octobre 2021 est une piste de réflexion. La question de l'estime de soi et de la construction de l'identité est également un sujet qui interroge ce constat.

Depuis 2008, la Ville de Saint Denis avec le Projet Educatif Global vise à améliorer cette situation en travaillant bien sûr sur la qualité globale du cadre de vie scolaire mais également sur les temps extra et périscolaires qui sont autant d'espaces où les élèves dionysiens peuvent construire leur estime de soi et leur identité.

La Santé

La Réunion présente des particularités en matière de santé qui résultent à la fois d'une transition alimentaire et de conditions environnementales insulaires tropicales qui génèrent des situations épidémiques spécifiques. La pandémie mondiale a mis en lumière les faiblesses de La Réunion en matière de santé, bien qu'aucune statistique ne permet encore de consolider un diagnostic.

La Ville de Saint Denis a donc souhaité, depuis le début de ce mandat, accentuer sa politique « santé ».

Le PNUD en 2020 parle de redéfinir le développement humain en plaçant la planète au centre et ne considère plus le développement humain que dans l'anthropocène. La Ville de Saint Denis s'inscrit également dans cette réflexion en participant activement au projet Isopolis Gama qui interroge les politiques publiques au regard de la résilience et qui mesure son action via l'indicateur de Bonheur National Brut (basé sur le Développement socio-économique durable et équitable, la Préservation et promotion de la culture, la Protection de l'environnement et la Bonne gouvernance). Une majeure de ces nouvelles approches est l'importance de la participation des citoyens, de la co-construction partenariale et de l'intelligence collective dans la mise en œuvre des politiques publiques.

A. TENDRE VERS L'EGALITE REELLE EN TERMES DE NIVEAU DE VIE

Mieux vivre ensemble nécessite la prise en compte de l'individu dans sa globalité et sa complexité. C'est aussi une lutte acharnée contre toutes formes d'exclusion ou d'isolement (par l'argent, par l'éducation, par l'accès aux droits...), notamment des populations les plus fragiles et vulnérables (familles pauvres, personne âgées, personnes en situation d'handicap, femmes victimes de violences, public LGBT, personnes sans domicile fixe...).

La crise économique et sociale accentuée par le contexte sanitaire a mis en lumière des situations de vie moralement inacceptables (grande précarité, manque d'accès aux soins) avec des risques importants de marginalisation de certaines populations. Elle a montré également un sentiment fort de fraternité qui va au-delà de la notion de solidarité.

En inscrivant la fraternité comme l'une de ses priorités, la Ville veut aussi accompagner ses habitants dans les mutations indispensables qui se profilent (un vieillissement de la population avec les questions d'adaptation et d'intergénération, l'accessibilité de la Ville aux personnes en situation d'handicap et à mobilité réduite, la part plus importante des familles monoparentales dans la société dionysienne...).

Le renforcement de la collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs constituera l'un des axes forts de travail pour rendre les actions de la Ville plus efficaces et apporter des réponses concrètes à nos concitoyens.

La Ville fraternelle est une ville dans laquelle chacun a véritablement sa place et son rôle à jouer : familles, enfants, parents, seniors, chaque membre est acteur de la Communauté dionysienne. Bien vivre ensemble, pour que chacun vive bien.

Cette orientation fondamentale impose ainsi que les actions de la Ville, en plus de répondre directement à des besoins sociaux, permettent de développer ce sens de la fraternité chez les dionysiens, en leur offrant des possibilités d'épanouissement.

Les orientations de 2022 prolongeront les actions déjà engagées, pour continuer à donner plus de sens, et, pour partager et faire vivre ce sens auprès de chaque acteur de la communauté dionysienne.

1. L'insertion professionnelle pour une autonomie et des perspectives

Conformément aux engagements de la Ville sur la mise en œuvre de 200 chantiers d'insertion sur le mandat, 33 actions ont permis d'accompagner 243 personnes sur divers métiers, ainsi que plus de 800 PEC, en parcours essentiellement au sein des écoles et des métiers liés à l'environnement.

Par ailleurs, la dynamisation de l'achat public par les clauses sociales a permis la création de 12 postes de travail. L'ouverture de la plate-forme de la Structure d'Accompagnement Socio Professionnelle Spécialisée (SASSE) vers et dans l'emploi sur le quartier des Camélias a offert, en 2021, une opportunité de parcours professionnelle à 664 personnes au plus près de chez eux et les services coordonnés de la Mission Locale Nord, de Pôle Emploi, du Département et du RSMA.

a) *Développer les Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI) innovants*

Avec un objectif de 33 actions d'hyper proximité par an sur tout le territoire, la Ville s'inscrit dans la coordination des projets en transversalité avec les associations, les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), les institutions, les services publics de l'emploi et les services internes.

A cet effet, un groupe projet nommé « ACI 2.0 » a été conçu réunissant près de 20 services internes. Ce groupe projet doté d'une nouvelle gouvernance a pour objet de construire une approche transversale nécessaire à la mise en œuvre de ces chantiers. Ainsi, les premiers travaux du groupe ont permis une harmonisation des interventions avec pour objectifs la mise en cohérence des aménagements et l'atteinte des objectifs fixés en matière d'insertion dans les quartiers.

Par ailleurs, les différents temps d'échange ont permis d'envisager des projets novateurs en termes d'ingénierie sociale intégrés, notamment dans des programmes d'envergure tels que PRUNEL, Plan de sauvegarde la Chaumière ou encore GPO cross bitume.

Pour 2022, l'objectif annuel serait atteint car il est d'ores et déjà prévu 36 actions d'une durée de 6 mois, avec :

- Le maintien des 7 chantiers permanents et de leur niveau de cofinancement actuel tout en développant leur ancrage territorial.
- Le démarrage au 1^{er} trimestre 2022 d'une première vague de 8 chantiers d'insertion.
- Le démarrage au 4^{ème} trimestre 2022 d'une deuxième vague de 6 projets identifiés à co-construire selon la méthode « ACI 2.0 ».

Parmi les territoires qui verront naître les nouveaux chantiers d'insertion en 2022, on retrouve notamment les secteurs de Bellepierre, La Source, La Montagne, Moufia, Chaudron, Bretagne, Marcadet, la Chaumière, Sainte-Clotilde, Bas de la Rivière, Centre-ville.

Il est à noter, qu'au-delà des objectifs d'Insertion par l'Activité Economique, les programmations ACI réalisées soutiennent également la mise en œuvre des axes des projets municipaux tels que la citoyenneté, la solidarité, la jeunesse ou encore le développement durable.

2. Une ville active en matière d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté

a) *Une ville qui a la volonté de lutter contre la grande pauvreté*

La mandature 2020-2026 s'inscrit dans le calendrier des Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable 2015-2030, qui ont été ratifiés par tous les Etats à l'ONU, et donc la France. L'éradication de la pauvreté a été retenue comme priorité numéro une. Devant les difficultés de l'Etat, les pouvoirs publics locaux doivent prendre le relais. A juste raison, la Ville a mis « l'humain » au centre de son projet.

ATD Quart Monde par la voix de son fondateur, définit la grande pauvreté comme « l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible ».

La crise sanitaire risque de voir augmenter de façon drastique les personnes plongeant vers la grande pauvreté. Aussi, la ville de Saint-Denis a choisi de mener, aux côtés des dispositifs existants, une politique globale et structurée de lutte contre la grande pauvreté qui prend la forme d'un accompagnement vers la sortie des situations désocialisantes, marginalisantes et exclusives.

(1) Accès au droit

Les personnes ou les familles en situation de fragilité et de vulnérabilité, sont souvent celles qui exercent le moins leurs droits. Si les différents dispositifs publics d'information et d'accompagnement des populations mis en place ont fait avancer l'accès au droit, on constate pourtant sur le terrain des réalités nécessitant leur renforcement. Le partenariat avec la Caisse générale de sécurité sociale de La Réunion et la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la convention globale territoriale de La Réunion devront permettre une réponse de proximité aux personnes et aux familles dans le besoin. Ce travail sera à développer également auprès des bailleurs sociaux, dans le cadre des conventions-cadres, avec le concours des acteurs et des associations de terrain.

Par ailleurs, le CCAS initiera en 2022 un projet destiné à repérer, sur les territoires, les « invisibles », à savoir les personnes éloignées des services publics et n'ayant pas connaissance de leurs droits (personnes âgées, en détresse, en situation d'isolement ou de grande précarité...).

(2) Saint-Denis, une Ville où un Avenir est possible pour tous

La Ville souhaite effectuer le recensement (et bilan social global) des personnes qui fréquentent régulièrement les CCAS, centre d'hébergement, abris de nuit, hébergement d'urgence...

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une obligation de la loi et a été effectuée par le CCAS en 2021. Il est prévu de la compléter par une étude de fréquentations de ces lieux d'aides sociales (qui ? Homme, femme, famille ? À quelle fréquence ? ...) avec une attention particulière sur les publics vulnérables (personnes en situation d'handicap, séniors...) et, de disposer d'une liste exhaustive des structures d'aide ou associations œuvrant dans le domaine social, existant déjà sur le territoire communal.

Donner une aide ponctuelle, par exemple des colis, est essentiel, mais cela ne peut ne pas être un mode permanent de fonctionnement. Aussi, la ville œuvrera pour la mise en place systématique d'un bilan social global de la personne qui fréquente ces lieux afin de définir avec elle la source de ses difficultés, ses atouts, ses compétences, ses ambitions et l'accompagner pour mieux l'aider.

En outre, afin de favoriser la création de petites activités sur son territoire, la ville via son CCAS va accompagner financièrement les porteurs de projet en leur offrant la possibilité de bénéficier d'un prêt social et solidaire, sans intérêt, remboursable au maximum sur 24 mois.

(3) Vers la Création d'une ressourcerie

La Ville de Saint-Denis souhaite créer une ressourcerie afin de répondre à un besoin écologique, économique, solidaire et de proximité.

Ce projet se fera en collaboration avec la CINOR, collectivité sur laquelle la Ville de Saint-Denis pourra s'appuyer car cette dernière a une expérience confirmée dans ce domaine.

La Ville se chargera de trouver le foncier pour accueillir ce projet.

(4) Création d'espaces de vente solidaire

La Ville de Saint-Denis souhaite créer des espaces de vente solidaire en partenariat avec des associations, des entreprises et des bailleurs sociaux.

3. Une ville prônant l'intégration sociale et luttant contre les discriminations

L'accès aux différents services de la Collectivité permettent d'éviter une fracture sociale des personnes âgées ou en situation de handicap et de lutter contre l'isolement que ce soit dans l'accès aux services, aux activités sportives et culturelles, au marché du travail ou encore au logement.

a) *Par l'accessibilité*

- (1) Mettre aux normes d'accessibilité les ERP Ville, et rendre accessible l'information

Dans le cadre de l'Agenda De l'Accessibilité Programmé(ADAP), la Ville poursuit la mise en œuvre de la programmation de travaux pour une enveloppe de 22 millions d'euros sur 8 ans.

La sollicitation de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA), instance représentative et consultative du handicap, devra permettre de dynamiser et de créer une synergie autour des projets portés par la Ville ou ses partenaires tel la poursuite de l'amélioration de la communication dans les espaces ou services publics (écriture en braille, formation des agents) ou le suivi de la programmation des travaux d'accessibilité.

Favoriser l'inclusion et l'intégration socioprofessionnelle est un enjeu important dans le cadre du processus d'accompagnement des salariés mais également dans la démarche d'insertion des personnes autrement capables. Aussi, une démarche volontariste sera engagée auprès des différents services et partenaires pour accueillir en stage ou en immersion des personnes en situation de handicap. La perspective de travail étant de se concentrer dans une démarche « gagnant –gagnant » et en toute transparence. L'objectif est d'arriver à développer chez chacun, quel que soit son implication dans l'organisation, de la bienveillance face à la différence

- (2) Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et adaptées pour les personnes en situation de handicap et répondant à leurs besoins

La poursuite et le développement des activités adaptées aux handicaps seront mis en œuvre à travers le programme d'activités des services municipaux (culture, sport...) et des partenariats établis avec des associations.

Les objectifs seront double à savoir d'une part, contribuer à changer les regards sur le handicap et à créer davantage de lien entre les personnes handicapées et non handicapées et d'autre part, à offrir aux personnes autrement capables, de meilleures conditions d'épanouissement et de prise de confiance en soi, tout en devenant acteurs de leur vie.

L'accompagnement des associations par le biais des subventions sera axé prioritairement sur les actions porteurs entrant dans le champ des ambitions poursuivies par la Ville.

La Ville envisage par ailleurs la réalisation de forum ou d'événements similaires, sur des lieux à définir, pour permettre aux publics et aux acteurs du handicap, de disposer de lieux d'échanges et d'information. Un travail collaboratif sera mené avec des partenaires institutionnels et associatifs.

- (3) Pour un équilibre territorial des actions

La Ville de Saint Denis compte un peu plus de 10 000 personnes en situation d'handicap selon la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) réparties sur l'ensemble du territoire communal.

Une répartition plus équilibrée des actions mises en œuvre par la Ville ou des associations, notamment pour les usagers habitant les écarts de la Commune, sera recherchée pour que les personnes handicapées puissent disposer d'activités plus faciles d'accès, proches de leur lieu de vie et pour créer des moments de rencontres entre les personnes handicapées et les familles pour une meilleure cohésion sociale.

Cette approche sur l'hyper proximité sera l'occasion d'identifier les axes de progrès à réaliser pour l'accueil et l'accompagnement du public en situation de handicap.

(4) Poursuivre les actions promouvant les luttes contre les discriminations dont la dignité de la femme et esquisser un programme opérationnel.

Un travail sera mené avec les acteurs du Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (CORAH) compétent en la matière, afin d'élaborer un plan anti discrimination à mettre en œuvre à partir de 2022.

La Ville de Saint- Denis soutiendra les associations œuvrant pour la visibilité du public LGBTQIA+, en particulier lors de l'opération « mois des visibilitées » prévue en mai 2022.

A travers l'ouverture du premier centre de ressources LGBTQIA+ sur son territoire en novembre 2021, la collectivité marque son intention d'accompagner les personnes et les familles en souffrance, en accordant aux associations un espace plus accueillant.

La Ville poursuivra les actions structurantes et globales telles que « *Fanm i détak la lang* » pour permettre l'épanouissement de la femme et conduisant à instaurer une conscience de la nécessaire égalité entre les femmes et les hommes.

Plus globalement, elle engagera des réflexions et des études pour déterminer les orientations opérationnelles en matière de lutte contre les formes de discrimination, en lien avec les acteurs et associations concernés par la problématique des discriminations.

L'objectif étant de répondre aux enjeux de développement et aux évolutions sociétales, la Ville continuera d'accompagner au mieux les associations et les usagers, permettant ainsi :

- de mieux cibler les enjeux liés au développement de ces axes,
- d'accompagner au plus près les activités ou actions des associations partenaires,
- de garantir un accueil personnalisé et de qualité aux usagers,
- d'aller vers et rencontrer le public sur leur lieu de vie ou autres,
- de partager les informations en temps réel au travers d'échanges réguliers.

(5) Construire des partenariats

Dans l'optique d'assurer une meilleure visibilité et une consolidation des actions, il est primordial d'identifier les acteurs et de construire des partenariats solides.

Ces partenariats feront l'objet de conventions appelées à durer dans le temps afin de pérenniser les actions.

- (6) Faciliter l'intégration par l'accès à l'information et aux droits et une meilleure appropriation des normes sociétales

La Ville de Saint Denis accueille régulièrement sur son territoire des personnes ou des familles migrantes principalement de la zone Océan indien, pour des motifs divers (sanitaire, en recherche de logement, d'emploi...). Cependant, certains d'entre elles ne maîtrisent pas la langue française, ni les outils numériques et de ce fait peuvent se sentir exclus de leurs droits.

La mise en place du pôle intégration a permis d'offrir à ces personnes un espace d'écoute, d'information, de formation et d'accompagnement, et reconnu par les institutions (Etat, Département de la Réunion) et des associations.

la Ville de Saint Denis s'inscrit dans une démarche de facilitation de la pratique de la langue française vecteur d'intégration, de l'accès à l'information et aux droits du public de la zone Océan Indien, en partenariat avec la DEETS (direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) en s'appuyant sur la dynamique associative qu'elle accompagne.

La Collectivité entend maintenir et renforcer l'activité de ce pôle dans le but de participer activement à une intégration de ces populations à la communauté dionysienne et pour maintenir une cohésion sociale. Des expérimentations seront menées pour développer le lien social par la mise en place d'ateliers à la parentalité, de dispositifs périscolaires et d'initiation aux langues communautaires (telles le malgache, le shimaoré...).

b) Par le développement de la vie associative

- (1) Accompagner le tissu associatif des différentes communautés vers un vivre ensemble et la création d'une identité commune

Le rayonnement du pôle intégration de la Ville lui a permis d'asseoir sa légitimité auprès des associations des différentes communautés.

La Ville de Saint Denis compte désormais, d'une part, maintenir cette dynamique associative en valorisant les savoirs mutuels et en leur donnant l'opportunité d'être un réel outil d'éducation populaire et d'autre part, développer et renforcer leur accompagnement en ingénierie de projet et en recherches de partenariats, avec l'objectif de passer d'une « culture de moyens à une culture de projets ».

Le travail de connaissance entre les différentes communautés sera poursuivie jusqu'à la création et le partage d'un système de valeurs communes permettant de donner corps à une identité réunionnaise enrichie pour un mieux vivre ensemble.

(2) Par la mise en œuvre d'actions et d'événementiels valorisant le bien vivre ensemble

Les actions qui étaient portées par le pôle intégration, telles que la Fête des îles de la Lune, Karibou Niamodja, permettaient de promouvoir la culture et développer le partage culturel, pour une acceptation commune.

La Ville ambitionne toutefois d'aller au-delà de ce partage culturel qui s'opère par des événements spécifiques à chaque communauté, en se focalisant sur le melting-pot et l'aspect cosmopolite de la société réunionnaise. Ainsi, la volonté est de s'orienter autant que possible sur des événements mélangeant l'ensemble des cultures, lesquelles participeront collectivement à la co-construction de ces événements, dont une revêtant une importance particulière pour le vivre ensemble, à savoir **la journée de l'Unité Dionysienne**.

Il s'agira aussi de contribuer aux actions portées par la Direction de la Culture en les construisant avec les associations.

4. Habiter une ville promouvant un cadre de vie agréable et de qualité pour chacun et à chaque étape de la vie

La recentralisation des missions de l'Habitat au sein d'une direction, dont le périmètre est redevenu spécifique à cette thématique, a permis de développer le champs d'intervention du Service, pour orienter l'intervention de la Ville dans la recherche d'une amélioration concrète des conditions de vie des dionysiens, à travers différentes actions fraternelles, permettant à chacun de trouver sa place dans la Ville.

Les orientations de 2022 viennent traduire les ambitions qui ont été initiées cette année.

a) *Faciliter l'accès à chaque moment de la vie à un logement adapté via une politique volontariste de logements dignes accessible aux classes moyennes*

Bien qu'elle respecte ses engagements de production de 500 logements sociaux en moyenne annuelle, la Ville de Saint-Denis, connaît comme le reste de la Réunion et le territoire national, une augmentation significative des demandeurs de logements sociaux (plus de 8 000 demandeurs souhaitant la Commune au sein du Système National d'Enregistrement).

La Ville ambitionne en effet de permettre aux ménages dionysiens, qu'ils soient jeunes ou seniors, d'avoir un logement adapté à leur situation et à leur condition. Il s'agit ainsi de travailler avec les bailleurs sur les évolutions nécessaires pour que sur le parc social chacun puisse se sentir bien, dans un logement ni trop grand, ni trop petit, et qui permette de favoriser le bien vieillir chez soi.

Par ailleurs, elle encouragera à travers divers leviers la construction à terme de 500 logements dignes répondant aux exigences environnementales, dans un environnement de qualité, sans oublier les classes moyennes qui sont plus rarement ciblées par les interventions publiques.

Ainsi, la Ville poursuivra la mise en œuvre des protocoles opérationnels qui ont été signés en 2021 avec les deux plus importants bailleurs sociaux du territoire (la SIDR et la SHLMR) afin d'améliorer les conditions de vie des locataires du parc social, au sein de logements dignes. Cette

action transitera, en dehors des diagnostics partagés à construire, par un accompagnement social des locataires pour les aider à s'inscrire et s'approprier les démarches de requalification de leur espace de vie. La démarche prévue au sein de ces protocoles sur le secteur du Chaudron, devra pleinement s'inscrire dans le cadre global qui sera porté par le projet de Rénovation Urbaine du Chaudron (RUCH).

Ces protocoles s'inscrivent dans la droite ligne de la déclaration d'intention pour la réhabilitation des grands ensembles, que la Ville s'attachera à mettre concrètement en œuvre en poursuivant les démarches partenariales avec les Bailleurs, l'Etat, le Département et les autres acteurs ou financeurs de l'amélioration.

b) Améliorer, résorber l'Habitat Indigne et lutter contre les marchands de sommeil

Les hauts de la Ville et les mi-pentes sont particulièrement touchés par des situations d'habitat indigne, ne pouvant faire l'objet d'un traitement via les dispositifs de droit commun, qui écartent certaines situations où la situation foncière n'est pas clarifiée ou soldée (indivision, propriété du bâti sans être propriétaire du terrain, occupant à titre gratuit...). Pour autant, chacun indépendamment de son statut d'occupation devrait avoir le droit de vivre dignement.

Pour y faire face, la Ville s'est engagée avec des partenaires tels que la Fondation Abbé Pierre, la CAF et le CCAS, sur des solutions « hors droit commun » permettant d'accompagner des associations spécialisées dans des démarches d'Auto Réhabilitation Accompagnée (ARA). La Ville entend poursuivre son soutien dans ce type de dispositif et s'engager dans une démarche de programmation pluriannuelle à travers notamment la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF.

La poursuite des travaux de la CINOR devraient lui permettre d'entrer en phase préfiguration de son Plan Intercommunal de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PILHI) en 2022, avec le recrutement d'un coordonnateur en cours. La montée en charge et le plan d'action interviendrait au second semestre, avec une prise de relais des interventions pouvant relevées de la Ville à ce jour. Dans ce cadre, et à travers le partenariat avec la CAF (CTG) et l'ARS, une nouvelle coordination sera mise en œuvre pour atteindre une efficacité optimale de l'ensemble des acteurs.

La Ville, qui s'est pleinement inscrite dans cette démarche intercommunale, poursuivra ses missions en matière de pouvoir de police générale du Maire, par le biais d'externalisation et de réalisation en interne d'enquêtes et, jusqu'à la mise en place d'une équipe consolidée et d'un programme d'action arrêté pour le PILHI de la CINOR.

c) Redresser la Copropriété de la Chaumière

En tant que membre de la Copropriété depuis plus de 55 ans et garante de la cohésion sociale sur son territoire, la Ville a initié des démarches concrètes permettant aussi bien d'affiner la connaissance sur les difficultés que concentre ce groupe d'habitation et leur cause, que de proposer les solutions incitatives ou coercitives les plus adaptées. En ce sens, les démarches en cours menées avec l'ANAH, seront poursuivies pour déboucher soit sur les démarches pré-opérationnelles d'une opération programmée d'amélioration de l'Habitat (assorti éventuellement d'un Plan de Sauvegarde copiloté par le Préfet de Région) soit sur celles nécessaires pour la mise

en œuvre d'une opération d'aménagement plus globale. Tout au long de l'année 2022, les études préalables et pré-opérationnelles seront menées afin de définir le cadre d'intervention multi-partenarial, les maquettes financières (fin 2022) et les engagements réciproques pour redresser le fonctionnement de la copropriété, et remettre en état les logements et restaurer les relations sociales.

d) Favoriser le parcours résidentiel des dionysiens

A Saint-Denis, la part de propriétaire qui plafonne à 30 % est deux fois moins importante que le taux national qui s'approche des 60%, quand à la Réunion ce taux est de 50%. La rareté du foncier, le taux d'équipements et de services proposés sur la Capitale a conduit mécaniquement à ce que les coûts du foncier atteignent des niveaux ne permettant pas à une majorité de ménages d'accéder à la propriété.

Cette situation inégalitaire est accentuée par l'insularité qui conduit à ce que les prix de l'immobilier soient élevés et parmi les plus importants sur le plan national.

Compte-tenu de ces éléments, la Ville souhaite accompagner les dionysiens qui ne possèdent pas de bien immobilier à devenir pour la première fois propriétaire de leur résidence principale. Cet accompagnement se traduira, dès 2022, par **la mise en place d'un chèque accession pour les dionysiens primo-accédants** sur le territoire dionysien, et qui sont bloqués dans leur parcours résidentiel.

e) Optimiser le parc de Logements Très Sociaux de la Ville

Dans la même optique de développer le nombre de propriétaires, la Ville poursuivra son dispositif de vente aux occupants en régie. En parallèle, elle étudie la possibilité de céder certaines opérations sans mitage à un opérateur, dont la gestion et l'entretien de ce type de bien est le métier et qui sera plus à même de garantir un cadre et des conditions de vie meilleures aux locataires.

La Ville ambitionne de nouer des partenariats avec des opérateurs et institutions pour élaborer et mettre un œuvre un projet global portant aussi bien sur la réhabilitation du parc, que sur les différentes cessions possibles. La priorité restant pour la Ville la cession aux occupants ayant à la fois la volonté et les capacités d'acheter leur logement, à travers une accélération du dispositif via le nouveau partenariat en cours de construction avec une étude notariale et à travers les partenariats institués par la Ville avec la CAF et le Département.

De même, les travaux nécessaires à la mise aux normes des logements seront entrepris, mais seront priorisés ceux permettant d'optimiser le dispositif de vente.

5. Renforce la solidarité indio-océanique par le co-développement et la coopération régionale

La Ville de Saint- Denis, dans le cadre de la coopération régionale, s'est inscrite dans un projet d'aide au développement d'une collectivité située dans le sud de Madagascar et touchée par des problèmes graves de sécheresse et des difficultés d'approvisionnement et de stockage en eau.

Ce projet de coopération, soutenu par les autorités malgaches, la diaspora malgache installée à la Réunion, l'agence française de développement et d'autres partenaires, vise à rétablir l'autonomie alimentaire des habitants et leur capacité de résilience.

Au stade d'intention, le dossier a reçu une acceptation de principe de l'agence française de développement. Il s'agira pour cette nouvelle année, de confirmer le co-financement des partenaires dont celui de l'AFD en déposant un dossier de financement, et de poser concrètement les bases de cette coopération laquelle nécessita des rencontres entre les autorités malgaches et dionysiennes.

La collectivité malgache sera déterminée en fonction des garanties sur sa capacité à porter ce type de projet.

B. EDUCATION : DE LA PETITE ENFANCE A L'ENTREE DANS L'AGE ADULTE

L'éducation est un axe fondamental du développement humain à Saint Denis. Pour y contribuer il s'agit bien sûr de travailler sur la réussite éducative afin de limiter le décrochage mais également de permettre au dionysien de poursuivre son épanouissement dans sa vie adulte.

1. La petite enfance : une amélioration de l'accueil du jeune enfant

a) *Une amélioration de l'accueil du jeune enfant*

Le volet petite enfance portée par la Ville de Saint-Denis et déclinée par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis a été et reste fortement impacté par les dispositions sanitaires du fait de la crise COVID-19 .

L'un des enjeux majeurs de l'organisation résultant de la crise a résidé dans le fait de respecter scrupuleusement les consignes sanitaires tout en garantissant l'accompagnement et le développement des jeunes enfants. L'intelligence professionnelle de l'accueil du jeune enfant doit s'articuler autour d'un équilibre difficile à trouver entre la santé, la sécurité, la liberté et l'éveil des tout petits en répondant dans le même temps aux besoins affectifs, éducatifs et sociaux de ces derniers.

En cas de prolongation de la crise sanitaire, il s'agira en 2022 de poursuivre en ce sens pour garantir un accueil qualitatif du jeune enfant.

b) *Des enjeux stratégiques*

La stratégie et le pilotage de la politique globale d'accueil de la Petite Enfance ayant fait l'objet d'une étude en 2021, il s'agit de la mettre en œuvre en 2022.

Compte-tenu de la mise en œuvre du Bonus Territoire, et des nouvelles modalités de financement de la CAF, il s'agira pour la collectivité de mobiliser d'autres partenaires financiers, tel que le Conseil Départemental, afin de les engager dans cette démarche qui vise à assurer la pérennité des structures du territoire.

Une étude sur les structures d'accueil du Chaudron sera également conduite. En effet, les bâtiments des crèche et multi accueil Léonel Payet ayant plus de 40 ans, et ne répondant plus réellement aux exigences attendues en matière d'accueil du jeune, il convient de penser à leur réhabilitation, ainsi que d'étudier les possibilités de dynamiser le site en proposant d'y associer des dispositifs de soutien à la parentalité (LAEP/RAM).

L'année 2022 sera également marquée par la déclinaison opérationnelle de la nouvelle Convention Territoriale Globale.

L'accompagnement des structures privées (mise à disposition de locaux, terrains bâtis, subventions, autorisation d'implantation ...) sera poursuivi. Malgré un engagement orienté sur le maintien et non le développement de places d'accueil, les porteurs de projets bénéficieront d'un accompagnement administratif quant à la poursuite de leurs démarches, tout particulièrement ceux qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion professionnelle.

c) Des enjeux opérationnels

De façon opérationnelle, il s'agira pour le CCAS, en 2022, d'œuvrer dans diverses directions, à savoir :

- La construction de la prise en charge des enfants et de l'accompagnement en tenant compte du rapport « 1000 premiers jours ».
- Le développement d'activités favorisant le bien-être et l'éveil de l'enfant (ateliers musicaux, artistiques, yoga...).
- Le développement d'activités intégrant des notions d'apprentissage afin de faciliter le développement langagier et cognitif.
- Une meilleure intégration des familles à la vie de la crèche.
- La modernisation des outils de travail : une démarche de dématérialisation des inscriptions en crèche sera mise à l'étude.
- L'optimisation des taux d'occupation par l'acquisition d'un logiciel de pointage et la mise en place de méthodes mieux adaptées.
- L'amélioration des conditions de travail des agents et la mise en place d'un plan de communication valorisant le travail de ceux-ci.

2. L'école du bonheur

2021 a vu le Projet Educatif Global consolidé par une dynamique plus large qui est celle de l'école du bonheur. En effet, la force du partenariat et la priorité mise sur l'école depuis 2008 ont permis à tous les acteurs de faire converger leurs actions autour de 6 objectifs communs. C'est également dans ce contexte que la Ville est devenue partenaire d'UNICEF France et a obtenu le titre « **Ville Amie des Enfants** » pour la période 2020-2026. Une Ville amie des enfants est une ville qui s'engage à respecter les droits des enfants. C'est une Ville dans laquelle la voix, les besoins, les priorités et les droits des enfants font partie intégrante des politiques, des décisions et des programmes publics.

Les Orientations Budgétaires de notre politique éducative se déclinent donc selon ces 6 objectifs.

a) *OBJECTIF N°1 : Vivre ensemble*

Tous les acteurs de l'école du bonheur ont mis en avant la valorisation des différences comme enjeu fort de l'épanouissement des enfants et de la formation des citoyens de demain. Cet axe fort doit se décliner en fonction des caractéristiques socio-culturelles de chaque école, chaque année.

(1) *L'accompagnement du handicap à l'école*

Il se traduit d'ores et déjà concrètement par l'accompagnement des enfants porteurs de handicap passe tout d'abord par la présence de professionnels formés. La Ville travaille avec l'Education Nationale et la MDPH afin qu'en 2022 l'accompagnement des enfants prévu sur le temps scolaire soit également effectif sur les temps extra et périscolaires. **Cette action se traduira mi 2022 par la formation et le recrutement d'agents pour intervenir pendant la pause méridienne.**

Cet accompagnement passe également par l'aménagement des écoles pour pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles. Les travaux prévus sur les écoles à moyen et long terme intègre des aménagements systématiques. En parallèle de ces travaux structurels et lourds, la Ville traite à chaque rentrée toutes les situations individuelles par des aménagements de classes et une organisation intelligente de l'occupation de l'école. **Ainsi, 500 k€ sont prévus en 2022 pour mettre en accessibilité le bâti scolaire.**

Enfin et surtout, cet accompagnement passe par la sensibilisation de tous les enfants aux problématiques du handicap mais aussi à la valorisation des différences en général. **En 2022, des associations interviendront dans les écoles pour promouvoir la différence.**

(2) *Les classes passerelles : sociabiliser les tout petits*

Afin de promouvoir la solidarité et l'égalité des chances, l'un des axes de la politique éducative est de développer des solutions d'accueil en milieu scolaire pour les moins de trois ans. A ce jour, 365 places pour les enfants de moins de trois ans sont disponibles en Très Petites Sections et dans les classes passerelles. Ces dispositifs ont vocation à créer les conditions d'une première socialisation et à soutenir les parents dans l'exercice de la fonction parentale. **En 2022 ce dispositif se poursuit dans les classes existantes en élargissant le partenariat pour renforcer l'axe parentalité.**

(3) *Les ATSEM : permettre le vivre ensemble en maternelle*

Bien qu'aucune obligation quantitative n'existe quant à la dotation des écoles en ATSEM, la Ville de Saint Denis fait le choix volontariste de doter chaque classe de maternelle d'une ATSEM. La présence des ATSEM est fondamentale dans le vivre ensemble :

- Elles assistent l'enseignant(e) et joue notamment un rôle clef dans les problématiques de multilinguisme en faisant de manière informelle le pont créole / français.
- Elles garantissent la sécurité et le respect de l'intimité de chaque enfant dans des moments sensibles tels que les toilettes, la sieste, le repas.

- Elles animent le collectif d'enfant et accompagnent la socialisation pendant la pause méridienne.

Les 33 écoles maternelles de la Ville comptent 289 classes et 6659 élèves. La Ville emploie 351 ATSEM afin de pouvoir pallier les absences et congés. 40% d'entre elles sont employées en PEC et mises à disposition par la Caisse des écoles. L'objectif est de professionnaliser les personnes employées dans les écoles, puis de les pérenniser.

Ainsi en 2020/2021, 13 ATSEM supplémentaires ont été recrutées en emploi permanent après avoir pu obtenir le CAP petite enfance pendant leur PEC à la Ville de Saint Denis.

L'objectif sur le mandat est de mettre l'accent sur cette professionnalisation. En 2022, cela passera par la pérennisation supplémentaire de 13 ATSEM.

(4) La pause méridienne revisitée en primaire : agir contre la violence

Un climat scolaire serein est une condition essentielle pour assurer les bonnes conditions de travail, le bien-être et l'épanouissement des élèves. La majorité des violences en milieu scolaire est constituée d'actes d'incivilités et de violences ordinaires souvent mineures mais répétées. La Ville, responsable de la pause méridienne, a décidé de réorganiser ce temps pour lutter contre ces violences.

Pour la rentrée 2021/2022 l'objectif est que chaque enfant puisse y trouver sa place. Chaque école devra définir son projet pour la pause méridienne. Ce projet sera ensuite piloté par le référent de la pause méridienne qui doit assurer la coordination entre tous les participants et la mise en œuvre effective du projet. Pour servir ce projet l'offre d'espaces et d'activités va se diversifier :

- Des activités sportives sur les plateaux noirs et dans les équipements sportifs du quartier, portées par la direction des sports en lien avec les organismes de formation au BPEJPS
- Des ateliers culturels : nous poursuivons l'organisation d'ateliers mais l'offre sera revue pour répondre aux objectifs de l'école du bonheur, à la demande des enfants et à un niveau d'exigence qualitatif pédagogique accru. La direction de la culture pilotera ces ateliers en lien avec des prestataires et des artistes.
- Des ateliers linguistiques avec l'IML et ses vacataires, développant notamment le plan anglais mais aussi d'autres langues indio océaniques
- Des ateliers de sensibilisation portés par 200 ambassadeurs de l'Ecole du Bonheur, jeunes dionysiens qui ont décidé de s'engager auprès de la Ville. Ceux-ci animeront des ateliers sur le thème de la bienveillance. Ils pourront participer également à des actions de sensibilisation et de prévention santé auprès des écoliers, durant la pause méridienne. Ces jeunes seront accompagnés dans cet engagement citoyen par leurs tuteurs, qui sont également les référents de la pause méridienne. Ils seront formés et suivis tout au long de leur parcours par l'association Vivencia, qui regroupe des retraités de l'éducation nationale.
- Des espaces calmes seront proposés aux enfants qui souhaitent simplement faire une pause. Cela pourra se passer autour du potager, de livres ou de jeux de société
- Enfin les enfants qui ne se seront pas inscrits dans l'une de ces activités ou espace pourront quant à eux participer à un grand jeu ou activité organisé par le référent

- A la fin de la pause méridienne l'opération « Silence on lit », portée par le réseau de lecture publique, permet un retour au calme avant la reprise des cours.

Le projet de réussite éducative (PRE), porté par la Caisse des écoles, est un acteur fort de ces pauses méridiennes. En effet, un échange quotidien entre les référents des pauses méridiennes et les éducateurs spécialisés permettra de détecter des enfants en souffrance et de leur proposer à eux et à leurs parents, un accompagnement adapté. Cet accompagnement, qui pourra également se faire pendant la pause méridienne, permettra d'apaiser certaines situations et de donner un rôle positif à ces enfants dans ce temps non scolaire en mettant en valeur des compétences non scolaires, des talents qui peuvent leur permettre de retrouver une estime de soi et un respect des autres.

Les ressources humaines sont la clef de cette nouvelle organisation, tant sur les aspects qualitatifs que quantitatif. En effet avec 561 classes élémentaires, 10542 enfants pratiquent la pause méridienne. Elle s'appuie sur la présence permanente de 170 agents dont l'action est complétée par les intervenants sportifs, culturels, linguistiques, associatifs et les services civiques :

- 44 référents de la pause méridienne issus de la SPL OPE et des éducateurs sportifs pilotent l'ensemble de la pause sur une école,
- 60 animateurs sont mis à disposition par la SPL OPE (250 k€),
- 66 agents polyvalents de la pause méridienne en PEC mises à disposition par la caisse des écoles,
- Des vacataires à la Caisse des écoles (900 k€),
- Des prestataires à hauteur de 600 k€.

En 2022, deux chantiers seront lancés afin d'augmenter le nombre d'intervenants sur la pause méridienne. Il s'agira d'organiser la présence de parents bénévoles et d'expérimenter, sur les écoles en situation de fortes incivilités, des pauses méridiennes en format ACM, portées par la SPL OPE.

b) OBJECTIF N°2 : le confort et l'amélioration du cadre de vie scolaire

Le cadre de vie scolaire est fondamental à l'épanouissement et à l'ouverture aux apprentissages de l'enfant. Il est également particulièrement important pour les agents communaux exerçant dans les écoles de travailler dans des conditions sécurisées.

(1) Des effectifs équilibrés dans l'hyper proximité

La Ville de Saint-Denis s'est inscrite pleinement dans le dispositif de dédoublement des classes. Au total, la Ville dispose de 193 classes à demi-effectif pour accueillir l'ensemble des CP et CE1 concernés. Pour la rentrée 2020/2021, les classes de grandes sections étaient limitées à 24 sur les 46 écoles maternelles de la Ville et 18 écoles ont vu leurs effectifs réduits entre 12 et 20. 17 classes ont fait l'objet d'une rénovation afin de pouvoir répartir les élèves dans des conditions optimales. En 2021, le dédoublement des classes de Grande Section a pu être réalisé selon les disponibilités des capacités foncières dans les écoles maternelles.

En 2022, la Ville mènera une étude de révision de la sectorisation des écoles publiques de Saint-Denis (25k€), ainsi que l'élaboration d'un schéma directeur de ces établissements scolaires. Il

s'agit de veiller à un rééquilibrage des secteurs et les écoles qui connaissent déjà une saturation de leur capacité d'accueil. La finalisation de cette étude devra, en outre, proposer l'implantation de construction de nouveaux groupes scolaires, tenant compte du projet de dédoublement des classes de Grande Section, du doublement des classes passerelles pour renforcer l'égalité des chances.

(2) Des cours aménagés et vertes

La cour, qui accueille notamment les temps extra et périscolaires, doit devenir un lieu de vie adapté et agréable puisque c'est le lieu qui permet aux enfants de se ressourcer et de s'ouvrir aux apprentissages. L'agencement des cours, les matériaux utilisés et surtout le verdissement et la présence de la nature dans ces cours est un enjeu fort. 250 k€ sont prévus en investissement pour l'année 2022.

Depuis 2021, la Ville est ainsi accompagnée par le CAUE, au travers du projet OMBRE, pour réaménager dans une démarche participative et environnementale les cours des écoles élémentaires Henry Dunant (Montgaillard) et primaire les églantines (Moufia). Forte de cette expérience, la Ville généralisera cette démarche, progressivement, à l'ensemble des écoles. Pour cela, en 2022, l'AFD et l'ADEME nous accompagneront par une étude (120k€), puis grâce au dispositif PEEB (programme pour efficacité énergétique des bâtiments).

Dans la dynamique de ce qui existe déjà dans différents projets d'école, les potagers scolaires seront encouragés et facilités pour favoriser le retour à la terre mais aussi l'éducation nutritionnelle avec les actions de l'IREN mais aussi l'organisation d'opérations « fraich attitude » dans les quartiers, en lien avec les CAC.

(3) Des classes aménagées et équipées

Chaque année, la Ville assure les travaux nécessaires au bon fonctionnement des écoles à hauteur de 700 k€. Ces travaux concernent à la fois les espaces communs et les classes. Par ailleurs, certaines écoles connaissent des rénovations complètes intégrant prioritairement la question du confort thermique.

La Ville assure également l'aménagement de ces classes par les rideaux, ventilateurs mais aussi mobilier scolaire adapté et régulièrement renouvelé (170 000 en équipements). Enfin la Caisse des écoles fournit le petit matériel pédagogique via la caisse des écoles.

(4) Travaux et équipements dans les écoles et les cantines : Le bâti revisité notamment dans une logique de confort thermique et sonore

Des écoles ont été rénovées en matière d'aménagement (création de préaux, de sanitaires, sas de sécurité, isolation phonique des salles) et de réfection (peinture, étanchéité, clôture, toilettes, ...).

Le confort acoustique et thermique a été amélioré dans de nombreuses salles de classes. Ainsi, l'école primaire Raymond Mondon fait l'objet, en ce moment, de travaux conséquents pour la

réduction des nuisances sonores émises par les voiries attenantes, en incluant des dispositifs offrant un meilleur cadre de travail aux élèves.

Dans les cours d'écoles, la pose de voiles d'ombrages a permis que les enfants soient moins exposés au soleil, et à contribuer aussi à abaisser la température à l'intérieur des bâtis. Une cinquantaine d'écoles seront concernées par cette mesure en 2022.

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, une première phase de travaux débutera en 2022 pour un coût de 600 000 €.

(a) Des restaurants scolaires rénovés et équipés

La plupart des cantines scolaires ont été construites depuis plus de 40 ans, aux normes de l'époque, et ont fait l'objet de travaux de maintenance et d'aménagement au fil du temps. Cependant, certains sites nécessitent d'être réhabilités pour se mettre en conformité réglementaire (sécurité, sonorité) et offrir des conditions d'accueil plus agréables et adaptées aux enfants (confort de la salle de restauration, du mobilier et du sol anti bruit, brasseurs d'air et fontaines à eau, etc.). Un programme de réhabilitations est donc inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement de la Ville.

La qualité des repas préparés repose souvent sur la qualité de l'environnement de travail du personnel des cantines. En raison de l'état des bâtis, un plan pluriannuel de réhabilitation des cuisines est mis en place (pour leur remise aux normes : bâtiments, réseaux), en prenant en compte la poursuite de la modernisation des équipements de cuisine (matériels de cuisson, de conservation, de préparation, de service) engagée depuis 2018 et qui se poursuivra en 2022.

c) *OBJECTIF N°3 : construire l'estime de soi*

La Ville de Saint-Denis ayant fait de la réussite éducative une priorité, cet objectif se concrétise notamment depuis plusieurs années par le développement d'activités périscolaires, gratuites, réalisées sur l'ensemble des écoles de la Ville : l'A.R.E. Chaque année se sont au moins 160 ateliers, sur diverses thématiques (sport, culture, développement durable, loisir créatif, numérique et multimédias, langues et patrimoine, etc.), qui sont proposés sur l'ensemble des écoles élémentaires et primaires du territoire. La Ville a souhaité par ailleurs développer un socle commun à toutes les écoles pour développer l'estime de soi pour tous les élèves.

Pour la rentrée 2022/2023, dans le cadre du projet école du bonheur, la Ville souhaite maintenir le principe d'une offre périscolaire riche et pédagogique mais va en redéfinir les contours :

- en priorisant le projet et les méthodes pédagogiques dans le choix des intervenants,
- en faisant porter les activités par les directions thématiques concernées afin de garantir la qualité de l'activité proposée et la cohérence du sens donnée à l'activité par rapport au projet culturel, sportif, solidaire et environnemental de la Ville,
- en adaptant les activités aux écoles, dans une dynamique participative associant les parents, les enfants et le quartier, via les CAC.

Ce nouveau socle de compétence prendra effet à la rentrée 2022/2023, après avoir fait l'objet d'une consultation au 1^{er} semestre 2022. Au-delà des prestataires financés à hauteur de 600 k€,

l'Institut Municipal des langues et la direction des sports mettent à disposition du plan, des vacataires financés par la Caisse des écoles (900k€) et par la Ville.

La Ville finance également une part du coût des frais de garderie et d'offres vacances pour tous les enfants, sous conditions de ressources. Elle gèrera ce dispositif avec la SPL OPE et les associations partenaires. La dynamique enclenchée par la SPL OPE vise à impulser une haute qualité éducative sur ces temps extrascolaire qui contribuent également au développement de l'estime de soi.

d) *OBJECTIF N°4 : garantir la sécurité*

(1) La propreté de l'école : une priorité encore renforcée par la crise sanitaire

La propreté des écoles a toujours été un sujet premier pour la Ville de Saint Denis. Avec la crise sanitaire les exigences se sont accrues par la mise en place du protocole sanitaire de l'éducation nationale.

Aujourd'hui, la Ville compte 140 agents polyvalents des écoles en PEC, mis à disposition par la Caisse des Ecoles, afin d'en assurer l'entretien. Celui-ci est également assuré par des agents permanents pour compléter leur temps de travail et par un marché de prestations pour 11 écoles à hauteur de 450 k€. Enfin, des hommes de cours présents dans chaque école garantissent l'entretien des espaces extérieurs. Ces moyens seront maintenus en 2022

(2) La sécurité des biens et des personnes dans l'école et ses abords

Le projet de l'école du bonheur s'inscrit dans le cadre du CLSPD. Les institutions et associations de prévention seront donc des intervenants majeurs de la pause méridienne. Ils donneront aux enfants mais également aux adultes présents dans l'école, des outils pour détecter, diagnostiquer et réagir contre les situations de discriminations et de violence.

Les acteurs de la prévention et de la sécurité publique continueront à intervenir, en partenariat, aux abords des écoles, dans les quartiers. Le trajet école - maison est un enjeu important. La Ville emploie 43 PEC, en partenariat avec la CINOR, pour accompagner les enfants dans le bus. Une sensibilisation à la sécurité routière et, notamment à vélo, est proposée aux enfants.

Enfin, la Ville a établi un plan de sécurisation physique des écoles les plus exposées aux infractions. Des travaux de renforcement des accès ont ainsi été réalisés et la pose de caméras de surveillance sera achevée en 2022 dans ces établissements sensibles. Une modernisation de la gestion des clés et des alarmes permettra également de renforcer la sécurité sur les écoles.

(3) La garantie de la sécurité sanitaire à la cantine

Les 63 restaurants scolaires de la Ville, suivis par la DAF, mettent déjà en place les règles sanitaires qui s'imposent à toute restauration collective. En 2022, la Ville souhaite en améliorer le suivi pour

assurer une sécurité sanitaire accrue aux enfants et des conditions de travail améliorées aux agents des cantines.

Afin d'améliorer le service des cantines, un guide des bonnes pratiques d'hygiène sera constitué. Il permettra d'établir :

- un système documentaire de contrôles, d'autocontrôles, de mesures correctives et de traçabilité selon les principes H.A.C.C.P sur l'ensemble des sites (stocks, production, distribution),
- des process afin d'assurer la sécurité alimentaire dans les restaurants scolaires de la collectivité, satisfaire aux exigences des autorités de contrôle et accompagner le personnel dans la mise en place

En 2022, le projet d'installation de cuisines territoriales sera relancé afin de moderniser, dans un cadre pluriannuel, l'appareil de restauration scolaire et d'optimiser nos ressources tout en restant dans une logique d'hyper proximité et de qualité des repas (25k€).

e) OBJECTIF N°5 : Participation

Dans le but de répondre à un des axes de l'Ecole du bonheur, qui est de valoriser la citoyenneté et de considérer chaque enfant comme expert de son territoire, la Ville de Saint-Denis a décidé la mise en place d'un conseil des enfants dionysiens.

La participation des enfants entre dans un contexte de démocratie de proximité. Le conseil s'appuie sur les droits de l'enfant tels qu'ils sont énoncés dans la Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE) et du titre « Ville Amie des Enfants ».

La commission des menus et de la restauration scolaire composée des représentants de la collectivité, de l'Education nationale, des parents d'élèves et des associations organisatrices d'activités sera associée à la décision des nouveaux plans alimentaires et des menus.

Enfin la participation des parents à la vie de l'école, qui est considérée par tous comme un facteur clef de la réussite scolaire des enfants, sera à développer :

- en partenariat avec les acteurs de l'école du bonheur,
- en mobilisant les fédérations de parents d'élèves,
- en mobilisant directement les familles dans les quartiers, au travers des CAC,
- en s'appuyant sur le Projet de Réussite Educative dans les quartiers prioritaires.

f) OBJECTIF N°6 : Santé : Manger / Bouger

(1) Des repas équilibrés et sains visant à promouvoir le bien manger

La Ville souhaite améliorer l'état de santé des petits dionysiens, notamment en agissant sur l'un de ses déterminants : la nutrition. Pour cela, elle dispose d'un levier puissant qu'est celui de la restauration scolaire. En effet, 17 200 enfants bénéficient de ce service. Pour le mettre en œuvre 500 chefs cantinières et cantinières ainsi que 230 agents polyvalents des cantines en PEC mis à disposition par la Caisse des écoles assurent la confection des repas mais aussi la surveillance, le

nettoyage et la désinfection des cantines. Afin d'améliorer la qualité des repas et les conditions de travail des agents dès la rentrée 2022/2023, une expertise sera envisagée.

La confection des plans des menus sera établie selon le plan alimentaire sur 6 semaines, sous le contrôle de nutritionnistes qualifiés. Ces plans des menus feront l'objet d'une présentation à la commission des menus et d'une évaluation dans le courant de l'année 2022. Il s'agira alors d'élaborer de nouvelles fiches techniques selon le plan menu, conformément au nouveau marché de denrées alimentaires (2021-2024) qui tient compte des critères suivants :

- Prendre en compte les facteurs nutritionnels selon le décret d'application du 30 septembre 2011 et des recommandations du GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) : soit 1 plan alimentaire sur 6 semaines, déclinant 20 plans de menus validés par un diététicien.
- Respecter la Loi EGALIM avec la mise en place d'un menu végétarien par semaine.
- Introduire des produits BIO dans les menus pour encourager la consommation locale dans une logique de développement durable et de développement économique. Les dispositions du Small Business Act signé par la Ville ont été intégrées (clauses de circuits courts, origine et mode de transport, lots multi attributaires pour assurer une continuité dans l'approvisionnement en denrées essentielles à l'équilibre nutritionnel).
- Prendre en compte les attentes des enfants et des agents des cantines afin de limiter le gaspillage alimentaire.

(2) La mise en œuvre du plan national nutrition santé

En 2022, ce plan se déclinera auprès des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des parents, par la mise en place d'ateliers pédagogiques autour de la nutrition et d'un accompagnement pédagogique autour de l'équilibre du petit déjeuner. Les agents des restaurants scolaires bénéficieront également d'un accompagnement sur le grammage des portions à servir.

Cette action s'appuiera sur **le dispositif « petits déjeuners »** proposé par l'Education Nationale. Initialement déployé par la collectivité sur 14 écoles classées en REP et REP+, cette expérimentation sera élargie et généralisée aux autres écoles primaires de la Ville en 2022.

L'action vise aussi à favoriser la mise en œuvre, par les enfants, des repères de consommation et d'activités physiques pour prévenir le surpoids et ses complications. C'est dans ce sens que la ville veut élargir l'activité sportive à l'école.

(3) Bouger : le sport à l'école

Afin de mener à bien cet objectif la direction des sports de la Ville intervient fortement dans les écoles :

- Action des éducateurs sportifs (ETAPS) auprès des élèves, à travers des propositions d'activités variées (danse, basket-ball, handball, VTT, pelote Basque, football, golf, etc.) dans les écoles élémentaires, ainsi que dans les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), IME (Institut Médicoéducatif) et diverses associations de Sport Adapté et Handisport.

- Poursuite du dispositif « Savoir Nager » (plus de 2 400 enfants de CM2, représentant 101 classes) et du « Hors Savoir Nager » (de la maternelle au CM1).
- Coordination de la pause méridienne (15 éducateurs, 3 vacataires dans 18 écoles primaires) qui doit permettre d'intégrer le sport dans son nouveau schéma.
- Partenariat avec les organismes de formation au BPJEPS pour faire intervenir de futurs éducateurs sur les temps de pause méridienne.

3. Le plan ambition jeunesse

Cette nouvelle mandature constitue une opportunité majeure dans les perspectives de développement de notre politique jeunesse. La jeunesse dans son ensemble, à travers ces âges, ces aspirations et ces situations, est un élément central qui transcende le nouveau projet municipal. Elle incarne l'ambition de la municipalité de porter un regard global et bienveillant dans l'élaboration agile et stratégique du nouveau plan jeunesse.

L'autonomie, la mobilité, l'engagement citoyen ou encore la créativité sont des moteurs qui rythmeront tout au long de la mandature l'évolution du parcours jeunesse. La volonté de la Ville est de permettre aux jeunes dionysiens d'évoluer de manière épanouie et responsable dans leur environnement local, national et international.

Un travail partenarial animé sous forme de COTECH a été conduit en 2021 afin de définir un programme d'action dynamique et évolutif. Ce Plan Ambition Jeunesse a été signé par 80 partenaires. Il a été présenté aux 317 volontaires en services civiques qui, depuis novembre 2021, ont décidé de développer leur engagement au sein de la collectivité. Ces jeunes seront les pionniers de ce plan dont ils bénéficieront, mais dont ils seront également les ambassadeurs auprès des autres jeunes dionysiens. Afin que tous les jeunes puissent interagir et créer de manière agile leur propre parcours ambition jeunesse, une plateforme numérique sera développée en lien avec les différents partenaires de la jeunesse et les jeunes eux même.

Ce plan qui se décline en cinq axes sera coordonné et mis en œuvre par la Ville, en lien avec les partenaires et les jeunes.

a) AXE 1 : L'ENGAGEMENT CITOYEN, UN MOTEUR DE CREATIVITE DANS LA CITE DIONYSIENNE

(1) Le volontariat en service civique

317 offres de missions en volontariat service civique sont aujourd'hui proposées par la Ville, soit 13 missions réparties dans diverses thématiques. Agir au sein du service public, dans l'intérêt général auprès des usagers, telle est la raison d'être de ce dispositif piloté par les services de l'Etat et mis en œuvre par la municipalité, le tissu associatif et l'engagement des jeunes.

A ce jour près de 1000 jeunes volontaires ont pu s'engager au sein de la municipalité pour agir dans l'intérêt général. En 2022, la Ville maintiendra son offre en la matière, et renforcera l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours de volontaires ainsi que dans leurs perspectives d'évolutions.

L'organisation de deux scrutins en 2022 sera une fois encore l'occasion de faire participer et de partager ce moment de civisme et de citoyenneté avec la nouvelle cohorte de volontaires services civiques.

(2) Le Conseil des Jeunes Dionysiens - Le Conseil Dionysiens de la Vie Etudiante

En 2021, le Conseil des Jeunes Dionysiens s'est engagé dans les réalisations d'actions concrètes dédiées à l'engagement citoyen :

- Participation à la réflexion autour du Plan Ambition Jeunesse ;
- Organisation des opérations de rencontres avec les candidat.e.s aux missions de volontariat en service civique ;
- Accueil de la délégation du conseil des jeunes de Mamoudzou ;
- Réflexion sur l'histoire du vote dans les territoires d'outremer pour l'anniversaire de l'Association Nationale du Conseil d'Enfants et de Jeunes.

En 2022, le CJD et le Conseil Dionysien de la Vie Etudiante aura pour objectif de de traiter avec les étudiants les problématiques en matière de logement, santé, études, déplacements.

Cette nouvelle dynamique participative, permettra aux jeunes de prendre toute leur place dans le Plan Ambition Jeunesse en intégrant le comité participatif afin de partager leurs regards et leurs expertises d'usages.

(3) Jeunesse En Lèr

En 2022, l'opération Jeunesse En Lèr fera l'objet d'une organisation participative connectée à l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire. Ces opérations seront pensées, réalisées et mises en œuvre en harmonie avec le parcours jeunesse. Celles-ci pourront permettre aux jeunes d'être en lien direct avec des professionnels, associatifs, créant ainsi des espaces privilégiés d'échanges et d'informations. Par exemple, sur la thématique de l'insertion, les prochaines opérations Jeunesse En Lèr pourront accueillir des jobs dating en présence des entreprises, ou encore sur le thème de l'engagement, des séances de rencontres autour des dispositifs du RSMA-A et du volontariat en service civique, à l'image du Speed Dating organisé à la Nordev et qui a permis de recevoir plus de 700 jeunes en entretiens individuels autour du sujet de l'engagement citoyen.

(4) Le Pass' Animation

Valoriser le bénévolat associatif, créer de nouvelles opportunités et permettre aux jeunes d'accéder au financement d'une formation BAFA, c'est sur ces bases que l'expérimentation Pass'Animation s'est bâtie en 2021 et a permis à 26 jeunes dionysiens d'intégrer un nouvel espace de rencontres, de partages entre jeunes bénévoles, professionnels de la jeunesse, de l'insertion et de l'éducation populaire. Le bénévolat, tout comme le volontariat et la participation citoyenne sont les thèmes phares de l'engagement citoyen, pilier de nos politiques publiques de jeunesse.

En 2022, il s'agira de proposer à de nouveaux jeunes dionysiens de pouvoir eux aussi se former et entrer dans la vie active par la porte de l'éducation. La Ville souhaite ainsi offrir des opportunités

aux jeunes, mais également amener les jeunes engagés à contribuer au projet phare de la collectivité qu'est l'école du bonheur.

b) AXE 2 : LA MOBILITE, MOTEUR ESSENTIEL DE L'AUTONOMIE DES JEUNES

(1) Les Bourses de Voyages Jeunes

Depuis ces cinq dernières années, près de 2 500 jeunes âgés entre 6 et 30 ans ont bénéficié d'un accompagnement de la Ville pour la réalisation de leurs projets de voyages à travers le monde. Plus de 40 destinations sur l'ensemble des continents, la concrétisation de nombreux projets culturels, sportifs, pédagogiques et linguistiques ou encore d'économie et d'insertion.

Pour 2022, ce sont 500 nouvelles bourses de voyages qui seront attribuées, en priorité aux jeunes qui n'ont jamais voyagé ainsi qu'aux jeunes dont les projets ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

(2) Saint-Denis Bus Gratuit

A ce jour, ce sont plus de 18 000 jeunes, âgés entre 6 et 20 ans, de tous les quartiers, qui se déplacent librement et de manière responsable sur le territoire nord et dionysien tout en participant à l'éco-citoyenneté.

La Ville entend étendre progressivement le bus gratuit à tous les jeunes de moins de 26 ans. C'est ainsi que la mesure s'étendra en 2022 aux jeunes adultes de 21 et 22 ans. Cette extension du dispositif vers un nouveau public vise notamment à amplifier le recours de ceux-ci aux transports en commun, tout en soulageant leur budget et celui de leur famille.

(3) Le Pass' Permis de Conduire Citoyen

Nombreux sont les jeunes qui obtiennent leurs permis de conduire chaque année et accèdent donc à une plus grande autonomie, leur permettant d'être plus libres, plus réactifs dans leurs déplacements quotidiens, de sillonner l'île ou simplement d'avoir un avantage supplémentaire quand il s'agit d'une recherche d'emploi. Néanmoins, si le nombre de permis délivrés est en constante progression, il est aussi constaté un nombre croissant d'accidents de la route chaque année.

Dans un but cohérent et solidaire, cette nouvelle mesure, qui sera lancée en 2022, permettra aux jeunes citoyens de bénéficier d'un accompagnement au financement de leur permis de conduire. Cet avantage citoyen sera associé à un jalon fort du parcours jeunesse, celui de l'engagement citoyen, puisqu'il permettra au jeune bénéficiaire de s'engager dans l'intérêt général au profit de la sécurité routière afin de sensibiliser les usagers de la route et ainsi participer à la diminution des conduites à risques.

Les volontaires en service civique accueillis par la Ville, déjà acteurs de l'engagement citoyen, seront pleinement concernés.

c) AXE 3 : VIE ACTIVE

(1) La construction du parcours : se connaître pour se projeter

En collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs de la jeunesse, la Ville proposera aux jeunes de pouvoir tester des démarches innovantes pour mieux définir leurs potentiels et leurs envies afin de pouvoir ensuite construire un parcours. Cette offre sera notamment orientée vers les 1500 jeunes ayant participé au speed dating services civiques en 2021, qu'ils aient finalement été retenus ou non. Durant le speed dating chaque jeune le souhaitant a pu faire connaître son projet pour l'avenir. Les jeunes n'ayant malheureusement pas été retenus en tant que services civiques seront accompagnés puis suivis par la Ville chez les partenaires pertinents au regard de leur projet.

(2) Favoriser la mise en parcours d'insertion des jeunes Dionysiens

L'objectif est de favoriser la mise en parcours de formation des Dionysiens, et notamment les plus jeunes d'entre eux. Pour cela, la Ville crée des espaces d'opportunités pour les demandeurs d'emploi en lien avec les structures pilotes de la formation professionnelle et de l'alternance. Elle se positionne donc comme un facilitateur dans l'identification du public cible en mobilisant les équipes territoriales et celles de l'hyper proximité.

En 2022, il s'agira de poursuivre les efforts engagés à travers la déclinaison opérationnelle des partenariats formalisés en 2020 et en 2021.

Pour ce faire, la Ville continuera d'être proactive sur la mobilisation des dispositifs et de faire évoluer les actions en fonction des nouveaux cadres institutionnels relatifs à l'insertion (ex : Plan 1 jeune 1 solution, Convention Territoriale Globale CAF, Contrat de ville, ...)

Par ailleurs, une ingénierie de réseaux formalisée avec Pole Emploi, la Mission Locale Nord et les organismes satellites permettra de créer des parcours d'insertion pour les Dionysiens rencontrant des difficultés socio-professionnelles sur les bases suivantes :

- Orientation des publics nécessitant des diagnostics individuels (axe intégré dans le nouveau protocole PLIE 2022-2027 pour 263 participants, formalisation du relais avec la Maison de l'Emploi du Nord sur les clauses sociales et fonctionnement de la plateforme d'accueil et d'accès aux droits : la SASSE des Camélias).
- Co-construction d'ateliers d'insertion pouvant prendre des formes variées telles que job dating, matinée de recrutement, information collective « engagement dan out kartié », ateliers collectifs « prépare ton avenir », forums d'insertion d'hyper proximité.
- Mobilisation de supports pédagogiques pour les associations d'insertion au service de l'intérêt général. Ainsi, il est prévu de maintenir à hauteur les financements pour permettre l'emploi de 30 PEC LAV – Lutte Anti Vectorielle, 104 PEC Environnement et 30 PEC Embellissement.
- Accompagnement des projets expérimentaux favorisant l'accès aux droits, les démarches institutionnelles « d'aller-vers », les parcours d'insertion en lien avec la transition

écologique et numérique. Ainsi, deux projets phares seront lancés en 2022 : DETAK et PROXIBUS.

Enfin, une Conférence des acteurs de l'emploi de Saint-Denis sera organisée chaque année afin de présenter le panorama des actions mises en place et d'envisager l'avenir partenarial en exposant les perspectives.

d) AXE 4 : ACCES AUX DROITS

Sortis de l'école du bonheur, la Ville souhaite que les jeunes puissent poursuivre leur épanouissement grâce à un accompagnement bienveillant. Le passage vers la vie adulte est une transition délicate, et la Ville souhaite rassembler les différents acteurs institutionnels, associatifs et les jeunes eux-mêmes pour imaginer une synergie autour de leurs projets individuels et citoyens.

Au sein de l'entreprise municipale, le parcours jeunesse sera amplifié par une dynamique de transversalité innovante et solidaire, assurée par des directions telles que l'insertion, l'économie, la prévention, le sport ou la culture mais aussi tout simplement au travers d'un accueil administratif facilitateur pour les premières démarches de la vie adulte.

Sur le territoire, le parcours jeunesse permettra à la collectivité de renforcer ses partenariats et de développer une plus grande coopération afin que chaque acteur (institutionnels, économiques, associatifs, citoyens, etc.) soit partie prenante des projets en faveur de la jeunesse dionysienne. Cela se traduira par le lancement en 2022 de la déclinaison de plateformes territoriales de parcours (à l'image de celle des Camélias).

e) AXE 5 : LE BONHEUR

La génération des jeunes d'aujourd'hui a déjà été confrontée à de nombreuses crises sociales et sanitaires. Les perspectives environnementales sont une source de préoccupations pour leur avenir. Enfin l'entrée dans la vie active s'avère complexe et la précarité touche cruellement les jeunes. Autant de sujets qui ont contribué à développer une morosité parfois inquiétante pour la santé mentale et l'épanouissement des jeunes.

Le Plan Ambition Jeunesse veut donc aussi proposer dans le parcours des outils pour s'épanouir et simplement être heureux. Pour cela il peut mettre à disposition des dispositifs déjà existants :

(1) L'offre sportive pour les jeunes

Les écoles municipales des sports, un dispositif offrant 575 places aux enfants de 15 mois à 10 ans, avec 23 activités sportives proposées, dont la Danse en nouveauté et 6 disciplines sportives pour les plus petits (baby). A noter que le dispositif a depuis été décentralisé dans différents quartiers (exemples : danse à Domenjod, Judo au Moufia, Karaté à Bellepierre, tennis à Primat, gymnastique à la Montagne, etc.).

(2) L'offre culturelle pour les jeunes

En 2021, la Ville a offert aux jeunes n'ayant pas pu bénéficier de leur bourse de voyage pour cause de COVID un pass culture pour découvrir le CDNOI, la Cité des Arts et Château Morange. Ces acteurs culturels ont joué le jeu de la jeunesse en leur présentant les programmes et en adaptant les offres. Cette expérience réussie a pu être généralisée ensuite aux jeunes de 18 ans et aux équipements culturels de l'île avec le pass culture national. Et l'on constate que des événements culturels dionysiens, tels que les Electropicales, sont fortement fréquentés par des jeunes via la pass. Ce travail est donc à poursuivre pour que l'offre culturelle dionysienne contribue à l'épanouissement des jeunes dionysiens.

(3) L'égalité fille - garçon / femme - homme / LGBTQIA+

En 2022 la déclinaison pour et avec les jeunes sur les questions de genres devra être au centre du travail des comités participatifs avec la DGA Ville Fraternelle et les partenaires.

(4) L'Académie des Camélias

L'Académie intergénérationnelle des Camélias a également rempli ses objectifs en 2021, en permettant l'adhésion de plus de 500 usagers sur les actions de la structure. Elle a accueilli, à ce jour, plus de 5000 visiteurs.

Avec l'obtention de l'agrément centre social, en avril 2021, qui fait de cet équipement, un outil d'hyper proximité et de citoyenneté, elle continue de travailler sur des axes et orientations en lien continu, avec les préoccupations et les objectifs que souhaitent atteindre les habitants de ce quartier.

Véritable lieu de défi et développant un processus sociopolitiques, l'Académie a, depuis son ouverture, été dépositaire de la parole et des aspirations des citoyens pour faire de ce territoire composé de plus de 15 000 habitants, un espace de vie exemplaire, en termes d'inclusion des plus vulnérables ; d'insertion socio-professionnelle inédite auprès des plus jeunes ; de coéducation innovante alimentée d'approches modernes et partenariales fortes auprès des familles ; de développement sportif et culturel, comme supports de médiation intergénérationnelles...

Force est de constater enfin que sur l'axe de l'insertion, l'Académie a pu développer un pôle qui prend la forme d'un Point Information Jeunesse (PIJ), étroitement lié avec la « SASSE » des Camélias pour Structure d'Accompagnement Socioprofessionnel Spécialisé dans et vers l'Emploi. Un pôle qu'il conviendra de consolider et d'ancrer dans le projet social en 2022.

Ce centre participe à l'écriture d'une identité commune et reconnue par toutes et tous dans un quartier qui ferme la parenthèse de 12 ans de rénovation urbaine. En somme, c'est un projet qui est passé du stade de la concertation, à l'activation d'une intelligence collective renforcée au quotidien par le lien entre les générations.

Ainsi, le centre peut compter, à ce jour, sur dix groupes de travail, composés d'acteurs associatifs et de citoyens, autour de thématiques qui participent à la conception d'activités et de projets en adéquation avec les enjeux et problématiques de leur territoire.

A titre d'exemple, des groupes d'usagers travaillent sur les thèmes de la lutte contre les discriminations, les violences intrafamiliales et l'égalité femme-homme. Au travers d'un comité de

pilotage structuré appelé « Fanm i detak la lang » qui développent des actions primaires auprès des familles et des écoles.

D'autres instances associatives et citoyennes s'impliquent sur le sport d'excellence par la valorisation d'activités physiques et de la sensibilisation sur l'équilibre alimentaire, avec le concours de sportives et sportifs de haut niveau puis de clubs sportifs associés.

Enfin, la promotion de la culture avec de jeunes bénévoles engagés qui ont créé « LA WEB AKADEMIA » via le studio d'enregistrement du centre.

D'autres groupes d'habitants continueront à se structurer en 2022 sur tous ces sujets, avec le développement d'une réflexion sur l'ancrage de jardins en pied d'immeubles et de verdissement des espaces de vie sociale.

Suite à l'expérimentation « repérer et remobiliser les publics invisibles, et ce dès le plus jeune âge », issue d'un appel à projets national lancé par la DEETS, dont la Ville est lauréate depuis janvier 2020, l'Académie consolide son accompagnement socio-professionnel des jeunes de 16 à 29 ans. En 2022, les actions partenariales s'enrichiront et se poursuivront sur des actions de remobilisation des jeunes sur les dispositifs des services publics de l'emploi incarné par la SASSE notamment et, sur l'insertion par le sport, la culture et l'animation sur le déploiement de formations.

L'Académie compte, aujourd'hui, 250 jeunes repérés et remobilisés sur des dispositifs d'insertion et d'inclusion socio-professionnels, déployés par ses réseaux de partenaires, issu du consortium, signé dans le cadre de cette action.

L'Académie peut être considérée comme un lieu d'expérimentation permanente, en s'inscrivant comme levier transversale pour toutes les directions générales de la Ville car elle permet d'initier et de dérouler des actions structurantes et exemplaires pour toute la Ville, qui attirent aux piliers du projet municipal : fraternité, ambition, modernité, écologie, jeunesse et citoyenneté.

A cet effet, l'Académie déroulera une programmation concrète sur la thématique de l'École du Bonheur, fondée sur le développement d'un réseau d'acteurs locaux agissant sur les champs de l'Éducation Populaire, la citoyenneté, les valeurs de la République, la prévention de la cyber-délinquance, le sport santé et la culture.

Les cinq écoles limitrophes (Candide Azéma A et B, Françoise Mollard, Henri Dunant et La Chaumière) ainsi que 300 familles accompagnées par le centre sont les bénéficiaires directs d'accompagnements multiples, sur les champs de l'action sociale, de la scolarité, de la parentalité et d'offre de loisirs.

4. Les outils communaux de l'épanouissement de la jeunesse

(1) Loulou Pitou : un projet pour démocratiser l'excellence musicale

Les années précédentes ont montré la capacité de l'École Loulou Pitou à s'adapter, à faire face à des situations jusqu'alors inédites, notamment en parvenant à doter les cours de danse d'une salle spécifique et dédiée, laquelle était attendue de longue date par les élèves et leurs parents.

Toutefois, en raison du contexte particulier, d'autres chantiers avaient été retardés, au profit du maintien des enseignements. Par exemple, dans la continuité de 2021, 2022 sera une année de réflexion, et des propositions seront faites pour accompagner l'École dans sa modernisation. Le temps est ainsi venu de construire un projet d'établissement comprenant le règlement aux études, ainsi que le règlement intérieur. La pierre angulaire de ce projet d'établissement sera « l'accentuation de la démocratisation de l'Enseignement Artistique et Culturel (EAC) ». Accentuation de la démocratisation et non pas démocratisation, car l'École pratique déjà cela depuis presque 6 ans : par l'intermédiaire de dispositifs tels que les Interventions en Milieux Scolaires (IMS), orientées principalement vers les établissements scolaires classés REP+ ; avec également la passerelle DEMOS (accueil en établissement des enfants ayant terminés leur cycle tri-annuel) ; des ateliers collectifs sans test d'entrée ; et enfin des projets mêlant des acteurs du territoire (artistes invités en musique, théâtre, danse, etc.).

La démocratisation de l'enseignement de l'EMMDAD passera aussi par une volonté forte d'intégrer de nouvelles disciplines artistiques, qui sont autant d'attentes d'une jeunesse en perpétuelle mutation : les danses urbaines par exemple. Des danseurs urbains réunionnais remportent des championnats internationaux ou sont danseurs professionnels auprès de stars internationales ; autant de modèles vivants d'une pratique qui a su au fil du temps gagner ses lettres de noblesse, et qui suscite auprès des jeunes un réel engouement. Elle doit ainsi pouvoir trouver sa place dans le champ d'un enseignement académique.

De fait, l'EMMDAD a déjà commencé sa mutation depuis quelques années et elle doit maintenant concrétiser cette volonté de réforme, afin de parvenir à coller au plus près du contexte sociétal dans lequel elle évolue. Une école d'enseignements spécialisés à vocation à faire naître et maintenir l'envie de jouer de la musique, la comédie, de danser... L'envie, le désir d'apprendre et de se perfectionner sont au cœur de ces pratiques, mais qui manquent parfois de « concrétisations ». C'est pour cela que l'École entamera un chantier pour évaluer et analyser les opportunités de labellisation permettant d'aller progressivement vers un « conservatoire municipal », qui présentera l'avantage, pour les élèves, de bénéficier de formations diplômantes. L'envie et le désir de pratiquer, avec en plus la possibilité de se construire une voie vers la professionnalisation. C'est ce que souhaite offrir comme possibilité l'École Loulou Pitou à tous ses élèves, qu'ils vivent dans les quartiers de l'ouest ou de l'est de Saint-Denis, partie de la Ville dans laquelle seront étudiées des possibilités d'annexes supplémentaires (en sus de celles de La Montagne et de Sainte-Clotilde), afin de faciliter l'accès au plus grand nombre aux apprentissages artistiques.

(a) Ville d'Art et d'Histoire

Le Label Ville d'Art et d'Histoire est un outil de valorisation du patrimoine de Saint-Denis. Une nouvelle vocation doit être donnée à ce label, dans le cadre du renouvellement de sa convention décennale, afin d'offrir aux dionysiens des nouvelles dimensions de la valeur patrimoniale.

Un premier travail a été amorcé afin de concevoir un lieu consacré à l'histoire et au patrimoine de la ville. Dès début 2022, Saint-Denis recrutera un Animateur de l'Architecture et du Patrimoine qui pourra ainsi doter la Ville d'un projet patrimonial – et matrimonial – ambitieux.

La valorisation du Label se fera de façon plus transversale, en traitant, non seulement la question culturelle (tel qu'il est proposé dans les Journées Européennes du Patrimoine), mais en intégrant également une valeur éducative, pédagogique, économique, touristique, entre autres.

b) *Le travail mémoriel*

Les commémorations du 20 désannm resteront le point d'orgue de la vie culturelle, artistique et patrimoniale de Saint-Denis car, par-delà l'importance des rassemblements que cette action peut provoquer dans tous les quartiers de la Ville, il y a tout le travail de médiation réalisé en amont pour faire connaître et transmettre la richesse du patrimoine dionysien. Cela passe par la poursuite des ateliers d'histoire et de généalogie, la valorisation et la signalisation des camps (connaissance exacte de leurs lieux, leurs tracés, etc.), le tissage fin du réseau d'actions thématiques, etc. Faire connaître et reconnaître le patrimoine, notamment populaire, celui qui a été bâti des décennies durant par des femmes et des hommes aux connaissances et aux savoirs exceptionnels. Partager ces connaissances et ces savoirs, les valoriser, en faire une fierté, portée par toutes les dionysiennes et tous les dionysiens.

À commencer bien sûr par la langue, matrice de nos échanges, que ce soit dans la communication des actions, par l'organisation de rencontres thématiques ou de conférences, mais aussi lors de temps forts tels que les Etats Généraux du Multilinguisme. Une occasion de faire rayonner le Réyoné, in tan pou fé mazine tout domoun zot kapab fagot in zordi pou domin !

C. **PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR DES ACTIONS SOLIDAIRES ET FRATERNELLES**

1. Une ville amie des aînés actifs et acteurs

Forte d'une politique sociale conséquente au profit des séniors, la Ville souhaite les inclure davantage en leur permettant d'être, non plus uniquement l'objet d'une telle politique, mais aussi acteurs d'une politique en faveur du bien vieillir. Il s'agit ainsi de passer du « faire pour » au « faire avec ».

L'engagement de la Ville dans le Réseau Francophone « Ville Amie des Aînés » (RFVAA) ira de plus en plus de pair avec cette volonté d'inscrire les aînés dans cette approche capacitaire de la personne.

L'évolution croissante du nombre de personnes âgées, ainsi que les nouvelles ambitions portées par la municipalité, s'accompagneront d'un effort en termes de moyens en faveur de ce public.

a) *Engagement dans la démarche d'obtention du Label Ville amie des aînés :*

Cette année 2022 verra la Ville s'engager et se mettre « en route vers le label » Ville amie des aînés.

L'idée est, ensemble, de réfléchir et de faire des propositions, sur un environnement urbain bienveillant pour nos seniors en abordant les des thèmes comme le transport et la mobilité, le lien social et la solidarité, la participation citoyenne et l'emploi, information et communication, Culture et Loisirs, autonomie, Services et soins, les espaces extérieurs et les bâtiments ainsi que l'habitat.

Le plan d'action pluriannuel, résultat des études du diagnostic du territoire, du diagnostic participatif et des concertations, a servi d'outil d'aide à la décision pour décider du degré d'implication de la Ville.

b) Mise en place d'un « Conseil des Sages » plus représentatif et opérationnel

Le Conseil des Sages, plus représentatif des catégories des seniors et des territoires, sera mis en place. Il doit devenir une instance plus opérationnelle, lieu de concertation, de réflexion, d'échange et de proposition sur les sujets touchant de près ou de loin à la vie de la cité.

Ce Conseil composé de femmes et d'hommes d'expériences, doit permettre à la Collectivité d'avoir des avis ou des propositions de seniors, avant des prises de décision pour tenir compte de certaines réalités.

Des commissions de travail seront mises en place dans le courant de l'année, soit à l'initiative du Conseil des Sages ou sur demande de l'autorité municipale.

c) Accroître et diversifier les activités culturelles, de loisirs et sportives, adaptées aux seniors et répondant à leurs besoins

Au sortir de cette crise sanitaire, l'édition 2022 du Plan Senior en Action se doit avant tout de remobiliser l'ensemble de ses adhérents. Ce dispositif a pour but de lutter contre la sédentarisation, de favoriser le bien vieillir en bonne santé, mais aussi de créer du lien social afin de lutter contre l'isolement.

Avec l'ambition d'offrir une plus grande variété d'activités attractives pour les Seniors et de doubler le nombre de participants sous la mandature, ce premier palier verra l'augmentation de 25% du nombre d'activités, d'adhérents et de budget.

L'accent sera mis également sur le développement et la mise en place d'activités culturelles, intellectuelles et manuelles. Des ateliers sur l'histoire et le patrimoine de la Ville de Saint Denis ainsi que sur la Généalogie seront par ailleurs proposés.

Ces activités, qui répondent aux besoins remontés par les seniors, feront l'objet d'une construction avec eux

Toutefois, il est nécessaire d'être au plus près de nos aînés, en proposant des activités au sein de leur quartier. En ce sens, la Ville entend développer ses activités dans les écarts afin de permettre à chaque Dionysien, d'avoir une offre près de chez lui.

Afin de mieux faire connaître ces activités et de donner envie d'y participer, une présentation des dispositifs et activités sera mise en place une fois par mois dans le parc de la Trinité.

d) Clubs Seniors comme levier de participation active à l'image de la société dionysienne dans sa globalité, et vecteurs de lien social et intergénérationnel

Les clubs seniors présents sur le territoire n'ont eu de cesse de prouver leur capacité et leur efficacité pour créer du lien entre les seniors et de lutter contre la sédentarité ou l'isolement.

Pour conforter leur rôle, la Ville souhaite ainsi :

- Maintenir à minima l'existant, en termes de réseaux de proximité, de matériels, ou de subventions à attribuer, voire à développer de nouvelles approches ou actions permettant de rendre davantage autonome les clubs, notamment sur le volet numérique.
- Poursuivre le travail mené auprès des clubs et des seniors, et les accompagner, les conseillers au mieux sur la gestion, tout en les orientant dans une démarche de formation en la matière.
- Poursuivre les réhabilitations des locaux des clubs appartenant à la Ville.
- Moduler le montant des subventions en fonction de la participation active des clubs à la vie citoyenne, porteurs de projets et d'actions.

Par ailleurs, afin de participer activement à la vie citoyenne et être vecteurs de lien intergénérationnel, la Ville envisage de :

- Créer des réseaux de Voisin-age par secteur de club afin d'affiner notre connaissance des Seniors isolés en difficulté et avoir plus facilement des moyens d'agir.
- Proposer des activités au sein des clubs qui permettent de créer du lien social et de faire se rencontrer les clubs.
- Rapprocher les clubs des écoles ou des clubs sportifs de leur quartier afin de favoriser les échanges intergénérationnels en créant des actions en commun.
- Initier des challenges permettant de créer une émulation.
- Permettre aux clubs de faire des créations artistiques afin de pouvoir les présenter ou les vendre lors de manifestations ou salons.
- Continuer les actions d'inclusion numérique et permettre à tous les clubs d'avoir une connexion internet et pouvoir bénéficier de cours sur le fonctionnement numérique.
- Créer un réseau intergénérationnel pour s'entraider sur les difficultés face à l'informatique et lutter contre l'isolement par les écrans.

e) Dynamiser la vie sociale des Seniors en proposant des actions en co-construction.

La Ville continuera à proposer des actions phares et marquantes co-construites avec et pour les seniors sur son territoire tel que la Marche Bleue, Le Salon des Seniors et les émissions de Radio « Diony-sénior »

Elle envisage par ailleurs de faire participer les seniors à de nouvelles activités en organisant :

- des colloques sur des sujets qui sont importants pour eux (par exemple, l'habitat, l'accès aux droits, la nutrition, etc.),
- des sorties thématiques (sur des thèmes différents).

Elle mènera aussi une réflexion et une discussion pour faciliter la participation des seniors aux activités organisées par la Ville ou ses partenaires telles que les concerts, spectacles, cinémas, salons, foires, musées.

2. Une ville soucieuse de la santé de ses habitants

Parce que la ville de Saint-Denis fait de la Santé Publique un axe important de son projet municipal, l'offre de service mise à disposition des dionysiens doit être consolidée et adaptée aux attentes de

la population, avec notamment une volonté d'accompagner les territoires dans la prise en compte des enjeux de la santé.

Pour 2022, le projet de la Ville sera d'agir sur les grands axes suivants :

- La poursuite des actions engagées en 2021.
- L'accompagnement des associations dans la mise en œuvre de leur projet.
- Le renouvellement du Contrat Local de Santé.

a) *Poursuivre la mise en œuvre des actions engagées en 2021*

Les actions prioritaires sur lesquelles la Ville marquera son engagement pour 2022 sont issues pour certaines du Contrat Local de Santé et d'autres des priorités de la collectivité.

- **Concernant LA LUTTE CONTRE LE DIABETE ET L'OBESITE**, en complément des actions mises en œuvre par la collectivité au titre de l'Education (la restauration scolaire), 2 projets phares seront développés.
- **KULTIV NOUVEAU SANTE**, projet qui se décline en 3 actions :
 - ✓ Les ateliers d'éducation nutritionnelle en direction des enfants et des parents.
 - ✓ Le Diagnokid qui est un outil permettant de faire l'état des lieux de la forme physique des enfants.
 - ✓ La mise en place de village santé au cœur des quartiers en partenariat avec les associations de proximité visant à informer, prévenir, et mettre en lumière les actions santé effectuées sur l'année en cours.

MAISON SPORT SANTE

L'OMS de Saint-Denis a été labélisé Maison Sport Santé au début de l'année. Cette Maison Sport-Santé aura pour but d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.

La ville, à travers de l'OMS et ses partenaires crée un lieu dédié à l'information, la promotion et l'accompagnement vers des activités physiques adaptées qui proposera notamment des ateliers Sport Santé intégrés dans un parcours santé afin d'accompagner et d'encourager les personnes intéressées vers une pratique d'activité physique adaptée, régulière et pérenne sur le long terme.

- **Concernant LA LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS**

La ville souhaite aussi amplifier les actions autour de cette problématique. Un travail partenarial est engagé avec le CHU et l'association SAF (Syndrome Alcoolisation Fœtal) France pour la mise en œuvre d'actions autour de l'alcoolisation fœtale. De même, des actions sont prévues avec l'association Les Maillons de l'Espoir et le CSAPA Nord (France Addiction)

- **Concernant LE SOUTIEN A LA PARENTALITE**, c'est le programme ZARBOUTAN qui sera mis en œuvre.

Il s'agit d'un programme d'acquisition et de renforcement des compétences familiales destiné aux familles avec des enfants de 6 à 11 ans, dont l'enjeu est de promouvoir le bien-être des parents et des enfants.

L'objectif général de ce programme est de développer et de renforcer les compétences parentales, les compétences psychosociales des enfants et les relations parents-enfants pour améliorer au quotidien la communication au sein de la cellule familiale.

- **Concernant LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES,**

Il s'agit de proposer des outils de développement personnel dans le but de développer les compétences psychosociales des femmes à travers un coaching thérapeutique sur les ateliers de self-défense féminine, ainsi que la mise en place d'un réseau d'associations d'accueil et de soutien aux femmes victimes de violences

La Ville coordonnera un travail sur le recensement de tous les acteurs qui agissent à l'échelle de Saint-Denis pour l'édition d'une plaquette afin de la diffuser aux acteurs de santé : professionnels de santé, associations d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences ceci afin de faciliter la prise en charge de ces personnes.

Enfin sur cette thématique, elle a fait l'acquisition des mallettes pédagogiques conçues par des jeunes lycéennes du lycée de Vue Belle, engagera un travail avec les associations pour la mise en pratique de cet outil auprès des adolescents dans les quartiers. Une formation préalable sera donnée aux utilisateurs par les concepteurs de l'outil.

- **Concernant LA LUTTE CONTRE LA DENGUE ET LA COVID,**

Pour la dengue, il s'agit de coordonner, à l'échelle du territoire, le dispositif de lutte contre la dengue pilotée par la collectivité à travers la mise œuvre des actions de sensibilisation grand public pour l'élimination des gîtes larvaires dans les quartiers impactés par des situations de dengue suivant la cartographie de l'ARS et en partenariat avec le tissu associatif et les services municipaux. En fonction de l'évolution de la situation épidémiologique sur Saint-Denis, des opérations Netoy Nout Vil/Stop Dengue seront mises en œuvre, sachant que le Netoy Nout Vil/Stop Dengue est une opération de grande échelle d'élimination des gîtes larvaires.

Quelques chiffres illustrent la détermination de la Ville pour ces actions ; 30 dépôts sauvages éradiqués cette année et transformés en espaces verts, 143 tonnes d'encombrants enlevés, 60 VHU enlevés, 99 PV pour abandon d'épaves.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la dengue, la Ville de Saint-Denis maintiendra ses actions de lutte anti-vectorielle. Malgré les difficultés en termes de moyens humains, celle-ci a œuvré pour la mise en place d'une équipe de 30 PEC dédiés à la Lutte Anti-Vectorielle. L'objectif reste de limiter la propagation de l'épidémie sur le territoire dionysien.

Depuis 2020 et dans cette continuité, la Ville a perfectionné son suivi des plaintes sur des friches ou parcelles privées. La procédure de mise en demeure en exécution d'office s'est dématérialisée et s'est perfectionnée par une gestion transversale entre les directions, piliers de l'action. Ainsi 131 dossiers ont été établis, une vingtaine fait l'objet d'une procédure d'exécution d'office. 53 dossiers ont été clôturés sur la période 01/2020 à 06/2021.

Les campagnes de désinsectisation et de désinfection seront poursuivies, notamment dans les écoles avant la reprise des cours, de même en termes d'élitage et d'entretien des espaces verts.

Afin de maintenir un cadre de vie de qualité, les actions en matière de préservation de la santé publique et de lutte contre l'insalubrité seront anticipées.

Ces actions seront poursuivies, et renforcées au besoin.

Pour la Covid, comme pour la dengue, il s'agira encore de coordonner le dispositif de lutte piloté par la collectivité à travers la mise en œuvre des actions de sensibilisation au respect des gestes barrières dans les quartiers impactés par l'épidémie suivant une cartographie de l'ARS en partenariat avec le tissu associatif et les services municipaux.

De manière générale, la lutte contre la propagation de la Covid-19 et la volonté de la Ville de recevoir ses administrés et ses agents dans des conditions optimales appellent une fréquence de nettoyage plus importante et ce, sur le long terme. Dans le but d'assurer la propreté des locaux et participer à la mise en place des moyens matériels liés à l'organisation logistique des réunions et des manifestations au sein de l'hôtel de ville, la Ville maintiendra une organisation idoine pour poursuivre ses actions de lutte contre la propagation de ce virus.

Afin d'offrir aux agents municipaux ainsi qu'aux visiteurs un niveau d'accueil et d'hygiène satisfaisant, la Ville mettra en place une évaluation de son protocole d'intervention tant sur les prestations réalisées en régie que celles mises en œuvre par des prestataires privés. Une réévaluation des besoins, réalisée en 2021, devrait conduire au lancement d'un nouveau marché en 2022.

Ces opérations de nettoyage et d'entretien des locaux prendront alors en compte de façon plus significative les contraintes environnementales et de développement durable (produits labellisés BIO, clauses sociales...)

b) L'accompagnement des associations dans la mise en œuvre de leur projet

En 2021, la Ville a été sollicitée par plusieurs associations afin de les accompagner dans la mise en lumière de leur structure, et surtout la cause pour laquelle elles se battent. Une large place sera donnée à ces associations qui œuvrent dans le domaine de la Santé Publique notamment dans le cadre des journées mondiales pour une mise en lumière de leurs actions.

c) Le renouvellement du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé en cours signé en juin 2017, arrive à expiration en 2022.

En partenariat avec l'ARS et les acteurs institutionnels et associatifs qui œuvrent dans le champ de la Santé Publique, un nouveau contrat sera signé et marquera l'engagement de la collectivité pour les 5 ans à venir dans ce domaine.

A l'issue d'un diagnostic partagé qui sera réalisé conjointement par la Commune et l'ARS, un programme d'actions sera élaboré et sera soumis à validation d'un comité de pilotage et de l'assemblée délibérante avant signature par les parties prenantes.

Le nouveau CLS couvrira la période 2022/2027.

IV. SAINT-DENIS : LA VILLE BATISSEUSE

Depuis plusieurs années, la Ville investit de manière volontariste pour bâtir un Saint-Denis moderne et attractif. L'un des axes majeurs du Projet municipal est également la transformation de la ville. La transformer, c'est opérer ce virage écologique attendu par les dionysiens, c'est faire valoir cette préoccupation écologique qui traverse l'ensemble des politiques publiques comme un axe de travail de la Ville, résolue à articuler son action autour des principes d'aménagement raisonné et raisonnable, de choix de projets durables. La transformer, c'est faire de Saint-Denis une ville numérique et économe dans la gestion des ressources, socialement responsable dans sa démarche bâtitrice. La transformer, c'est maintenir l'effort consenti en termes d'amélioration et de modernisation des équipements et des infrastructures quotidiennement fréquentés par les dionysiens. La transformer, c'est en faire une ville heureuse et multiple, construite pour et par des dionysiens qui continuent à lui montrer son attachement.

Avec l'ambition de placer la qualité au cœur des préoccupations de la Ville, il s'agit pour 2022 de poursuivre le travail amorcé pour concevoir la ville de demain, de l'imaginer de manière plus soutenable, pensée pour les habitants d'aujourd'hui mais aussi pour les nouvelles générations, soucieuse du bien vivre des aînés, adapté au parcours résidentiel des familles dionysiennes, accueillante pour tous où qu'ils résident sur le territoire communal.

Penser l'aménagement en intégrant la sante, l'environnement et le patrimoine historique et artistique.

En 2022, la vision de l'urbanisme et de l'aménagement aura évolué, s'appuyant sur de nouvelles pratiques et une organisation nouvelle. Elles s'attacheront à décliner l'action municipale tendant à promouvoir une ville écologique plus vertueuse. Les objectifs sont posés pour intégrer l'hyperproximité et **le projet de « Ville du quart-d'heure »** au cœur des projets d'attraction de Saint-Denis.

La nouvelle équipe municipale a par ailleurs démarré son chantier consistant à **faire de Saint-Denis « la Ville jardin »** et elle entend poursuivre le travail amorcé pour **embellir le cadre de vie des habitants.**

Il s'agira en effet de concevoir une ville accessible, adaptée et apaisée, qui sait faire face aux mutations urbaines et aux enjeux environnementaux et sanitaires.

Vers un urbanisme de proximité, soucieux de l'environnement et favorable à la santé.

Au 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. L'enjeu sera donc de développer un service public plus facilement accessible pour les usagers et de saisir l'opportunité de démontrer notre capacité de transformation et de modernisation.

De plus, les communes de plus de 3 500 habitants comme Saint-Denis, devront disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et **d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.**

Le dépôt et l'instruction en ligne des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) répond aux exigences de modernisation et de simplification des services publics. Cette démarche s'inscrit

également dans les projets de développement durable et d'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers, portés par la municipalité.

Elle offrira à l'utilisateur :

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment.
- Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes.
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier.
- Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

Pour les agents, les échanges dématérialisés entre les nombreux services concernés par l'instruction des dossiers seront fluidifiés. Ce temps gagné pourra être investi au profit du conseil et l'assistance aux usagers.

En résumé, pour la collectivité, être opérationnel en 2022, aura des effets importants en matière de rationalisation des ressources et des moyens, à ce jour consacrés à la réception, la reproduction et la transmission de dossiers. Saint-Denis entrera concrètement dans une aire plus frugale, d'économie significative sur ses consommables et celles des pétitionnaires avec une réduction potentielle de production de dossiers papiers.

Ce chantier de la dématérialisation s'inscrira dès 2022 dans une action décarbonée de l'administration.

Planifier et anticiper le développement de la ville.

Le PLU est en évolution permanente afin de s'adapter aux besoins de la ville. Les modifications, apportées régulièrement, permettent la concrétisation des projets et amènent une mutation de la ville.

Une procédure de modification qui doit être approuvée en 2022 est en cours, elle doit notamment permettre un « verdissement » du PLU donnant une plus grande place à la nature en ville.

Cette modification du document de planification préfigurera une nouvelle identité pour un PLU que la ville prévoit de réviser et qui viendra confirmer les possibilités de réalisation de la ville du quart d'heure.

En 2022, la Ville va également dresser **un bilan de son PLU**. En effet, selon l'article L.153-27 du Code de l'Urbanisme, neuf ans au plus après la délibération portant révision complète de ce plan (octobre 2022), le conseil municipal doit procéder à une analyse des résultats de l'application de son document d'urbanisme, du point de vue de l'environnement, mais également de la maîtrise de la consommation des espaces.

Poursuivre la construction de Saint-Denis pour recevoir les générations futures est un enjeu fondamental.

Les opérations d'aménagement.

Outre la planification, la préoccupation de la Ville est de poursuivre l'aménagement du territoire, de façon raisonnée, compte tenu du potentiel foncier existant.

Les travaux de construction se poursuivent sur les opérations en cours permettant des conditions de vie plus décentes aux habitants des secteurs situés en RHI et proposant une offre de logements adaptée aux besoins de mixité attendue ainsi que des équipements publics.

L'Habitat

Dans le prolongement de sa réflexion en matière d'aménagement, la Ville souhaite promouvoir un développement de l'habitat de qualité « adapté à chaque moment de la vie ».

La Ville s'attachera à accompagner la production de logements neufs, de manière à introduire des formes de mixité de l'habitat et répondre au besoin de parcours résidentiel des dionysiens.

Ce travail démarrera en 2022 en lien avec la CINOR et la DEAL. Il s'appuiera sur le PLH approuvé en conseil communautaire en novembre 2019, pour en extraire un bilan intermédiaire.

A. LES GRANDS PROJETS

1. La Nouvelle Entrée Ouest

La Nouvelle Entrée Ouest va radicalement transformer l'image de la ville et son front de mer.

L'orientation qui sera prise en matière d'infrastructure routière permettra à la ville de Saint-Denis de procéder à la reconquête du Barchois et d'aménagement des 7 km de sentier littoral.

La Ville aura également le souci de mieux connecter les différents quartiers avec ce littoral.

Il s'agira d'offrir aux dionysiens un espace majeur totalement pacifié, de déambulation, de restauration, de loisirs, d'attractivité économique et touristique.

Le débat public mené par la CNDP fin 2020 a permis aux 3 co-Moa de retenir un scénario pour la NEO et a appelé à la conduite d'états généraux de la mobilité à l'échelle de la Réunion.

Dans l'attente de la réalisation de NEO, par anticipation, et pour profiter de la livraison du Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis (pour lequel Saint-Denis consacre un budget de 3 M€) et de son impact favorable sur la superficie du square Labourdonnais, 2022 sera également l'occasion de mener les **études de requalification et réhabilitation de ce square emblématique de Saint-Denis et du Barchois**.

2. L'Espace Océan

L'Espace Océan, reflet de Saint-Denis - ville capitale – ouverte sur le XXI^e siècle, a déjà une image sur les franges du quadrilatère.

Sur le quadrilatère, les échanges avec l'aménageur se poursuivent.

Dans l'attente de la réalisation du futur aménagement, la Ville a décidé de créer, sur ce foncier en 2022, un aménagement temporaire pour améliorer et agrémente le cadre de vie des habitants

qui vivent à proximité et dans l'hyper centre-ville. Cet espace provisoire sera co-conçu avec la population et la réalisation pourra se faire pour partie dans le cadre d'un chantier participatif.

3. Centre Indoor de Primat

Parallèlement, la Ville poursuit son accompagnement d'un autre projet majeur sur la thématique du sport, **le Centre Indoor de Primat**, livré en principe à la fin de l'année 2021.

Saint-Denis disposera au travers de ce projet d'un équipement public inédit de haut niveau : un boulodrome de compétition couvert, d'1,8 M€.

4. PRUNEL

En 2022, dans le cadre de l'appel à projets Agriculture Urbaine, les premières ruches urbaines seront installées et les études pour une première ferme urbaine dionysienne seront lancées.

Engagés dans la démarche éco quartier, après les premiers travaux des espaces de proximité au titre des ITI/FEDER (square Mérencienne, placette Leclerc), les bailleurs vont engager les opérations de plus grande ampleur : notamment la **réhabilitation/résidentialisation de l'opération Bouvet par la SHLMR, la déconstruction de Piranhas Casse Pierre et d'une première tranche de Vauban 1**.

En s'appuyant sur le conseil citoyen, la co-construction se poursuivra sur les sites de Marcadet, Butor. La convention CAUE avec les écoles du quartier se poursuivra. Les études préalables aux travaux de réhabilitation/résidentialisation se poursuivront sur Camp Jacquot et seront engagées sur Vauban 216. La ville aura elle en charge les missions de **maitrise d'œuvre des travaux de voiries du secteur Vauban et poursuivra la mission du programme des écoles**.

5. L'opération Rénovation Urbaine du Chaudron (RUCH)

Le Chaudron, quartier prioritaire Politique de la Ville, est en phase de rénovation.

L'opération RUCH, Rénovation Urbaine du CHaudron, est engagée en 2021 pour un démarrage des premières actions de proximité en 2022, qui précéderont une grande opération qui s'articulera sur les grands principes de la ville du quart d'heure.

Ce concept propose une organisation urbaine permettant à tout habitant d'accéder à ses besoins essentiels de vie en 15 minutes de marche ou à vélo à partir de leur lieu de vie. Au Chaudron, si les équipements, les services, les commerces existent, les enjeux sont tels, notamment en termes d'habitat de qualité, de mobilité, de réussite urbaine mais aussi sociale, que la Ville a souhaité mettre en œuvre un projet d'envergure, démonstrateur d'une transformation innovante et durable des secteurs concernés.

En 2022, la Ville projette de candidater à l'AMI /PIA « **Quartiers démonstrateurs de la Ville durable** ».

En lien avec les deux principaux bailleurs SIDR et SHLMR, nous animerons des ateliers de co-construction de ce projet avec les habitants et usagers de ce quartier. L'enjeu sera pour la Ville de répondre aux demandes qui émergeront de ces échanges et de les rendre possibles par l'apport de notre ingénierie de projets.

Une nouvelle vision pour le développement de Saint-Denis : « **la ville littorale** » et le **concept de forêt urbaine**.

En 2022, pour parfaire sa vision d'une ville en mutation, soucieuse des changements climatiques, connectée à son littoral et à ses quartiers périphériques, Saint-Denis va prolonger la réflexion amorcée cette année, pour définir des éléments de composition de sa nouvelle façade littorale, qu'elle souhaite plus attractive, plus accueillante et reboisée...

Cela va se traduire notamment par une reconquête de fonciers localisés en hyper centre-ville, et la réalisation des premiers îlots de fraîcheur. Le site de l'ancienne bibliothèque départementale de prêt sera un des premiers lieux d'expérimentation des micros-forêts urbaines, il concourra également à marquer de manière concrète et significative la volonté de planter dans la Ville...

B. DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS MODERNISES

Si la Ville est porteuse de grands projets, elle reste attachée à l'amélioration et à la modernisation de nombre de ces équipements et infrastructures.

1. Équipements culturels / valorisation du patrimoine

C'est ainsi qu'elle aura engagé en 2021, en matière d'équipements culturels, les études programmatiques **pour rénover le complexe du Grand Marché** (halle + théâtre). En raison du caractère architectural des lieux, un concours de maîtrise d'œuvre sera lancé en 2022. Lors de sa visite les 24 et 25 octobre 2021 à Saint-Denis, la Ministre de la Culture a assuré un co-financement par l'Etat pour cette opération, ainsi que pour l'opération de réhabilitation de l'Ancien Hôtel de Ville. Cet édifice, classé « Monument Historique », a fait l'objet d'études spécialisées pour sa réhabilitation patrimoniale. Une première phase de travaux de réhabilitation de l'Ancien Hôtel de Ville se déroulera dès 2022. Les autres phases se poursuivront en 2023.

S'agissant du « **Nouvel Hôtel de Ville** », les **travaux de réhabilitation** ont démarré par la réfection du dernier étage. D'autres travaux, dont la pose de panneaux en trespas sur les bandeaux en façade, débuteront en 2022.

Soucieuse d'améliorer significativement la qualité, le confort et la sécurité des infrastructures routières, un programme a débuté en 2017. Pour 2022, **4 à 5 M€ seront à consacrer à la voirie communale**, tant pour des axes à fort passage que pour des voiries de quartiers nécessitant une amélioration.

A titre d'illustrations :

- Les travaux de réhabilitation du pont de la Trinité (Bd Trinité/Ravine Laverdure) qui ont démarré courant septembre 2021 et qui s'achèveront en avril 2022, sachant que d'autres ouvrages (pont de la Providence, passerelle Bas de la Rivière, passerelle les Sagoutiers) seront engagés ou totalement achevés en 2022.

- Le CD49 (Route du Bois de Nèfles) a été rénovée en collaboration avec le Conseil Départemental. Ce partenariat sera reconduit en 2022 pour le démarrage de la réfection de la RD42 (Route de Bellepierre).

C. UNE VILLE NUMERIQUE AUX TECHNOLOGIES INNOVANTES

a) *Ville numérique*

A travers son projet de mandat, la municipalité a choisi la transformation de son territoire pour tendre vers une ville plus smart, sécurisée et moins consommatrice d'énergies. Les questions de sobriété et de ville intelligente viendront au service d'une cité soucieuse des enjeux climatiques et du bien-être de ses concitoyens.

Déploiement de la fibre optique destiné aux administrés (FTTH)

Dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire et conformément aux Conventions de Programmation et Suivi de Déploiement (CPSD) signées avec les opérateurs de Télécommunications (Orange et SFR), le déploiement de la fibre est bien engagé. Fin 2021, le taux de couverture de logements raccordables s'élèverait à près de 93 % du territoire dionysien, avec une perspective de 97 % fin 2022. Ce projet destiné aux particuliers à l'origine, profitera aux professionnels pour des applications nécessitant des hauts débits.

Déploiement du Wifi public urbain gratuit sur le territoire dionysien.

Une étude de faisabilité portant sur l'équipement de 50 sites stratégiques en wifi pour les citoyens et pour les agents de la Ville a été réalisée en 2021. La mise en place de ce projet se fera en 2022 avec un cout estimatif de 250k€.

Dans le cadre du projet Optique Intra Cité (OIC), la Ville poursuit le déploiement de son réseau privé de fibre optique pour permettre l'interconnexion des bâtiments communaux en très haut débit (THD).

En 2021, plusieurs sites ont été raccordés dont le bâtiment Kerveguen, qui doit accueillir les effectifs de la ville de Saint-Denis, le crématorium, le stade Jean Ivoula et les nouveaux locaux de PRUNEL (108 K€).

De plus, le déploiement d'une liaison Très Haut Débit entre le CTC et le garage municipal (163 K€) permettra **l'extension en 2022 et 2023 de la fibre optique sur les sites sélectionnés pour le WIFI municipal.**

L'objectif est d'accompagner une numérisation progressive des services qui permettra d'offrir aux usagers un service de qualité, rapide et adaptés à leurs besoins.

b) Une Ville aux technologies innovantes

La poursuite de la transition écologique pour faire de Saint Denis une véritable ville écologique est un axe fort du projet politique. Cette préoccupation prioritaire, transversale et de tous les instants irrigue les choix en matière d'équipement de la ville. C'est pourquoi des technologies innovantes seront progressivement déployées notamment en matière d'éclairage public routier et sportif, telles que le photovoltaïque, la Led, la modulation intelligente de l'éclairage ou encore la supervision à distance.

Elles permettront de mieux maîtriser la consommation énergétique, pour toujours garantir un confort respectueux de l'environnement aux usagers

En matière d'éclairage public routier et sportif, il s'agira de déployer progressivement des technologies innovantes afin de maîtriser la consommation énergétique, telles que le photovoltaïque, la Led, la modulation intelligente de l'éclairage et la supervision à distance.

En matière d'éclairage public routier, un plan de pluriannuel (2020 / 2024) de renouvellement des équipements évalués à 5 000 points lumineux (30% du parc existant) a été acté. Opération qui complète les actions de réhabilitation des luminaires.

En 2021, plusieurs opérations de remplacement de luminaire par des luminaires à Led ont été réalisées (rues Malartic, Victor Schoelcher, Pasteur 2, José Michel, La Source, chemin Père Raimbault), pour un coût total de 300K€.

Après, le déploiement de la 1^{ère} phase en 2020 (825 points lumineux Led pour un coût total de 842 K€ TTC), la 2^{ème} phase a débuté en 2021 pour se poursuivre en 2022 avec le remplacement de près de 4 175 points lumineux Led supplémentaires reliés à un logiciel de supervision.

1 125 points lumineux ont été réhabilités au cours du 2^{ème} semestre 2021 et 531 luminaires le seront au cours du 1^{er} semestre 2022 sur le Centre-Ville (square Labourdonnais, rue des Sables, Moulin à Vent, Lacaze, Rontaunay, Gasparin...), le Chaudron et Prima.

En 2022, les secteurs de Vauban, Camélias, Château Morange, La Montagne 8^{ème} & 15^{ème} ainsi que l'axe du TCSP bénéficieront de nouveaux luminaires à Led.

A terme, la facture énergétique de l'éclairage public sera réduite de moitié.

Ces enjeux de modernisation amènent aussi la Ville à adapter ses équipements de signalisation routière afin de disposer d'une plus grande efficacité opérationnelle.

En 2021, un marché de travaux concernant l'optimisation de la détection des bus à l'approche des 34 carrefours à feux du site propre via une nouvelle technologie embarquée à onde courte a débuté, pour un coût de 900 K€ TTC (participation au fonds de concours CINOR à hauteur de 50%).

En 2022, la Ville réceptionnera ces travaux innovants et pourra étendre ce système sur d'autres axes tels que les rues BERTIN et Philibert TSIRANANA.

En matière d'éclairage public sportif, un programme de reconversion des projecteurs à lampes en projecteur à led a été élaboré en concertation avec la Direction des Sports.

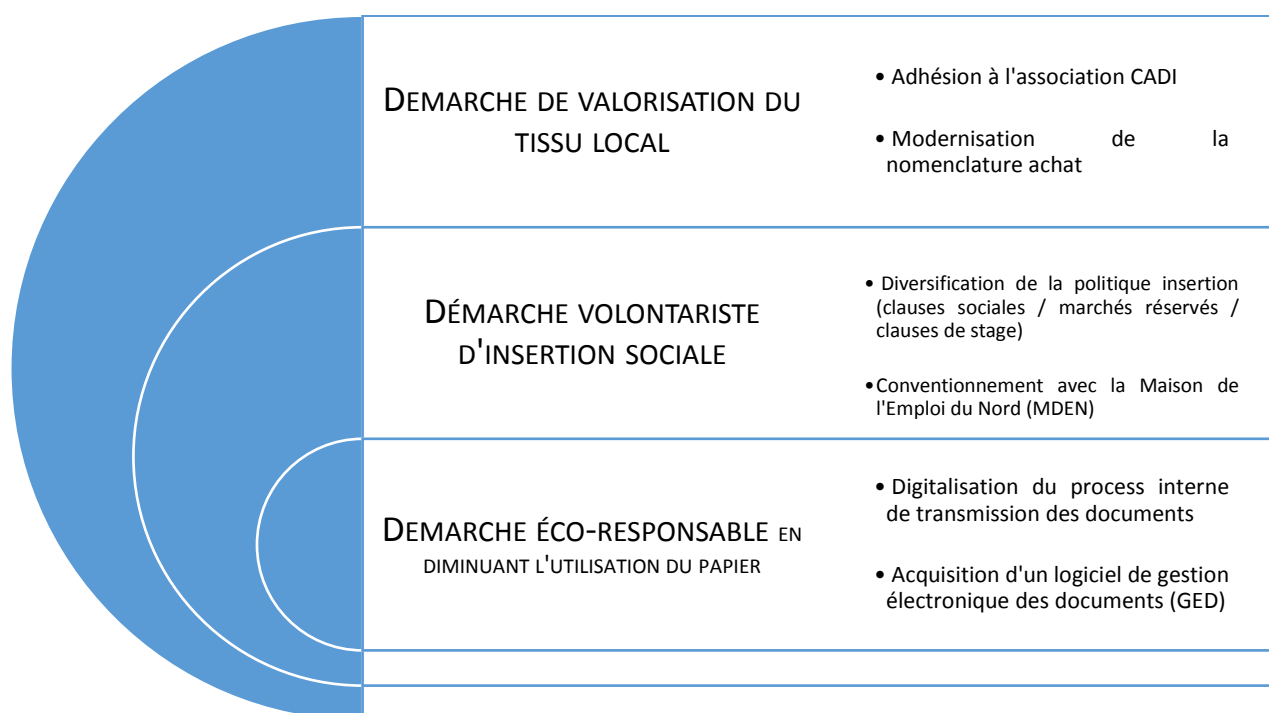
En 2020, plusieurs sites énergivores (tennis, football, plateaux verts et noirs, etc.) ont été équipés, représentant un budget de 250 K€.

En 2021, il s'agira de poursuivre la maîtrise de la consommation électrique des sites sportifs les plus énergivores. Notons, à ce titre :

- Le démarrage des travaux de rénovation de l'éclairage du « stade Jean IVOULA » en technologie led (900 K€).
- L'installation de cinq dispositifs de Gestion Automatisée des Éclairages Sportif (50 K€).
- Le déploiement de projecteurs à led dans divers sites sportifs (280 K€).

D. UNE POLITIQUE ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE

1. Une démarche constante de valorisation du tissu local



Depuis de nombreuses années, la ville a opté pour une démarche raisonnée et sécurisée de sa stratégie pour le développement économique de son territoire, avec 65% des marchés attribués aux TPE/PME locales sur ces 3 dernières années.

Pour exemple, en 2020-2021, la consultation se rapportant à l'achat de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires a permis la contractualisation de 171 contrats avec des TPE/PME locales pour un montant total de 13 250 232,00 € HT, soit 69% des besoins ont été satisfaits par des entreprises implantées localement.

Tous les outils du Code de la commande publique sont mobilisés pour faciliter l'accès des TPE-PME locales aux marchés publics. Des actions de sensibilisation et d'information sont soutenues par la Ville pour contribuer au dynamisme du tissu local : Journée du territoire / Session de formation à la CCI / Ateliers du Haut-Commissariat de la Commande Publique (HCCP)....

En 2022, la Ville **souhaite adhérer à la Centrale d'Achat Durable et Innovant (CADI)** : c'est une initiative locale visant à fédérer les collectivités et les entreprises, dans le but de rationaliser les dépenses et de mutualiser les procédures.

2. Une démarche volontariste d'insertion sociale

L'insertion des clauses sociales a été intégrée dans les marchés de la Ville avant 2021, en particulier dans les marchés de travaux. Ainsi, des Dyonésiens ont bénéficié d'un parcours de formation ou de l'acquisition de compétences, et ils ont activement travaillé à l'amélioration du cadre de vie de leur territoire, à travers des chantiers emblématiques ces dernières années.

En 2021, pour maximiser l'impact social de la commande publique et atteindre l'objectif de 10%, un nouveau partenariat avec la Maison de l'Emploi du Nord (MDEN) a été conclu afin de bénéficier de son expertise d'un achat socialement responsable.

Une nouvelle stratégie d'insertion est déclinée dans les contrats de la Ville afin d'assurer un accès élargi, tant aux personnes éloignées de l'emploi, qu'aux jeunes diplômés ou inscrits dans un parcours scolaire ou d'apprentissage, sans oublier les chômeurs de longue durée disposant d'une qualification professionnelle.

Cette stratégie concerne tous les contrats de la Ville, et va se décliner comme suit :

- Une diversification du public cible dans les clauses sociales.
- Une diversification des marchés réservés.
- Un développement des clauses de stages.

Cette démarche volontariste d'insertion sociale produit des résultats significatifs. En 2021, 20 % des marchés notifiés incluent une clause d'insertion, et constituent par conséquent un tremplin, voire un retour à l'emploi pour de nombreux Dyonésiens.

3. Une démarche éco-responsable

Les évolutions réglementaires de ces dernières années ont imposé la dématérialisation des échanges entre la collectivité et les entreprises à toutes les étapes de la passation d'un marché (de la consultation à la notification) via le profil acheteur.

Il est apparu nécessaire de moderniser les process internes, et de digitaliser la transmission des copies de marchés destinées aux organismes externes et aux services opérationnels de la collectivité. Progressivement, les transmissions papiers des dossiers sont délaissées pour basculer vers le tout numérique.

Les étapes de lancement ont déjà largement réalisé à savoir la création d'un réseau partagé pour la mise à disposition des offres électroniques des candidats. La notification des marchés aux entreprises via le profil acheteur ainsi que la télétransmission des pièces de procédure vers la Préfecture, en vue d'exercer le contrôle de légalité sur les marchés ou la télétransmission des convocations de la Commission d'Appel d'Offres.

De même que la télétransmission vers la Trésorerie des pièces comptables et la mise à disposition des dossiers marchés aux différents services de la Ville via un réseau partagé.

Ce travail bien avancé en 2021, permettra de faire progresser en 2022, la Gestion Electronique des Documents (GED) à destination des services de la collectivité ainsi que la signature électronique des marchés, via le parapheur électronique.

V. SAINT-DENIS : LA VILLE VERTE DU 1/4 HEURE

La Ville verte du 1/4 heure s'inscrit dans une logique de développement durable et de respect de l'urbanisme écologique, elle vise à remettre l'humain au centre de la ville. L'idée est de faire cohabiter, à Saint-Denis, les infrastructures de la ville et la nature, ainsi que d'offrir une qualité de vie aux citoyens par des déplacements raisonnés et fluidifiés vers des services (services publics, zones de détente et espaces de respiration, activités de loisirs, emploi, etc.) au plus près de chez eux. L'hyperproximité étant au cœur du projet municipal, il s'agit, à travers la mise en œuvre de Saint-Denis Ville verte du 1/4h, de transformer la ville en la repensant de manière polycentrique.

A. LES MOBILITES : RECHERCHER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES A LA VOITURE

L'attractivité de Saint-Denis génère des demandes de déplacements de plus en plus grandissantes. Les rues de Saint-Denis sont engorgées par un trafic de véhicules devenu exponentiel. La vie des concitoyens de manière générale et la qualité de vie des dionysiens en sont fortement impactées.

En effet, en plus de la circulation intramuros, Saint-Denis accueille en moyenne journalière 85 000 véhicules dont 50 000 arrivent de l'Est et 35 000 de l'Ouest. Sur ces flux entrants, un peu plus de 80% restent sur le territoire communal.

A l'échelle départementale, le nombre d'habitant a évolué de 835 103 en 2013 à 855 961 aujourd'hui, soit une augmentation de 2.5 %, dont 42.6 % ont moins de 30 ans. Dans le même temps, la population dionysienne a augmenté de près de 6 %, soit un peu plus de 150 000 actuellement avec 43% de moins de 30 ans.

Ces augmentations de population et la part des moins de 30 ans, un fort potentiel d'augmentation des besoins de mobilité pour les années à venir.

La volonté de l'équipe municipale est d'apporter d'une part des réponses concrètes à travers des actions visant à optimiser le fonctionnement de tous les modes de déplacement et d'autre part d'impulser un nouveau schéma de mobilité afin de répondre de manière globale aux besoins de mobilité des réunionnais.

Avec 43 % des habitants âgés de moins de 30 ans, Saint-Denis entend donc préparer les jeunes à organiser leur mobilité de manière écoresponsable. A cet égard, le dispositif de gratuité des bus étendu en 2022 aux jeunes l'âge des 21 ans.

Par ailleurs, il s'agira de poser les fondements de la Ville du quart-d'heure, notamment en réduisant les distances de déplacements pour tendre vers un usage modéré de la voiture particulière. Il s'agira également de conforter la place du piéton dans l'espace public.

Une politique globale de déplacements au service du développement durable s'avère donc indispensable. C'est d'ailleurs bien le sens des états généraux de la mobilité réclamés par la population réunionnaise dans le cadre du débat public NEO. Ces états généraux devraient se tenir, sous pilotage de la Région en 2022. La Ville y prendra une part active et tachera de faire valoir sa vision de disposer, à l'échelle de l'île, d'une ossature régionale en site propre sur laquelle prendraient appui les différents réseaux intercommunaux. Une proposition sur territoire de la

CINOR sera faite en ce sens avec une proposition concrète et précise d'un TCSP irriguant tout Saint-Denis, de Duparc au Barachois.

Dans cette perspective, en ce qui concerne la circulation la Ville poursuivra en 2022 ses investissements, afin notamment d'améliorer la qualité de service pour les usagers des transports en commun et d'encourager l'usage des modes de déplacement actifs.

Les travaux **de la 1^{ère} ligne de téléphérique, entre le Chaudron et Bois de Nèfles sont en cours d'achèvement**, la mise en service est prévue courant décembre 2021. **La 2^{ème} ligne desservant le secteur de la Montagne est en cours d'étude technique pour une livraison prévue courant 2023/2024.**

La Ville poursuivra également le déploiement du plan vélo qui s'articule autour de 3 axes :

1. L'aménagement : réalisation d'itinéraires cyclables, création d'un contexte urbain favorable à la pratique du vélo. La Ville dispose actuellement d'une trentaine de kilomètres d'aménagement cyclable avec 2 axes structurants, le sentier littoral et le Boulevard Sud. L'objectif vise à organiser à court terme des liaisons transversales entre ces 2 axes structurant.

Les aménagements existants feront l'objet, en 2021, d'une réfection et d'une mise à jour de la signalisation verticale et horizontale.

2. L'incitation à l'usage du vélo au travers notamment de l'apprentissage à la pratique avec le programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et de la mise en place d'une aide à l'acquisition d'un vélo.
3. La communication, pour promouvoir l'usage du vélo.

Dans ce cadre, **la Ville dispose désormais d'un système de vélos en libre-service appelé Vélocéan.**

Quatre stations, quarante vélos à assistance électrique et une application sur votre smartphone (Apple ou Android) : il est désormais possible de louer un vélo pour quelques heures à Saint-Denis. Fière de développer une offre de transport doux, Saint-Denis poursuit son projet écologique, durable et apaisé avec l'arrivée de Vélocéan.

Les quatre premières stations de dix vélos chacune ouvrent au jardin de l'État, à l'angle des rues de Paris et Pasteur, sur le Barachois et place Paul Vergès. Pour louer un vélo, il faut au préalable télécharger l'application Vélocéan, disponible sur toutes les plateformes. L'utilisateur peut opter pour un abonnement d'un mois, six mois ou un an, qui lui permettent de faire baisser son prix de location, ou de louer ponctuellement. L'application lit les QR code de chaque véhicule ce qui permet d'en faciliter l'usage.

Le principe fonctionne sur le modèle du Vélib parisien, un usager peut emprunter un vélo et le laisser dans une autre station ou effectuer un trajet et le ramener vers sa station de départ.

Conçus par la SARL Mad fondée par Ahmed Adam, spécialiste de la vente et de la location de cycles sur Saint-Denis, les véhicules ont été conçus pour s'adapter parfaitement aux conditions de La Réunion. Ils disposent ainsi de protections contre la corrosion liée au climat, mais également de moteurs électriques suffisamment puissants pour affronter le relief de la ville de Saint-Denis.

Ce dispositif entre totalement en symbiose avec les projets de zone 30 de la ville qui vont favoriser la coexistence de différents modes de déplacement et laisser davantage de place aux transports doux. Il permet à des usagers ne souhaitant pas posséder de vélo ou devant emprunter plusieurs modes de transports (covoiturage, bus) de trouver un cycle plus facilement.

La CINOR de son côté a également mise en service en partenariat avec la SODIPARC et la Ville un système de location de vélos en longue durée.

Depuis le 19 novembre 2021, il est possible de louer pour 1 euro par jour des vélos au sein de l'agence de Sodiparc. Le premier test portera sur une vingtaine de vélos, puis une trentaine, mais à terme, la Cinor souhaite proposer un millier de vélos sur l'ensemble du territoire nord.

Le choix du vélo à assistance électrique est naturel. Il permet à des usagers de se déplacer malgré le relief de la ville et la chaleur. C'est une très bonne alternative à l'autosolisme et un mode de transport durable qui contribue à lutter contre le réchauffement climatique. Grâce à la location, des particuliers peuvent tester le système avant d'investir dans leur propre vélo.

En termes d'incitation au sein de l'entreprise municipale, la Ville a fait l'acquisition de quatre Wellos pour les besoins des services.

Le Wello fait partie de la famille des vélos cargos pouvant transporter des charges de l'ordre de 80 kg.

C'est un vélo triporteur (3 roues) conçu par une start-up réunionnaise et monté localement par une ACI. Ce vélo à assistance électrique est équipé de panneaux photovoltaïques pour la recharge de la batterie.

En 2022, il est prévu d'améliorer la lisibilité du fonctionnement des circulations, la Ville s'attachera, en conséquence, à réviser son plan de jalonnement directionnel et à identifier des circuits piétons pour inciter à la marche et à la découverte de la ville.

Des mutations nécessaires pour une ville apaisée et le bien-être de nos administrés.

La Ville ambitionne d'offrir aux dionysienne et aux dionysiens un environnement urbain agréable à vivre. Cet objectif nécessite cependant une requalification de nos espaces publics et un rééquilibrage du partage de nos voiries, un nouveau schéma de mobilité comme évoqué ci-avant et une nouvelle politique de stationnement.

Dans cette perspective et au regard de la portée des enjeux liés à la mobilité, la Ville s'emploiera en 2022 à fédérer l'ensemble des autorités organisatrices ainsi que les opérateurs de la mobilité.

Par ailleurs, fort des retours d'expérience sur la première zone 30 engagée sur le secteur de la Source, la ville poursuivra en 2022 les travaux d'aménagement et de signalétique afin de pacifier les secteurs des Camélias, Chaudron, Sainte-Clotilde ou encore le centre-ville.

1. Assurer la sensibilisation des habitants sur ce nouveau mode de déplacement : le téléphérique

L'arrivée d'un projet innovant à la Réunion comme le téléphérique nécessite un dispositif particulier d'accompagnement des habitants. La Ville, partie prenante du groupe projet téléphérique, poursuivra en 2022 la sensibilisation et l'accompagnement des habitants sur le bon usage et l'appropriation de ce nouveau mode de transport.

B. ECONOMIE : UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE ET VERTUEUSE PRES DE CHEZ SOI

Saint-Denis, Ville capitale de la Réunion, est le lieu d'implantation stratégique des sièges d'entreprises et des administrations. Ces centres de pouvoir donnent une véritable valeur ajoutée à notre territoire.

Le projet de développement économique de la Ville, dans un contexte contraignant et changeant, emmène la ville à définir une stratégie ancrée avec des centralités économiques aux différents carrefours du territoire. Cet aménagement doit permettre au monde économique de consolider son investissement sur tout le territoire de la Ville mais également de diffuser dans les quartiers de l'activité.

La Ville de Saint-Denis entend donc porter un projet de développement économique en 3 axes : **AMENAGER des pôles économiques stratégiques, ENTRAINER les primo entrepreneurs dans cette** dynamique de développement et DIFFUSER une activité commerciale maîtrisée dans les quartiers.

Ainsi la ville ambitionne d'accompagner l'activité économique du cœur de ville, dans les quartiers, incitant aussi des porteurs de projets à élaborer proche de leur lieu d'habitation leur intérêt économique favorisant ainsi les circuits courts et l'idée que Saint-Denis est la ville du ¼ d'heure pour ses habitants.

A partir d'une dynamique économique forte et changeante avec le contexte sanitaire, la Ville entend permettre aux dionysiennes et aux dionysiens de déployer leurs talents au sein d'entreprises innovantes et conscientes de leur responsabilités sociétales et environnementales vis-à-vis du territoire.

1. Aménager des pôles économiques et touristiques stratégiques

a) *Le Barachois*

Avec les grands projets **Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis (NEO)** et espace Océan, avec l'installation d'un cinéma multiplex et de deux grands hôtels, avec une offre de restauration diversifiée, qualitative et quantitative, avec enfin un patrimoine bâti d'exception, le **Barachois est un point stratégique de développement économique et touristique** pour la Ville.

En 2022, il s'agira de renforcer le travail déjà commencé avec l'ensemble des partenaires privés et publics pour assurer une cohérence et des aménagements en adéquation avec le potentiel du site. Il s'agira aussi de construire des offres touristiques et des offres nocturnes attractives et fonctionnelles. Dans cet état d'esprit, la ville s'engage à mener auprès des restaurateurs des animations commerciales ponctuelles et ciblées en partenariat avec les acteurs de l'évènementiel. « **My Saint-Denis by night** », est un objectif qui est maintenu pour 2022 avec le développement du transport la nuit et les week-ends **en taxi** pour développer davantage l'économie, le tourisme et la vie nocturne et tisser des liens avec les CHR (café-hôtel-restaurant).

Des appels à projets seront lancés afin de dynamiser et d'exploiter différents bâtiments historiques dont les anciennes longères situées à proximité de la Gare routière de Saint-Denis.

b) Le Centre-Ville

Le centre-ville, continuera à être le lieu attractif avec la continuation de nos animations commerciales, du marché aux fleurs et aux plantes, d'une nouvelle définition de la braderie, d'un laboratoire d'innovations pour répondre aux enjeux propres au cœur de ville. Pour s'inscrire dans une démarche de sécurisation de son centre-ville et de ses centralités économiques, la Ville veillera à renforcer son attractivité.

En parallèle, un travail de concertation et de co-construction avec l'UCD (Union des Commerçants Dionysiens) se poursuivra en 2022.

Dans le Bas de la Rue du Marechal Leclerc et jusqu'au Butor, les commerçants après avoir pu bénéficier du FISAC pour revaloriser leurs commerces, verront les autres façades du bâti de leur quartier faire l'objet d'une transformation, laissant apparaître une modernité des infrastructures lors de la mise en œuvre de PRUNEL.

La Ville souhaite revoir l'aménagement des terrasses très attractives du centre-ville, à l'image des espaces de restauration situés à l'angle de la rue maréchal Leclerc et de la rue Juliette dodu.

c) Les centralités économiques autour des stations de téléphérique

De la même manière les stations de téléphériques sont des « nœuds » qui concentrent les flux de population à fort enjeu économique. En 2022, les stations du Chaudron et de Bancoul seront livrées et feront l'objet d'un travail en concertation avec tous les acteurs du territoire et le monde économique pour réussir ces aménagements économiques et leur animation.

Le Chaudron.

Le mail du Chaudron devient un véritable nœud de mobilité urbaine croisant le TCSP (Est/Ouest) et le téléphérique (Haut / Bas). Cet espace concentre aujourd'hui des centres administratifs ou de service (Mairie Annexes, Citalis, Poste, centres médicaux...), des espaces culturels (mail, bibliothèque,...) et sportifs (terrains sportifs,...) ainsi que des commerces de restauration rapide et une grande surface, mais également le plus important marché forain de la Réunion.

En 2022, différents équipements majeurs vont se matérialiser sur ce site : la station de téléphérique, la médiathèque du Chaudron et de nouveaux plateaux sportifs. Des flux importants de populations vont donc se créer et transiter sur cet espace. Une importante concertation devra donc être organisée avec tous les acteurs du territoire :

- pour préparer cet espace déjà dense à accueillir ces nouveaux équipements et ces flux importants,
- pour valoriser le quartier et la Ville en intégrant l'enjeu environnemental et socio-économique via la création d'activités mais également en mobilisant la responsabilité sociétale des entreprises.

Dans le Bas de l'avenue Eudoxie Nonge jusqu'au boulevard du Chaudron, des commerçants seront identifiés afin de bénéficier d'un programme de revalorisation de leurs commerces.

Bancoul : Moufia / Bois de Nèfles

La Ville travaille à la mise en œuvre d'une place d'activité à Bancoul, entre le Moufia (quartier dense et urbain) et Bois de Nèfle (encore rural)

Cette place devrait voir le jour en 2022 et pourra valoriser le flux généré par le téléphérique par une offre commerciale alternative et complémentaire à celle du centre commercial. Cette offre sera basée sur le développement d'artisans et d'agriculteurs. Un marché local sera installé sur cet espace, valorisant les circuits courts, le bien-être et la gourmandise.

La Ville accompagne également les actions innovantes portées par les opérateurs économiques, à l'image de l'installation de la grande roue de Saint-Denis au niveau du Parc Urbain de la Trinité.

d) Le Brûlé : porte du Parc National

Depuis plusieurs années, le projet touristique du Brûlé est en développement avec la CINOR, le Conseil de Quartier, l'ONF et le Parc National de La Réunion. Le territoire a ainsi vu la mise en place d'une Maison de Service, l'aménagement et l'équipement numérique et en écobox de la place, la rénovation de la maison des associations et un important travail sur la signalétique touristique avec les habitants. Le Parc porte les aménagements menant à la Roche Ecrite. La CINOR doit installer des éco lodges et le Chalet du Brûlé porté par la Ville accueillera un centre d'interprétation ainsi qu'une activité artisanale.

Tous ces équipements s'inscrivent dans un schéma de développement touristique partenarial porteur à terme de création d'activité pour le quartier et de valorisation du territoire.

La concertation devra se poursuivre en 2022 pour finaliser les deux derniers gros équipements et pour mettre en œuvre l'animation touristique de ce site (CINOR / Parc National).

2. Entraîner les primo entrepreneurs dans une dynamique de développement

En parfaite cohérence avec les parcours jeunesse mais également en lien avec les dispositifs fraternels que sont la banque sociale et le financement participatif, le projet économique offre aux dionysiennes et aux dionysiens l'opportunité de déployer leurs talents entrepreneuriaux. Pour cela différents espaces peuvent être proposés aux porteurs de projet. Pour 2022, la Direction de l'Economie poursuivra sa réorganisation pour s'ouvrir vers les autres partenaires du territoire (les chambres consulaires, les OTI et les bailleurs notamment).

a) L'accompagnement des entreprises dans les écobox

Les écobox implantés sur le territoire sont aux nombres de 85, répartis en 19 villages.

Pour 2022 la ville continuera d'organiser l'accompagnement des primo-entrepreneurs des Eco-box. Elle poursuivra la gestion de ces équipements (fleurissement, embellissement, signalétique) en concertation avec leurs occupants et fera une évaluation pour mesurer leur évolution après trois années d'activité et préparer les meilleurs à sauter le pas sur de nouveaux dispositifs.

b) Accompagner l'émergence des boutiques éphémères et des boutiques à l'essai

Le service en partenariat avec l'association des boutiques à l'essai et l'ADIE accompagnera les primo entrepreneurs (dans un parcours d'insertion et d'installation dans la vie active) sur tout le territoire, pour accéder aux locaux à vocation économique, de même elle contribuera au développement des boutiques éphémères et des boutiques à l'essai en pieds d'immeuble en partenariat avec les bailleurs sociaux.

3. Diffuser une activité commerciale dans les quartiers

a) Une publicité plus vertueuse

La Publicité est un enjeu capital à Saint-Denis à tel point que la Ville a revu son règlement local de publicité pour préserver le bien-être des habitants en s'assurant de ne pas mettre en péril l'activité économique.

Il s'agira pour 2022 de déterminer des actions ciblées sur la collecte de recettes publicitaires. Tout comme il faudra maintenir la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE) sur tous les supports publicitaires de la ville en mutualisant nos efforts avec les outils du SIG.

Il sera également veillé à la stricte application effective de la limitation de la promotion de l'alcool à proximité des établissements scolaires.

b) Une gestion intelligente et maîtrisée des activités économiques sur le domaine public

La régie des Marchés et Droits de places en 2022 devra s'organiser davantage de manière à développer un certain nombre de projets nécessaires à une modernisation de son action :

- Mise en place d'actions de régularisation des occupations illégales sur tout le domaine économique du territoire avec des moyens coercitifs.
- Consolidation du cadre de sélection des candidats à l'occupation du domaine public.
- Promotion accrue des actions et campagnes à l'attention des acteurs économiques en les accompagnants vers d'autres solutions de paiement modernes et sécuritaires pour l'ensemble des parties, tel que le terminal de paiement et les autorisations de prélèvement SEPA.

c) Etendre les animations commerciales du Centre-ville aux quartiers

La Ville continuera, en partenariat avec l'association des commerçants, à coordonner des opérations commerciales (nuit des soldes, Saint-Valentin, braderie commerciale, fête des mères et des pères, etc.), leur but étant de renforcer l'attractivité économique du Centre-ville.

En 2022, cette logique continuera à s'étendre à d'autres quartiers commerciaux de la Ville (Bas Marechal Leclerc, Ste Clotilde Chaudron). Cette dynamique se développera sur l'ensemble des territoires au fil du mandat.

d) *Les marchés : diversifiés et modernisés dans leur gestion*

En 2021, il conviendra d'établir des conventions avec tous les forains sur les marchés ouverts, et leur faire payer leur redevance au mois, par prélèvement au moyen d'outils numériques. Il s'agira aussi de leur délivrer une carte professionnelle avec le logo de la Ville de Saint-Denis.

Les marchés forains :

Les marchés forains du Chaudron et des Camélias seront complétés par le marché forain de Bancoul, une fois la place d'activité installée et le téléphérique en activité. Le dispositif de contrôle sanitaire sera maintenu sur l'ensemble de nos marchés dans le but de protéger tous les acteurs.

Les marchés spécialisés :

Les Marchés de Nuit se poursuivront, lesquels pourront être complétés par d'autres marchés spécialisés sur les différents quartiers de la ville.

C. UN CÔTÉ NATURE PRES DE CHEZ SOI

Saint-Denis, Ville propre, poursuit son engagement dans la propreté, l'entretien et l'embellissement quotidien des grands sites et des espaces verts publics. Il en est de même pour l'offre et l'entretien de toilettes publiques dans les espaces publics. Combinés au nettoyage mécanisé et piétonnier des grands axes routiers et des rues, ces actions quotidiennes représentent un effort annuel de 2 M€.

Parallèlement à l'objectif de propreté, la Ville a pour ambition d'embellir les espaces publics.

Grâce aux CAC, les citoyens bénéficieront d'un outil adapté pour prendre la parole et participer directement aux décisions liées à l'amélioration de leur cadre de vie.

Un des axes prioritaires de cette mandature est de ramener la nature en ville, en y augmentant considérablement le nombre de plantations d'arbres, à raison de près de 2 000 unités par an. Ainsi **l'opération « 1 arbre, 1 naissance »** qui consiste à dédier symboliquement un arbre planté à un enfant né pendant cette mandature se poursuit sous la forme de mini forêts avec la **plantation de 170 arbres en moyenne par mois**.

En 2021, dans ce cadre, des arbres ont été plantés sur une surface de près de 7600m². Pour chaque naissance, une espèce endémique ou exotique non envahissante est plantée. L'objectif est de créer des îlots végétalisés type forêt urbaine qui rassembleront un total de 12 000 arbres ou arbustes. En 2022 ce sont 300 000 € qui seront consacrés à ce projet de plantation.

La grande variation d'espèces plantées permettra d'embellir nos espaces verts tout en captant une partie du CO₂ émis par la ville, en favorisant le développement de la biodiversité et en créant des espaces ombragés propices à la détente. La Ville s'attache à conserver cette biodiversité en termes de nombre d'essences diverses mais aussi de biodiversité génétique.

La Ville intensifiera donc son action de préservation de la biodiversité en milieu urbain en favorisant la gestion différenciée sur l'ensemble de ses espaces végétalisés, particulièrement sur le Cœur Vert Familial.

Cette biodiversité est également l'axe d'orientation dans le choix de nos plantations. Dans le cadre du projet de plantation des délaissés de voirie, la Ville privilégiera les **espèces endémiques** tout en promotionnant le patrimoine végétal réunionnais et en luttant contre les espèces invasives.

Cette protection passe aussi par la **protection de notre faune**, comme la protection des chauve-souris (Loi du 10 juillet 1976, art L 411-1 du Code de l'Environnement) Une étude sera menée pour déplacer des colonies de ces chiroptères dans des gîtes ou refuges sur les sites peuplés de chauve-souris.

Sur le Barachois, l'ambition est de restituer aux dionysiens un espace planté et fleuri, agréable à vivre, après la réception des travaux de recalibrage d'envergure de l'entrée Ouest. L'accent sera également mis sur **les entrées de Ville**. Il en va de même pour les mairies annexes. Leurs devantures et les ronds-points menant aux mairies annexes seront embellis afin de créer des environnements agréables dans les quartiers.

Afin de permettre à tous d'accéder à la nature près de chez soi, la municipalité a mené une politique de développement de ses espaces verts avec l'inauguration de 3 nouveaux lieux : le jardin Mérencienne, le square Vauban et l'aire de convivialité du Bois de Nèfles. Elle a procédé également à l'aménagement de 6 poches fleuries et vertes sur la Route Nationale 2, la mise en place de jardinières aromatiques ou encore la végétalisation dans le parc urbain du Cœur Vert Familial.

En 2022, ce sont près de 600 000 € qui seront consacrés au sujet de l'embellissement dans la ville.

Attachée à faire renaître la nature sur son territoire, la Ville apporte également son aide à la mise en œuvre de jardins collectifs (jardins partagés, jardins familiaux, etc.). Ces jardins sont en effet des lieux qui allient dimensions sociales et environnementales. Si l'on cultive la terre, on y cultive aussi du lien social, une capacité à agir. Si ces jardins apportent bonheur et mieux-être, les jardiniers doivent prendre en compte des considérations écologiques dans leurs pratiques. Résolue à promouvoir ces espaces, la Ville a cofinancé en 2021, au titre du contrat de Ville en lien avec l'Etat et les bailleurs, l'implantation de 24 jardins portés par des associations sur les secteurs (Chaudron, Ste Clotilde, Camélias, Vauban, Bas de la Rivière, Bellepierre, Domenjod, Saint-François, Moufia, Marcadet, etc.), cette opération représentant un montant total de plus de 130 K€. C'est une enveloppe au moins équivalente à celle de 2021 qui sera prévue par la Ville en 2022. Par ailleurs, la Ville poursuivra son action en matière d'ACI, supports de certaines initiatives favorisant le verdissement et l'agriculture dans les différents secteurs du territoire (pôle agrobiologique de Saint-François, les Jardins de Cocagne de la Montagne, les jardins de Bois de Nèfles, etc.).

Les travaux de destruction de l'ancienne bibliothèque du Barachois ont été lancés, afin de la remplacer par **une micro-forêt urbaine** et pour lequel la ville réservera un budget de 400 000 € en 2022 pour un. L'ensemble des matériaux qui composent cet ancien bâtiment désaffecté sera intégralement recyclé.

Pour reconquérir les friches urbaines, la ville a répondu à l'appel à projet de l'Etat ; elle entend en 2022 maîtriser 2 ou 3 parcelles en hyper centre-ville pour réaliser des îlots de fraîcheur et rendre la ville plus agréable. Ce sont 1 400 000 € de budget qui seront consacrés à ce projet alliant reconquête des friches urbaines et création d'îlots de fraîcheur

Afin d'apporter des solutions de confort thermique en termes de verdissement, les services de la municipalité sont intervenus dans différentes écoles de la ville, en mettant en place des plantations pleine terre, des plantes grimpantes sur support de type treillis et pergola, des murs végétaux, des mini forêts urbaines.

4 écoles ont bénéficié de cette action : l'école primaire Philippe Vinson, l'école maternelle des Badamiers, l'école maternelle Mollard ou encore l'école de Bellepierre.

Par ailleurs, une campagne de renouvellement des installations des aires de jeux sera engagée.

Au second semestre 2021, la Ville a enfin initié la démarche Diony Parks. Il s'agit d'un laboratoire participatif dont l'objectif est de récolter les envies et idées des dionysiennes et dionysiens pour façonner les parcs et jardins de demain. Le foncier du quadrilatère Océan sert de site pilote et temporaire.

Début 2022, la population sera donc invitée à voter pour le scénario qu'elle préfère parmi les 5 co-construits en 2021 dans le cadre d'ateliers participatifs. Le scénario élu sera temporairement mis en œuvre, tandis que l'ensemble des idées exprimées sont intégrées à la banque d'idée de la Ville pour d'autres projets comme la réhabilitation du square Labourdonnais, la forêt urbaine ou les ilots de fraîcheurs.

D. LA STRATEGIE FONCIERE

1. Le patrimoine foncier

Il s'agira de décliner le programme politique de la nouvelle mandature en une action immobilière et foncière opérationnelle.

Cette situation assainie permettra de lancer les actions pour les cinq années à venir, tant sur le volet de l'immobilier (patrimoine bâti) que sur les enjeux purement fonciers.

2. La stratégie foncière

Le projet politique et les propositions doivent être rapidement analysés sous l'angle des prérequis fonciers.

Sur les grands projets, notamment ceux liés à la mobilité : NEO, Transport par Câbles, et Tao, les problématiques d'usage doivent être considérées dans leur intégralité, notamment autour des pôles de vie que sont les stations. Les besoins d'équipement : parking, commerces, services publics, dynamiques intermodales doivent être dimensionnés et retranscrits en besoins fonciers, à court ou moyen terme.

S'agissant du parc foncier à usage d'habitation occupé sous forme de lots par environ 550 familles, principalement sur la Montagne et sur Saint François, la démarche de cession à l'occupant aux prix des domaines a vu ses limites lors des précédentes mandatures. Le loyer modique, le prix non négligeable des terrains, et la faible capacité d'endettement des familles constituent autant de freins rédhibitoires. Il faut réinventer les modalités techniques d'accession à la propriété par exemple via des montages plus complexes comme le crédit-bail.

Sur les fonciers stratégiques appartenant à la Ville, des appels à projets sont envisagés dès 2022, afin de mettre en œuvre le projet de mandat en apportant notamment des composantes de la Ville du quart-d'heure.

Enfin la cession d'actifs dormants non stratégiques (délaissés, baux à construction, ...) doit rentrer dans un process industrialisé, avec une procédure fluide et dynamique pour rapidement inventorier, cartographier, estimer et commercialiser.

En 2022, il s'agira également pour la Ville de s'interroger sur la nécessité de mobiliser des outils adaptés à la maîtrise foncière, de sorte d'étendre son patrimoine sur le territoire et de disposer de marges d'intervention pour réaliser une ville durable.

3. Le patrimoine de Saint-Denis et la ville agricole

Saint-Denis, ville agricole, entame sa révolution : elle a l'ambition grâce à ses hectares de terres agricoles disponibles, de devenir une terre nourricière pour les jeunes générations.

Encourager l'implantation de 150 agriculteurs en culture bio ou raisonnée sur la mandature, développer une production de circuits courts, alimenter les cantines et certaines associations en fruits et légumes issus d'une forme d'agriculture plus vertueuse, tels sont les enjeux affichés par l'équipe municipale pour les prochaines années.

En effet, la question de la prise en compte du savoir-faire dionysiens dans le domaine agricole, de la richesse du territoire, du potentiel de production locale, ou encore de la préservation des ressources naturelles, font partie des préoccupations de la Ville. Pouvoir fournir de façon durable et raisonnée une partie des repas distribués par la restauration scolaire, constitue une étape importante pour la Ville inscrite dans l'hyper-proximité.

Dès la fin 2021, et de manière plus affirmée en 2022, la Ville prévoit d'organiser ses services de sorte à prendre en charge cette nouvelle thématique de la Ville écologique.

Pour ce faire, les services en charge de la gestion du foncier communal ont commencé un travail d'actualisation des données relatives à l'occupation des terres agricoles sur Saint-Denis, et finaliseront les premières demandes d'installation exprimées par de jeunes agriculteurs à partir de la fin 2021.

Parallèlement, un travail de localisation plus précis permettra d'identifier les terres agricoles disponibles par secteur, avec également un travail de préemption agricole, sur une échéance plus longue.

De plus, au sein de la direction pilote, un espace d'accueil sera dédié à recevoir, informer, orienter les jeunes agriculteurs qui auraient un projet d'extension ou d'installation d'une exploitation.

La Ville agricole « inclusive » sera dotée d'un équipe pilote en interne, mais aussi d'agriculteurs volontaires, ayant la connaissance du terrain. Cette équipe pilote établira un process pour faciliter l'installation et/ou la reconversion, dès fin 2021 et surtout à partir de 2022, d'une vingtaine d'agriculteurs bio ou développant une agriculture raisonnée.

Parallèlement, la Ville signera dès la fin 2021 un partenariat étroit avec une structure compétente en la matière, pour poursuivre le travail de mise à jour de ses données d'une part, et offrir un accueil et des ressources adaptés aux jeunes agriculteurs d'autre part.

L'année 2022 sera, en outre, dédiée à la recherche de partenariats financiers, qu'ils soient locaux ou européens pour accompagner les porteurs de projets. Il s'agira de façon coordonnée avec l'ensemble des partenaires, de continuer à mener plusieurs actions :

- promouvoir la Ville agricole et communiquer largement sur le potentiel de Saint-Denis,
- accompagner/orienter les jeunes agriculteurs dans une dynamique de concrétisation de projet,
- soutenir les projets de reconversion/extension d'agriculteurs déjà installés et souhaitant produire une agriculture raisonnée.

La Ville apporte également son aide à la mise en œuvre de jardins collectifs (jardins partagés, jardins familiaux, etc.). Ces jardins sont des lieux qui allient dimensions sociales et environnementales. Au jardin, toutes les générations sont accueillies. Si l'on cultive la terre, on y cultive aussi du lien social. Si ces jardins apportent bonheur et mieux-être, les jardiniers doivent prendre en compte des considérations écologiques dans leurs pratiques. Dans ces jardins, l'apprentissage et le faire ensemble créent à la fois l'autonomie, la rencontre, une dynamique dans les quartiers. Résolue à promouvoir ces espaces, la Ville a cofinancé en 2021, au titre du contrat de Ville en lien avec l'Etat et les bailleurs, l'implantation de 24 jardins portés par des associations sur divers secteurs (Chaudron, Ste Clotilde, Camélias, Vauban, Bas de la Rivière, Bellepierre, Domenjod, Saint-François, Moufia, Marcadet, etc.), le tout représentant un montant total de plus de 130 K€.

Afin de poursuivre dans ce sens, c'est une enveloppe au moins équivalente à celle de 2021 qui sera prévue par la Ville pour 2022.

E. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Dans la perspective de la poursuite de la transition écologique et énergétique, la Ville optimise ses surfaces de production d'énergie verte en intensifiant la démarche partenariale avec les opérateurs du photovoltaïque pour valoriser les espaces bâtis municipaux. C'est donc dans une dynamique d'économie d'énergie et de développement durable que des centrales solaires ont été installées et continuent à l'être au sein de la commune.

Dans le domaine des équipements sportifs, la réhabilitation du complexe phare de la cité dionysienne, le Stade Jean Ivoula, se poursuit. La plus grande centrale solaire de Saint-Denis a été mise en service le 13 mars 2020.

Les travaux liés proprement dit à la réhabilitation et à la mise en accessibilité sont achevés en partie. D'autres tranches de travaux vont s'enchaîner en 2022 (Réhabilitation éclairage, ...) et se poursuivront en 2023.

Dans la même thématique, une centrale de 100 KW a été installée sur la toiture du gymnase de la Montagne., dont la mise en service a eu lieu en septembre 2020. Une extension de cette centrale, dont les travaux ont démarré en octobre 2021, permettra de doubler la production électrique.

Telles sont les principales orientations qui sont soumises à votre examen et qui feront l'objet d'une traduction opérationnelle et budgétaire en 2022 lors de la séance dédiée au Budget Primitif.